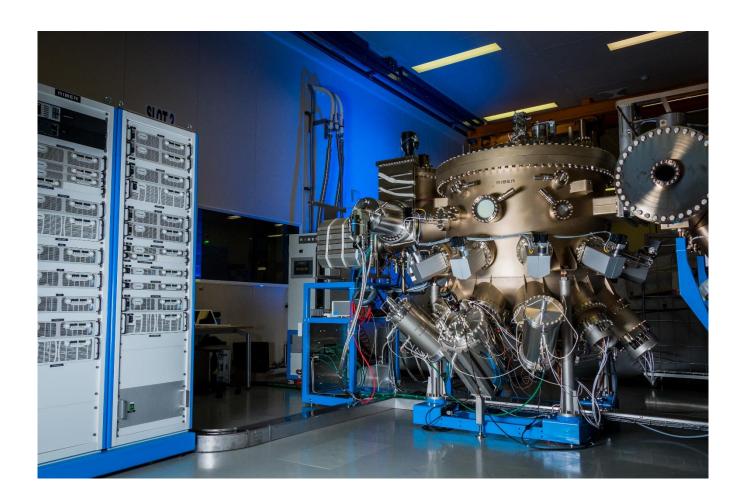


RIBER ADDON VG SEMICON

RAPPORT ANNUEL 2022

Assemblée Générale du 20 juin 2023





SOMMAIRE

Rapport de Gestion du Directoire	page 4
Activité du Groupe	
Résultats, situation financière et affectation	
Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société	
Filiales et participations	
Administration et contrôle de la société	
Actionnariat	
Renseignements relatifs à la participation des salariés	
Documents accessibles au public	
Conventions visées aux articles I. 225-86 et suivants du Code de commerce	
Transactions réalisées par des mandataires sociaux, des personnes exerçant des fonctions dirige	antes et
des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux	
Risques et incertitudes	
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place	
Opérations effectuées sur actions propres Autres résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte	
	naga 17
Glossaire Tableau des résultats des cinq derniers exercices	page 47
Tableau des filiales et participations	page 48
Tableau des filiales et participations	page 49
Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise	page 51
Présentation de la gouvernance	
Rémunérations des mandataires sociaux	
Recommandations du code Middlenext non appliquées	
Informations concernant le capital social de la société	
Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale	,
Observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes	
Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions	
Attributions gratuites d'actions	
Etats financiers consolidés	nage 67
Bilan consolidé	page or
Compte de résultat consolidé	
Tableau des flux de trésorerie consolidés	
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	
Notes annexes	
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	
	age 106
Bilan	
Compte de résultat	
Notes annexes	
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	
Attestation du responsable du rapport financierp	ane 142
	-90 17 2
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées p	age 145
Projet de résolutions – Assemblée Générale du 20 juin 2023p	age 149





RAPPORT FINANCIER ANNUEL





RIBER

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance Au capital de 3.400.483,84 € Siège social : 31, Rue Casimir Perier 95873 Bezons Cedex R.C.S Pontoise 343 006 151

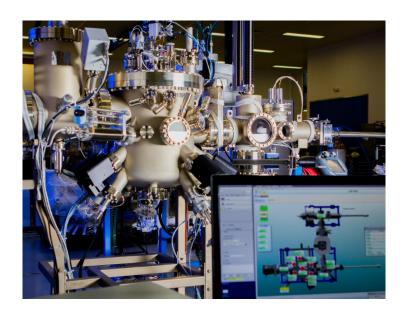
RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUIN 2023**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité la société Riber (« Riber » ou la « Société ») et de celle du Groupe (tel que défini au point 1.3 du présent rapport) au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, des résultats de notre gestion au titre de cette période, et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Lors de l'Assemblée Générale, vous entendrez également la lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise tel que visé au dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes.





RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

1	ACTIVITE DU GROUPE	/
1.1	Activité et métiers	7
1.2	Historique du Groupe	9
1.3	Organigramme du Groupe	
1.4	Propositions de valeurs	
1.5	Stratégie	
1.6	Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé	
1.7	Carnet de commandes	
1.8	Activités en matière de recherche et développement de la Société et du Groupe	
1.9	Effectifs du Groupe	
1.10	Informations en matière sociale de la Société	
1.10.1	État des effectifs	
1.10.1	Organisation du temps de travail - Absentéisme	
1.10.2	Rémunérations et politique salariale	
1.10.3	Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	
1.10.5	Conditions d'hygiène et de sécurité	
1.10.6	Développement des compétences	
1.10.7	Travailleurs handicapés	
1.10.8	Importance de la sous-traitance	
1.11	Informations en matière environnementale de la Société et du Groupe	
1.12	Informations sur l'impact territorial des activités	
1.13	Faits exceptionnels et litiges significatifs	21
1.14	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice pour la Société et le Groupe	
1.15	Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe	
2	RESULTATS – SITUATION FINANCIERE – AFFECTATION	
2.1	Examen des comptes consolidés et résultats du Groupe	
2.2	Situation financière consolidée	
2.3	Examen des comptes sociaux et résultats de la Société	23
2.4	Propositions ayant trait à l'approbation des comptes sociaux et l'affectation du résultat de la Sociaux et l'affectation du resultat de la Sociaux et l'af	
2.5	Constatation des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices	
2.6	Proposition d'approbation des comptes consolidés	
2.7	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	
2.8	Dépenses non déductibles fiscalement	
3	INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES	20
5	CLIENTS DE LA SOCIETE	26
4	FILIALES ET PARTICIPATIONS	
4.1	Prise de contrôle / prise de participation significative dans des Sociétés ayant leur siège sur le	20
7.1	territoire de la République Française	27
4.2	Création de filiale	
4.3	Recapitalisation de filiale	
4.3 4.4	Avis donné à une autre Société en application de l'article L.233-7, I, alinéa 1 du Code de Comm	
4.4	Avis donne à une autre societe en application de l'article L.255-7, 1, aimea 1 du Code de Comm	
4.5	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	27
4.6	Actions d'autocontrôle détenues par des sociétés directement ou indirectement contrôlées	
4.7	Liste des succursales	
5	ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE	
5.1	Situation des mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	
5.2	Commissariat aux comptes	
6	ACTIONNARIAT	
7	RENSEIGNEMENTS RELATIES A LA PARTICIPATION DES SALARIES	20



7.1	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	29
7.2	Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions	29
7.3	Attributions gratuites d'actions	
8	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	29
9	CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE .	29
10	TRANSACTIONS REALISEES PAR DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES PERSONNES	
	EXERÇANT DES FONCTIONS DIRIGEANTES ET DES PERSONNES AYANT UN LIEN	
	PERSONNEL ETROIT AVEC EUX	33
11	RISQUES ET INCERTITUDES	33
11.1	Risques technologiques et sectoriels	33
11.2	Risques opérationnels	34
11.3	Risques financiers	36
11.4	Risques juridiques	
12	PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE	38
12.1	Organisation générale du contrôle interne	38
12.2	Les principaux supports du contrôle interne	39
12.3	Les procédures de contrôle interne mises en place au sein des filiales	41
13	OPERATIONS EFFECTUEES SUR ACTIONS PROPRES	
14	AUTRES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE	45
15	ANNEXES	47
15.1	Glossaire	
15.2	Riber – Tableau des résultats des cinq derniers exercices au 31/12/2021 :	48
15.3	Riber SA – Tableau des filiales et participations au 31/12/2021 :	49



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

1 ACTIVITE DU GROUPE

1.1 Activité et métiers

Riber est le leader mondial d'équipement d'épitaxie par jets moléculaires (EJM ou MBE en anglais). L'entreprise conçoit et fabrique des équipements destinés à l'industrie des semi-conducteurs, et offre à ses clients à travers le monde un support et une assistance scientifique et technique (hardware et software) afin de garantir la maintenance de ses équipements, l'optimisation de leurs performances et de leurs rendements.

En accélérant les performances de l'électronique, les équipements Riber jouent un rôle essentiel dans le développement de dispositifs semi-conducteurs avancés qui sont utilisés dans de nombreuses applications, notamment les technologies de l'information, la photonique (lasers, capteurs...), les réseaux de télécommunications 5G, ou la recherche dans le domaine de l'ordinateur quantique.

Les principaux produits de Riber sont des équipements d'épitaxie utilisant la technologie de l'épitaxie par jets moléculaires, et se décomposent en machines d'épitaxie par jets moléculaires utilisées pour les activités de recherche et développement (machines EJM de recherche) et pour la production (machines EJM de production).

L'épitaxie par jets moléculaires consiste en la production de jets de molécules qui viennent s'épitaxier sur un cristal. L'épitaxie est un procédé de croissance d'un cristal par couches successives d'atomes. Un jet moléculaire consiste en la production d'un jet de molécules à partir d'un matériau source, la plupart du temps un élément chimique, ce jet moléculaire venant se déposer sur le cristal qui croit couches d'atomes par couches d'atomes. La production simultanée de plusieurs jets moléculaires vers le cristal permet de réaliser un alliage à la surface du cristal. Les alliages déposés possédant des propriétés semi-conductrices, le cristal est appelé alliage semi-conducteur.

Cette technologie est très bien adaptée à la fabrication de composants électroniques d'alliages semi-conducteurs utilisés dans les applications les plus avancées. Les principaux champs d'application industrielle de l'EJM sont :

- L'électronique haute fréquence qui est utilisée dans les télécommunications terrestres (wifi, 4G, 5G), les communications satellites (antennes émettrices et réceptrices), les smartphones ou les tablettes, ou tout autre objet communiquant;
- L'optoélectronique qui est utilisée par les réseaux de fibres optiques terrestres (lasers et détecteurs), les machines de découpe par laser, la thermographie détection infrarouge, le médical, etc. ;
- Les capteurs pour les ondes couvrant le spectre de l'infrarouge à l'ultraviolet, les champs magnétiques quantiques.

De son expertise dans la production de jets moléculaires en EJM, Riber a développé des évaporateurs pour d'autres éléments chimiques que ceux utilisés dans les alliages semi-conducteurs, les évaporateurs qui sont utilisés dans la fabrication de couches minces de matériaux destinées aux cellules photovoltaïques en alliages CIGS (Cuivre, Indium, Gallium, Sélénium). Les clients de Riber se différencient en deux catégories : (i) les clients de laboratoire ou de recherche et (ii) les clients industriels.

Les clients de recherche acquièrent des machines EJM de recherche et sont des laboratoires d'universités, des centres ou instituts de recherche, ou des laboratoires de Sociétés industrielles. Ils effectuent leurs travaux essentiellement dans deux domaines : les sciences des matériaux et les composants électroniques. Ils sont situés dans le monde entier, étant précisé que Riber est présent, pour ces clients de recherche, dans une quarantaine de pays.

Les clients industriels se différencient en deux catégories : les clients de machines EJM et les clients des évaporateurs. Les clients industriels d'EJM sont, soit des fondeurs qui produisent des tranches épitaxiées et les commercialisent auprès de fabricants de dispositifs électroniques à base d'alliages semi-conducteurs, soit des entreprises industrielles intégrées qui produisent les tranches épitaxiées et les traitent pour en faire des composants électroniques. Ces clients sont situés dans les grands pôles industriels du monde et Riber est présent, pour ces clients de machines EJM, dans plus de 10 pays. Les clients industriels des évaporateurs sont des industriels fabriquant des dispositifs, composants ou appareils. Riber est présent, pour ces clients des évaporateurs, dans 4 pays.

Riber a été dans les années 1980 l'un des premiers fabricants de machines EJM de recherche et a suivi l'évolution des besoins des clients pour commercialiser sa première machine de production en 1995. La qualité des machines de Riber lui a permis de faire grossir sa base installée de machines au cours des ans. Riber possède aujourd'hui la plus grande base installée au monde avec plus de 750 machines en opération. Cette base installée est globalement repartie entre environ 1/3 en Amérique du Nord, 1/3 en Europe, et 1/3 en Asie.



La position de leader de Riber sur le marché de l'épitaxie par jets moléculaires repose sur la maîtrise de la chaîne de valeur (conception, fabrication de systèmes EJM et des évaporateurs, vente de composants et de pièces détachées, service et maintenance sur site). La Société investit également pour maintenir son avance technologique et développer de nouveaux débouchés. En partenariat avec des centres de recherche et dans le cadre de projets soutenus par les pouvoirs publics français ou européens, Riber participe régulièrement à la mise au point des nouveaux procédés que sa technologie rend possible.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification de son savoir-faire en épitaxie par jets moléculaires, Riber a développé des gammes d'évaporateurs qui vaporisent des éléments chimiques pour les déposer en couches très minces sur des substrats. Riber s'est ainsi ouverte au cours des 10 dernières années de nouveaux marchés adressant des applications différentes : les composants OLED et les cellules photovoltaïques CIGS. Par ailleurs, la Société poursuit son effort de développement pour pénétrer le marché des microprocesseurs dans le cadre de la feuille de route (IRDS) des composants électroniques du futur, qui prévoit l'intégration de différents types d'alliages semi-conducteurs dont Riber est un des spécialistes.

Le siège social de Riber ainsi que son site de production sont situés à Bezons, dans le département du Val d'Oise. La Société est propriétaire de ses locaux. Riber est représentée à travers le monde par un réseau d'une dizaine d'agents commerciaux ou distributeurs. Riber dispose également de filiales en Chine et aux Etats-Unis.













1.2 Historique du Groupe

1964 : Création de la Société Riber en tant que distributeur de produits ultravide (UHV), destinés aux universités et aux laboratoires de recherche.

1976 : Riber est absorbée par Instruments S.A., un groupe spécialisé dans l'instrumentation scientifique, dont elle est devenue une division. L'expérience acquise en matière de composants UHV et de procédés sous vide lui permet de développer la technique de l'épitaxie par jets moléculaires (EJM).

1978 : Instruments S.A. Riber est l'une des premières sociétés à produire et commercialiser des systèmes EJM "clés en main". La Société développe au fil des années un grand nombre de produits innovants tels que des systèmes EJM à sources gaz.

1992 : Instruments S.A. filialise sa division Riber qui devient Riber SA.

1995 : Riber prend un virage stratégique en se lançant dans la fabrication d'équipements de production, parallèlement aux équipements de recherche.

1997 : Riber devient une société indépendante à la suite de sa reprise par un dirigeant et un groupe d'investisseurs composé de certains actionnaires et membres de l'équipe dirigeante d'Instruments S.A., et accélère son développement commercial pour s'imposer comme le leader mondial des biens d'équipement industriel d'épitaxie par jets moléculaires.

2000 : Riber est cotée sur NYSE-Euronext Paris.

2004 : Riber acquiert 100% de la société Addon, spécialisée dans la conception et le développement de cellules et composants pour systèmes EJM.

2008 : Riber procède au rachat de l'activité EJM de VG SEMICON, filiale d'Oxford Instruments. Cette acquisition vient soutenir le développement stratégique de la branche service après-vente de la Société.

2009 : Riber ouvre un bureau de vente en Chine.

2011 : Riber concrétise sa diversification dans les OLED avec d'importantes commandes de cellules d'effusion en Asie.

2012 : Riber s'engage dans la fondation de l'Institut Photovoltaïque d'Ile-de-France, élément moteur de la politique nationale et européenne en matière de développement des énergies renouvelables. Riber devient actionnaire minoritaire de la SAS IPVF.

2013 : Riber ouvre une filiale commerciale en Corée du Sud destinée à accompagner son développement sur le marché des OLED.

2015 : Riber acquiert les actifs de MBE Control Solutions, société californienne spécialisée dans la vente de composants et services destinés aux systèmes d'épitaxie par jets moléculaires. Cette acquisition vient renforcer la présence de Riber aux Etats-Unis et soutenir le développement stratégique de la branche service après-vente de la Société.

2018 : Riber ouvre une filiale en Chine pour être plus proche de ses clients et saisir les opportunités de croissance du marché chinois de la MBE et des évaporateurs. Cette filiale assure la commercialisation des machines et des évaporateurs, le service après-vente ainsi que la livraison de pièces détachées dans les meilleurs délais grâce à la présence d'un stock sur site.

2019 : Riber Inc., filiale américaine de Riber, acquiert le fonds de commerce de la société américaine SemiPro LCC, Société de service spécialisée dans la maintenance et la rénovation de systèmes EJM. Par cette acquisition, Riber renforce ses activités de services aux Etats-Unis avec une meilleure couverture géographique et commerciale.

2020 : Riber change de marché de cotation boursière – les actions de la Société sont transférées au 1^{er} septembre 2020, du marché Euronext Compartiment C vers le marché Euronext Growth

2020 : Riber procède en octobre à la dissolution de sa filiale basée en Corée du Sud.

2021 : Riber et le LAAS-CNRS de Toulouse créent le laboratoire commun EPICENTRE dédié à l'optimisation et à l'automatisation des procédés MBE

2021 : Riber livre sa première machine MBE 8000

2022 : Riber, lauréat du plan France Relance pour son projet dédié au développement de sa ligne pilote ROSIE pour la filière photonique sur Silicium



1.3 Organigramme du Groupe

Au 31 décembre 2022, le groupe était constitué par Riber SA et par deux filiales de distribution dont Riber détient 100% du capital et des droits de vote : la filiale américaine Riber Inc. et la filiale chinoise Riber Semiconductor Technology Shanghai (RSTS), (le « **Groupe** »). Riber détient par ailleurs une participation minoritaire dans la SAS IPVF, à hauteur de 2% de son capital et de ses droits de vote.

Les informations relatives à ces entités sont présentées en annexe au présent rapport.

1.4 Propositions de valeurs

1.4.1 Les machines EJM pour la recherche

L'usage des machines EJM par les centres de recherche ou les universités consiste essentiellement à faire croître des cristaux d'alliages semi-conducteurs pour en étudier les propriétés physiques, électroniques, optiques ou magnétiques. Les études sur ces cristaux peuvent être, soit fondamentales pour trouver de nouvelles propriétés, soit appliquées pour mettre au point de nouveaux composants, et font l'objet de publications scientifiques. Les cristaux produits peuvent revêtir différentes formes en fonction des propriétés recherchées, comme des empilements de couches atomiques successives, des ilots confinés entre des couches, ou des bâtonnets. Certaines études débouchent sur le développement de composants électroniques ou optoélectroniques ou de capteurs nouveaux pour lesquels les machines de recherche sont aussi utilisées.

Les propriétés du cristal semi-conducteur vont dépendre du substrat sur lequel on va faire croitre le cristal, ce substrat étant luimême un alliage semi-conducteur obtenu par une technique qui consiste en un tirage à partir d'un germe de cristal. Alors que les premiers substrats étaient en GaAs, l'évolution des recherches a permis le développement de toute une gamme de nouveaux substrats semi-conducteurs tels que : InP, GaN, InSb, CMT (ZnSe), oxydes, métaux etc. Les alliages semi-conducteurs sont composés de plusieurs éléments chimiques et vont appartenir à la classe de l'alliage semi-conducteur du substrat.

Les clients des machines EJM de recherche acquièrent leurs équipements en spécifiant, d'une part, la configuration de la machine à laquelle sont associées des spécifications techniques et, d'autre part, les propriétés du cristal de l'alliage semiconducteur auquel est destinée la machine, ou process. Ces propriétés du cristal d'alliage semi-conducteur sont la plupart du temps démontrées au client par les ingénieurs d'applications de la Société à la suite de l'installation de la machine sur le site du client.

Le marché des machines EJM de recherche est principalement animé par :

- le financement de nouveaux projets en réponse à de nouveaux défis technologiques ;
- la croissance en taille des substrats à traiter dans les machines EJM ;
- l'exploitation mutualisée des systèmes entre plusieurs groupes de recherche;
- le renouvellement du parc de machines installées dans les années 1980-90.

Riber propose une large gamme de machines EJM de recherche qui sont définies en fonction :

- du diamètre du substrat : 2 inch, 3 inch, 4 inch ;
- de sa nature : GaAs, InP, GaN, InSb, CMT (ZnSe), SiGe, oxydes, métaux.

Dans cette gamme de machines, il existe trois variantes de production de jets moléculaires : la production de jets moléculaires réalisée à partir d'éléments chimiques solides, celle réalisée à partir d'éléments chimiques solides et de molécules gazeuses, et celles réalisée à partir de molécules gazeuses.

Les modèles de machines EJM que commercialisent la Société en fonction de la dimension du substrat sont :

2 inch	3 inch	4 inch
CLS21	Compact 21T Compact 21 DZ Compact 21 EB	MBE 412

Le marché des machines EJM de recherche est globalement stable avec l'acquisition de 7 à 11 machines par an. Le marché des machines de recherche est stratégiquement important pour la Société dans la mesure où il constitue le fondement de sa notoriété et de son image, au sein de la communauté scientifique et permet de fidéliser les étudiants chercheurs qui pourront recommander ou acheter des machines Riber. L'engagement constant de Riber dans les programmes de recherche et développement lui permet également de suivre les avancées de technologies évolutives et d'en détecter les futures opportunités en termes d'applications industrielles ou de résoudre un problème d'un segment de marché pour en adresser les marchés industriels.



Riber est présent dans une quarantaine de pays, avec plus de 320 clients, et distribue dans certains pays ses machines EJM de recherche en direct, par des agents locaux ou par ses filiales (Etats-Unis et Chine).

Les concurrents de Riber sur le marché mondial sont : Veeco (Etats-Unis), Omicron (Allemagne), MBE Komponenten (Allemagne) et DCA (Finlande). Il existe d'autres concurrents locaux notamment au Japon, en Russie et en Chine.

La part de marché de Riber en 2022 est estimée à environ 50%.

1.4.2 Les machines EJM pour l'industrie

L'usage des machines EJM des clients industriels consiste en la fabrication de tranches de cristaux d'alliages semi-conducteurs qui vont ensuite être traités (processés) pour en faire des composants électroniques, qui vont intégrer des produits commercialisés.

Les substrats ou tranches utilisés pour la production sont de même nature que ceux utilisés pour la recherche, mais sont moins nombreux : GaAs ; InP ; GaN ; InSb ; CMT (ZnSe) et récemment le Si.

Les clients des machines EJM de production acquièrent leurs équipements en spécifiant d'une part, la configuration de la machine et d'autre part, les spécifications du cristal de l'alliage semi-conducteur auquel est destinée la machine. Ces spécifications dépendent elles-mêmes du composant à laquelle la tranche épitaxiée est destinée, ou process, ainsi qu'aux autres critères nécessaires à la production, que sont le débit de fabrication de la machine, le rendement de fabrication des tranches épitaxiées, le coût de possession de la machine et le service et la maintenance fournis. Les propriétés du cristal d'alliage semi-conducteur sont la plupart du temps démontrées au client par les ingénieurs d'applications de la Société à la suite de l'installation de la machine sur le site du client.

Le marché des machines de production est orienté autour d'applications qui concernent les téléphones portables (amplificateur de puissance et receveur), les réseaux terrestres radiofréquences (LAN, WLAN, WIFI, LDMS, Multipoint), les télécommunications spatiales, les réseaux à fibres optiques grandes distances (lasers de pompage et de transmission), les réseaux à fibres optiques à courte distance ou métropolitains (lasers de type VCSEL), les capteurs pour la détection infrarouge et ultraviolette, l'automobile (capteur magnétique à effet Hall), la découpe de matériaux (lasers de puissance), et les LIDAR.

Le marché des machines EJM de production est principalement animé par :

- un accroissement en capacité de production pour les composants radiofréquences, optoélectroniques, ou capteurs ;
- des achats technologiques concernant de nouvelles applications qui offrent des perspectives de développement industriel.

Riber propose une large gamme de machines EJM de production qui sont définies en fonction :

- du nombre de tranches épitaxiées simultanément : 1x4 inch, 3x4 inch, 4x4 inch, 7x4 inch ou 4x6 inch, 8x6 inch ;
 l'augmentation du nombre de wafer et donc de la surface épitaxiée permet de réduire substantiellement le coût du composant ainsi que le nombre de composants commercialisables ;
- de la nature de la tranche substrat : GaAs, InP, GaN, InSb, CMT (ZnSe), Si ;
- du type de composant qui sera fabriqué.

Dans cette gamme de machine, il existe deux variantes de production de jets moléculaires qui se fait à partir d'éléments chimiques solides ou d'éléments chimiques solides et molécules gazeuses.

Les modèles de machines EJM que commercialisent la Société en fonction du nombre de tranches épitaxiées et de la dimension de la tranche substrat sont :

1X4 inch Passivation	3X4 inch Optoélectronique	4X4 inch Optoélectronique et capteur	4X6 inch Radiofréquence et Optoélectronique	8X6 inch Optoélectronique
MBE 412 P	MBE 49	MBE 49	MBE 6000	MBE 8000
		GSMBE 49		
		V100 R		

Le marché des machines EJM de production connait une croissance depuis trois ans, croissance qui provient de la demande pour l'amélioration des performances des réseaux de fibres optiques, le développement de nouveaux capteurs infrarouges et le développement des objets connectés. Le marché est actuellement estimé entre 8 et 12 machines de production par an. Le marché des machines de production est stratégiquement important pour la Société dans la mesure où il est consommateur de maintenance et procure des revenus récurrents.

Riber est présent dans plus de 10 pays, avec plus d'une quarantaine de clients et distribue dans certains pays ses machines EJM de production en direct, par des agents locaux ou par ses filiales (Etats-Unis, Chine).



Riber a un concurrent principal sur ce marché : Veeco (Etats-Unis).

La part de marché de Riber en 2022 est estimée à environ 70%.





1.4.3 Les évaporateurs pour l'industrie

Capitalisant sur son expertise technique dans le dépôt de matériaux complexes en couches ultra-minces, Riber a élargi son offre de cellules d'effusion. La commercialisation d'équipements de dépôt innovants ou plus performants, pour les machines EJM de recherche ou de production constitue un levier important de diversification de son activité EJM.

Les avantages techniques des jets moléculaires permettent de contrôler d'une part, des épaisseurs et des interfaces de dépôts à l'échelle atomique et d'autre part, des uniformités sur de grandes surfaces qui sont valorisées sur de nouveaux marchés indépendants de la technologie EJM. Pour ce faire, en se basant sur la technologie des cellules d'effusion, Riber a développé une gamme d'évaporateurs ponctuels de différentes contenances de matériaux et de surfaces à évaporer qui peuvent équiper une même platine, et des évaporateurs linéaires qui permettent d'évaporer de la matière sur des plaques de plusieurs m² défilant au-dessus des évaporateurs.

Les clients des évaporateurs acquièrent leurs équipements en spécifiant le type d'évaporateurs auxquels sont associés des spécifications de production du jet moléculaire, comme sa quantité et son uniformité de dépôt, ainsi que d'autres critères nécessaires à la production, comme le coût de possession de la machine et le service et la maintenance fournis.

Les modèles d'évaporateurs que commercialisent la Société en fonction de leur type, leur contenance, ou leur gamme thermique sont les suivants :

Évaporateurs ponctuels Cellules solaires CIGS	Évaporateurs linéaires Cellules solaires CIGS
SH250 SH500	JET40

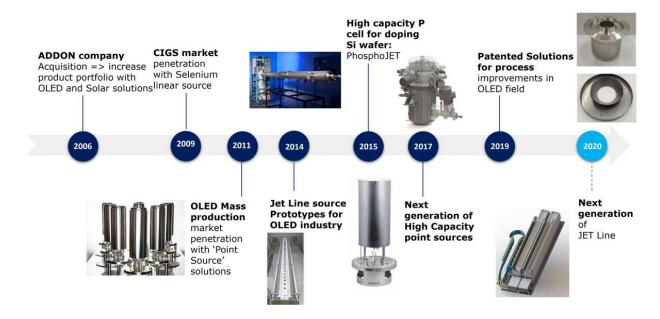
Le marché des évaporateurs linéaires est beaucoup plus restreint avec une dizaine d'unités par an. Le développement se fait en approche directe auprès de fabricants de machines de dépôts en couches minces auxquels Riber apporte des solutions

Riber est présent dans 4 pays et distribue dans certains pays ces évaporateurs en direct par des agents locaux ou par ses filiales (Etats-Unis, Chine).

Les concurrents de Riber sur ce marché sont essentiellement asiatiques.

La part de marché de Riber est estimée à environ 1%.

En 2022, la société a décidé d'arrêter la commercialisation des évaporateurs pour le marché des OLED.





1.4.4 Les accessoires et services

Riber offre une gamme complète d'accessoires pour les systèmes EJM de sa fabrication ou de celle de ses concurrents, permettant aux utilisateurs une plus grande flexibilité dans le renouvellement de pièces et dans l'évolution des systèmes selon les besoins. Riber garantit la disponibilité de composants et de pièces détachées, permettant d'améliorer la durée de vie des systèmes.

Capitalisant sur son expertise technique dans le dépôt de matériaux complexes en couches ultra-minces, Riber a développé une offre large de cellules d'effusion. En outre, leurs avantages techniques permettent de contrôler d'une part, des épaisseurs et des interfaces de dépôts à l'échelle atomique et d'autre part, des uniformités sur de grandes surfaces qui ont pu être valorisées sur de nouveaux marchés indépendants de la technologie EJM. La gamme d'évaporateurs ponctuels et linéaires de la Société a ainsi permis historiquement d'adresser les marchés des écrans plats OLED, des surfaces d'éclairage OLED ou des Cellules solaires CIGS. Ces marchés cycliques dépendent des séquences d'investissement des industriels.

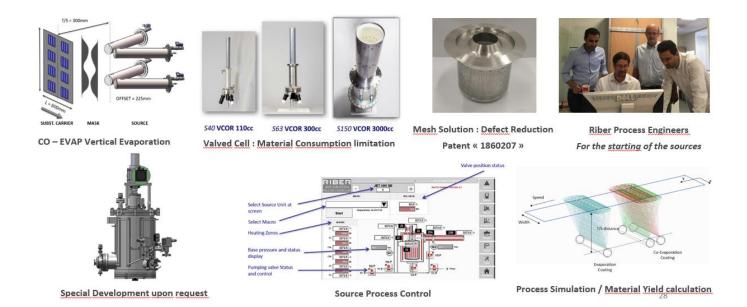
Les accessoires proposés incluent des cellules à effusion pour l'évaporation des matériaux, des systèmes d'injection de gaz et de contrôle de débit permettant une injection précise des matériaux à l'état gazeux, ainsi que des systèmes de contrôle permettant de réguler les processus de croissance épitaxiale. Les pièces détachées incluent notamment des filaments, des joints, des fours, des plateaux, de la visserie, des creusets, etc.

La Société a également développé un logiciel de mesure et de supervision des processus de dépôt et de pilotage de ses machines : Crystal XE. Ce logiciel permet aux clients de disposer d'une information précise et en temps réel du procédé. Ces outils permettent une automatisation des procédés d'épitaxie libérant les chercheurs des tâches opératoires de la machine et aux clients industriels d'assurer une production stable et continue.

Riber propose parallèlement à ses clients dans le monde entier une large gamme de services allant de la formation sur l'utilisation des systèmes d'épitaxie à des interventions techniques sur site. A titre d'exemple, Riber propose à ses clients des formations sur les procédés EJM de croissance cristalline pour différents alliages semi-conducteurs ainsi que des missions de conseil relatives à la fourniture et au maniement des tranches ou aux équipements de contrôle des tranches épitaxiées. A la demande des clients, la Société peut aussi fournir une aide technique pour la modification de machines existantes et la conception sur mesure de nouveaux accessoires. Enfin, Riber offre des services de décontamination chimique préventive, de maintenance préventive et de nettoyage sur les machines EJM et les pièces et accessoires s'y rattachant.

Le service après-vente comporte des formations à l'entretien des machines et la fourniture de pièces détachées. Riber dispose d'un service de visioconférence pour assurer un support technique et l'envoi de pièces détachées. En développant un tel service, Riber souhaite donner à tous ses clients la possibilité de recevoir une assistance technique et, le cas échéant, les pièces nécessaires dans les 48 heures suivant leur demande.

Le support à la clientèle et la maintenance des équipements Riber sont assurés par le Service Client de la Société pour les marchés européens, par sa filiale chinoise pour le marché asiatique (Riber RSTS), et par sa filiale américaine Riber Inc. pour le continent américain.





1.5 Stratégie

En 2022, Riber a poursuivi sa stratégie par lignes de produits, à savoir :

- Marché des laboratoires de recherche :
 - Système EJM de recherche : avoir une part de marché > 50% ; renforcer l'avantage compétitif des machines EJM ; poursuivre les innovations notamment avec le projet DREAM MBE qui consiste en une complète automatisation de l'utilisation de la machine ainsi qu'un suivi des recommandations de maintenance, et ; l'engagement dans des projets collaboratifs avec des laboratoires de premier plan pour le développement de nouveaux procédés.

Marchés industriels :

- > EJM de production : préparer les futurs marchés en développant des partenariats R&D dans le but de fournir des démonstrateurs aux clients industriels ; réduire les coûts de production des wafers épitaxiés en développant des machines de grande capacité (MBE 8000) et permettant une grande qualité de déposition épitaxiale.
- Évaporateurs : Malgré l'arrêt de la commercialisation d'une gamme d'évaporateurs pour le marché OLED, la Société a poursuivi le développement d'un injecteur linéaire de nouvelle génération et renforcé son action marketing et commerciale pour élargir le portefeuille des applications et le portefeuille client ;
- Plateforme de passivation de composants opto-électroniques : poursuite de la diversification en développant des partenariats afin de qualifier différents procédés basés sur les nouvelles machine de Riber dont une application est d'augmenter la durée de vie des laser de découpe.
- Accessoires et services :
 - Porter le chiffre d'affaires des accessoires et services pour que sa marge contributive couvre les frais d'exploitation;
 - > Investissement Marketing pour redéployer l'offre produits et identifier de nouveaux produits d'appel par l'innovation.

1.6 Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe sur l'exercice 2022 s'établit à 27,8 millions d'euros contre 31,2 millions d'euros pour l'exercice précédent et se répartit par ligne de produit comme suit :

au 31 décembre 2022 - en millions d'euros	2022	2021
Chiffre d'affaires Systèmes Chiffre d'affaires Services et Accessoires	14,8 13,0	17,4 13,8
Total	27,8	31,2

Le chiffre d'affaires des systèmes MBE s'établit à 14,8 millions d'euros, en diminution de 15%. Six systèmes MBE, dont quatre de production, ont été livrés sur l'exercice, contre 8 systèmes, dont 4 de production, en 2021.

Malgré les efforts entrepris par la société pour résoudre les tensions d'approvisionnement en composants électroniques, la livraison de deux systèmes de recherche, représentant un montant de 2,9 M€, a dû être reportée à l'exercice 2023.

Le chiffre d'affaires des services et accessoires s'établit à 13 millions d'euros, en retrait de 6% par rapport à une base de comparaison historiquement élevée. Cette évolution s'explique principalement par le report en 2023 de la livraison d'une importante commande d'accessoires en conséquence des tensions et délais d'approvisionnement.

Le chiffre d'affaires réalisé par zone géographique a évolué de la façon suivante :

au 31 décembre 2022 - en millions d'euros	2022	2021
Amérique du Nord	1,3	2,9
Asie	20,1	18,5
Europe	6,4	9,7
Autres	0,0	0,1
Total	27,8	31,2



Le chiffre d'affaires annuel 2022 se répartit entre l'Europe (23%), l'Asie (72%), et l'Amérique du Nord (5%).

1.7 Carnet de commandes

Le carnet de commandes est exclusivement constitué de commandes fermes et ne tient pas compte des options de commandes ou lettres d'intention obtenues. Les commandes sont enregistrées en fonction de leur date d'émission par le client et soldées conformément à l'application des normes IFRS15, lors de la reconnaissance du chiffre d'affaires afférent à la livraison de la machine et de chacun des services associés (installation et démonstration des épitaxies).

Au 31 décembre 2022, le carnet de commandes s'établit comme suit :

au 31 décembre – en millions d'euros *	2022	2021	Évolution
Carnet de commandes systèmes	24,6	7,9	+212%
Carnet de commandes services et accessoires	5,3	6,9	-23%
Total carnet de commandes	29,9	14,8	+102%

^(*) arrondis et pourcentages calculés sur les montants exacts en euros

Le carnet de commandes au 31 décembre 2022 s'élève à 29,9 millions d'euros, en progression de 102% par rapport à l'année précédente.

Les commandes de systèmes MBE sont en croissance de 212% à 24,6 millions d'euros et incluent 11 systèmes. Ce carnet ne tient pas compte de l'option d'achat annoncée le 8 juin 2022 pour 4 machines de production dont les commandes fermes seront confirmées en 2023 avec l'obtention de la licence d'exportation.

Les commandes de services et accessoires sont conjoncturellement en retrait en fin d'année 2022.

1.8 Activités en matière de recherche et développement de la Société et du Groupe

Au cours de l'exercice 2022, Riber a maintenu son effort de recherche et développement avec les principaux projets suivants :

- La poursuite des travaux de qualification d'un réacteur multi wafer MBE 8000, réacteur destiné à la fabrication de matrices de laser à émission par la surface (VCSEL), dans le cadre d'un accord commercial avec un client historique de Riber ;
- La poursuite du partenariat avec le CNRS INL (France, Lyon) dans le cadre d'un programme ANR comprenant l'étude, la réalisation et les tests d'un instrument de mesure pour le contrôle des flux atomiques dans un environnement oxydant:
- Le développement d'un réacteur 300 mm de nouvelle génération, destiné à la photonique intégré sur silicium par l'épitaxie d'oxyde BTO sur des wafers en silicium de 300mm, dont la fabrication de prototype de deux composants clés de la machine. Ce projet a été lauréat du plan « France Relance » et bénéficie d'un soutien financier de l'Etat ;
- La poursuite de la mise en œuvre de démonstrateurs : de pseudo substrat d'AlN sur wafer en silicium de 200mm ; de croissance épitaxiale d'alliage GalnN pour la réalisation de matrices microLED ;
- Le développement d'EPICENTRE, laboratoire commun avec le LAAS CNRS (Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes du CNRS de Toulouse) afin de développer un ensemble d'outils de mesure in-situ pour améliorer le contrôle en temps réel de la croissance épitaxiale, programme DREAM MBE, d'alliages semiconducteurs, ainsi qu'une solution dédiée à la croissance de matériaux supraconducteurs pour la réalisation de composants spintroniques et quantiques;
- Le démarrage d'un programme de développement d'automates de contrôle des machines de Riber en solutions alternatives aux produits actuels.

En 2022, l'effort de R&D brut s'élève à 4 millions d'euros, stable par rapport à 2021. Après activation des charges de R&D et prise en compte du Crédit Impôt Recherche, les charges nettes de recherche et développement s'élève à 3,2 millions d'euros et représente 11,6% du chiffre d'affaires consolidé contre 12% en 2021.

1.9 Effectifs du Groupe

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2022 incluant les implantations à l'étranger s'élève à 113 salariés répartis par catégorie comme suit :



	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Ingénieurs et cadres Agents de maîtrise Employés et ouvriers	52 24 37	53 25 35
TOTAL	113	113

1.10 Informations en matière sociale de la Société

1.10.1 État des effectifs

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la Société Riber SA (France) était de 100 salariés. L'effectif comprenait 95 salariés en contrat à durée indéterminée, 1 salarié en contrat à durée déterminée, 3 salariés en contrat d'apprentissage.

L'effectif total au 31 décembre 2022 est réparti par secteur d'activité comme suit :

Secteur d'activité	2022	2021
Administration	14	15
Commercial / Marketing	8	9
Production	45	51
R&D	26	23
Support technique client	7	8
	100	106

Parmi l'effectif de la société nous comptons 1 mandataire social.

Le pourcentage du personnel féminin représente 19% de l'ensemble de l'effectif (17.9% en 2021 et 16.7% en 2020). Ce pourcentage est de 18% dans la catégorie des Cadres et de 22% dans la catégorie des Employés et Agents de maitrise. Bien qu'en augmentation, cet indicateur met en évidence les difficultés de recrutement de personnel féminin dans les métiers de l'Industrie. A titre d'information, en 2022, les femmes représentaient 31% des salariés de l'Industrie de la région lle de France (Observatoire de la métallurgie).

En 2022, la moyenne d'âge s'élève à 44 ans. 12% de l'effectif a moins de 30 ans, 28 % entre 30 et 40 ans, 23 % entre 40 et 49 ans, 37 % plus de 50 ans.

	2022	2021
Age moyen (en années)	44	43,5

En 2022, l'ancienneté moyenne est en légère diminution par rapport à l'année précédente.

	2022	2021
Ancienneté moyenne	0.4	9.8
(en années)	9.4	9,0

Au cours de l'exercice 2022, la Société a enregistré :

- 18 embauches (hors contrat d'apprentissage et mandataire social) dont :
 - 3 contrats à durée déterminée dont 1 justifié par l'accroissement d'activité, 1 par un remplacement de salarié absent et 1 dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche.
 - 15 contrats à durée indéterminée, dont 9 embauches dans le cadre de remplacement de salariés ayant quitté la Société.
- 24 départs dont 4 départs en retraite, 2 fins de contrat à durée déterminée, 6 ruptures conventionnelles et 4 fin de période d'essai. Les autres ruptures de contrat à durée indéterminée concernent des salariés justifiant en moyenne de plus de 4 ans d'ancienneté.

A titre de comparaison, la Société comptabilisait en 2021, 9 embauches et 11 départs, et en 2020, 17 embauches et 19 départs.

Le taux de turnover de 20,1% reflète les mouvements au cours de l'exercice (12.8% en 2021 et 19.3% en 2020).

Le recours à la main-d'œuvre extérieure a été utilisé en 2022 dans le cadre de remplacement et de surcroît d'activité. Il a représenté 1 041 jours ouvrés en 2022, soit 4 ETP (équivalent temps plein) (165 jours en 2021 et 601 jours en 2020).



1.10.2 Organisation du temps de travail - Absentéisme

La durée hebdomadaire du temps de travail est de 38 heures et 30 minutes. Le temps partiel concerne des collaborateurs en CDI dont le temps de travail est décompté en jours, dont 2 femmes et 2 hommes.

Au cours de l'année, la Société a eu ponctuellement recours aux heures supplémentaires au-delà de la durée hebdomadaire de 38 heures et 30 minutes. Le volume des heures supplémentaires s'élève à 1 699 heures (1 370 heures en 2021, 2 095 heures en 2020).

En 2022, le taux d'absentéisme global a augmenté à 8,4% contre 5,7% en 2021 principalement en raison du nombre de jours d'absences maladie liées à la covid19. Le taux relatif aux absences maladie est passé à 6,0% contre 4.3% en 2021.

Les congés maternité et paternité ont représenté 29 jours d'absence et concerné 3 collaborateurs. Les arrêts consécutifs à un accident du travail ou de trajet ont représenté 223 jours d'arrêt et concernaient 2 collaborateurs.

1.10.3 Rémunérations et politique salariale

	2022	2021
Masse salariale	5.823	5 618
(en milliers d'euros)	3 023	3 010

La masse salariale brute versée sur l'année 2022 s'élève à 5 823 milliers d'euros, hors variation des provisions, contre 5 618 milliers d'euros en 2021. L'augmentation s'explique par la recherche de maintien des effectifs et le recrutement de profils plus confirmés ou plus techniques dans une conjoncture post covid marquée par un marché de l'emploi plus tendu et plus exigeant.

Salaires de base mensuels moyens (éléments variables et primes exclus)	2022	Médiane 2022	2021	2020	Evolution 2021 - 2022
Cadres Position I à III	5125	4 496	4 800	4 625	+6,8%
Agents de maîtrise Niveau V	3 615	3 409	3 455	3 535	+4,6%
Employés Niveau III à IV	2 681	2 603	2 601	2 574	+3,1%

Les salaires de base mensuels moyens (comprenant le salaire de base ou le salaire forfaitaire, les heures supplémentaires structurelles pour les salariés en heures, la prime d'ancienneté) ont progressé.

Le taux de charges patronales (incluant les frais liés aux régimes complémentaires) s'établit à 47,4% en 2022 (contre 46,2% en 2021 et 46,7% en 2020), principalement du fait de l'intégration de déclarations et contributions au titre de la formation professionnelle.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

La Société dépend des conventions collectives de la métallurgie. Plus particulièrement, s'agissant des non-cadres, de la Convention collective régionale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Région Parisienne du 16 juillet 1954. S'agissant des ingénieurs et des cadres, de la Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie du 13 mars 1972.

Conformément aux dispositions légales, la Société dispose depuis le 20 décembre 2018 d'un Comité Social et Économique (CSE), qui comprend une commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail et un référent Harcèlement.



En 2022, le CSE a été consulté et a émis un avis favorable sur les thématiques ci-dessous :

- Projet de consultation des salariés
- Projet de dispositif d'alerte professionnelle
- Projet prime de partage de la valeur
- Projet de nouveau règlement intérieur
- Projet d'accord d'intéressement
- Projet de Charte de télétravail
- Projet de dématérialisation des entretiens annuels
- Projet de dématérialisation de la paie
- Projet de politique relative à la protection des données personnelles

Par ailleurs, la Société et le CSE ont ouvert les négociations en vue de conclure :

• Projet d'accord sur le temps de travail

La Société entretient le dialogue social et la communication directement avec les collaborateurs. Dans ce but, sont organisées des réunions semestrielles regroupant l'ensemble du personnel afin de partager les temps forts de la Société et d'informer les collaborateurs sur l'actualité de la Société.

La Société intègre dans sa gestion des ressources humaines les principes d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de diversité ainsi que de lutte contre les discriminations, tant à l'embauche que tout au long de la vie professionnelle des collaborateurs.

Dans le cadre des collaborations et partenariats au sein du groupe ou avec les sous-traitants, la Société est également attachée au respect des sources du droit du travail notamment les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (libertés collectives, élimination des discriminations en matière d'emploi, travail des enfants...).

1.10.5 Conditions d'hygiène et de sécurité

Le site de Bezons regroupe des activités de R&D, de production (mécanique, traitement de surface et assemblage), de maintenance ainsi que les fonctions tertiaires. Le recensement des risques et mesures de protection par département est mis à jour régulièrement sous le contrôle du Comité Social et Économique.

L'application des dispositions relatives aux conditions d'hygiène et de sécurité fait également partie des attributions du CSE. De façon périodique, le CSE s'assure de la tenue des formations réglementaires, participe activement à l'analyse des accidents du travail et effectue des visites d'inspection dans les différents services.

Le nombre d'accidents du travail (hors accidents de trajet) s'établit à 3 en 2022 (contre 3 en 2021 et 1 en 2020) et 3 accidents de trajet. Le taux de cotisation au titre des accidents du travail s'élève pour l'année 2022 à 1,1% (1,2% en 2021 et 1,3% en 2020). Le nombre de jours d'arrêt suite aux accidents du travail et de trajet, survenus en 2022 est de 311 jours calendaires (11 jours en 2021 et 36 jours en 2020).

1.10.6 Développement des compétences

La Société met en œuvre un plan de compétences pluriannuel visant à développer l'acquisition de compétences, l'employabilité et la polyvalence. Ce plan de compétences est établi en fonction des besoins en termes de sécurité, de métiers ainsi qu'en fonction des besoins spécifiques individuels exprimés lors des entretiens annuels.

En 2022, l'ensemble des actions de formation dispensées ont été exclusivement financées sur le plan de compétences de la Société.

Le plan de compétences a représenté en termes de coûts pédagogiques 1,1% de la masse salariale brute (1,4% en 2021 et 0,5% en 2020) correspondant à 170 jours de formation (198 jours en 2021 et 100 jours en 2020). Le nombre de stages de formation effectués au cours de l'exercice 2022 s'élève à 51 (34 en 2021 et 10 en 2020) et 88 salariés ont bénéficié d'au moins une action de formation (97 salariés en 2021 et 39 salariés en 2020).

Les formations dispensées en 2022 ont porté sur des sujets de sécurité au travail, tels que l'intervention incendie, les gestes et postures, les habilitations électriques ou encore le transport de matières dangereuses, ainsi que sur des formations spécifiques en lien avec l'actualité de la Société et des métiers (ultravide, technologies du vide…).



1.10.7 Travailleurs handicapés

En 2022, l'effectif de la Société comprenait 4 salariés handicapés reconnus comme tels par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

1.10.8 Importance de la sous-traitance

La Société a recours à la sous-traitance pour la réalisation d'opérations de production non réalisables avec ses moyens industriels (découpe et usinage des pièces en molybdène, tantale, tungstène et acier inoxydable, traitement de surface par micro-billage, métrologie, assemblage électronique, emballage, transport...).

La sous-traitance est réalisée essentiellement avec des partenaires localisés en Europe (essentiellement en France) ou aux Etats-Unis (pour les besoins du marché nord-américain), dans des pays qui respectent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, les principes de respect de l'environnement et les droits de l'Homme.

Il est aussi fait appel à la main-d'œuvre extérieure pour des prestations difficilement réalisables en interne (décapage et réparations d'équipements EJM dans la filiale américaine aux Etats-Unis) ou qui ne relèvent pas du cœur de métier de la Société (Surveillance, nettoyage, espaces verts, maintenance informatique, maintenance industrielle du site, agencements, etc...).

1.11 Informations en matière environnementale de la Société et du Groupe

Les machines EJM ainsi que les accessoires produits par Riber sont assemblés et testés sur le site industriel de Bezons.

Riber fait appel à la sous-traitance pour la fabrication de la majorité des pièces mécaniques destinées aux systèmes, accessoires et pièces détachées. Une fois fabriquées, les pièces mécaniques sont traitées chimiquement afin que les machines Riber soient en mesure d'atteindre les spécifications requises en matière d'ultravide. Ce traitement chimique se fait par l'utilisation d'acides minéraux et d'autres agents chimiques, dans le cadre d'une activité classée soumise à autorisation par un arrêté préfectoral.

La Société offre par ailleurs des services de décontamination chimique et de nettoyage des réacteurs des machines EJM, ainsi que des pièces s'y rattachant. Ces services requièrent l'élimination de composés à base d'Arsenic, de Phosphore, ou d'autres éléments chimiques. Ces substances sont stockées dans des citernes dédiées et éliminées par des organismes agréés qui en assurent le traitement par destruction physico-chimique.

Par arrêté préfectoral obtenu le 6 juillet 2009, Riber a obtenu l'autorisation d'exploiter une activité de traitement de surface pour des volumes de cuves de traitement de 12.890 litres maximum permettant à Riber d'assurer directement l'essentiel des traitements, ce qui est source de flexibilité industrielle et d'économies sur les prix de revient. L'autorisation administrative résulte d'une expertise approfondie du site, qui est aux normes et qui opère avec des protocoles de traitement sécurisés. La Société est en contact régulier avec les services de la Préfecture qui effectuent une visite de vérification complète du site une à deux fois par an.

La Société a mis en place une politique de maîtrise des consommations des ressources naturelles qui permet une réduction de ses consommations :

Consommations annuelles	2022	2021	Évolution
Eau (m ³)	641	731	-12,3%
Électricité (kwh)	1 131 557	1 175 286	-3,7%
Gaz (kwh)	391 890	528 044	-25,8%

L'activité de la Société n'a pas d'impact significatif sur l'environnement au regard des rejets dans l'air, dans les sols et les évacuations d'eau. L'activité de l'entreprise n'entraîne pas de nuisance sonore ou olfactive significative. Des mesures d'impacts sont réalisées de façon périodique par un organisme indépendant.

Les principaux déchets consistent en des emballages en carton et bois (environ 32 tonnes par an) et des copeaux de métaux en acier inoxydable (environ 30 m³). Le traitement de ces déchets est assuré par des entreprises spécialisées qui en assurent la destruction ou le recyclage. Depuis 2011, un système de tri sélectif des résidus en acier inoxydable en permet la valorisation (7,8 tonnes par an). Les matières premières les plus rares entrant dans la fabrication des machines Riber (matériaux réfractaires) font l'objet d'une utilisation optimisée des tôles. Enfin, le site de Bezons dispose d'un système de séparation des hydrocarbures et de gestion des eaux pluviales.

Avec la collaboration de la commission Santé, Sécurité et Conditions de travail du CSE, Riber veille à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des collaborateurs. La commission se réunit régulièrement pour avancer sur les différentes problématiques (accidents du travail, formations obligatoires, équipements de protection, examens médicaux...).



En complément, Riber poursuit les investissements en matière de formation Sécurité et consacre près de 29% de son budget formation à la sécurité du personnel et à la protection de l'environnement (habilitations électriques, gestion du risque chimique...).

Riber a consacré une enveloppe d'au moins 166 milliers d'euros, en 2022, à des actions de sécurité et de protection de l'environnement (formation des personnels, contrôles périodiques, équipements de protection individuelle et collective, ...). La Société est assurée en matière de responsabilité civile en cas d'atteinte à l'environnement. Aucun sinistre n'a jamais été recensé et aucune provision constituée en matière de risque environnemental. Une attention est portée lors de l'installation des machines et équipements chez nos clients à un usage sécurisé des matériels au travers d'actions de formation et de la remise de manuels d'utilisation.

1.12 Informations sur l'impact territorial des activités

La Société est très implantée dans son environnement économique local. Des contacts réguliers sont entretenus et développés avec les Chambres Consulaires, organismes professionnels et pouvoirs publics dans les domaines de la formation, de l'apprentissage, de l'insertion et de la qualité.

La Société dispose d'une installation classée soumise à autorisation préfectorale pour l'une de ses activités. Cette installation classée est conforme à la réglementation de la DRIEE. La Société s'emploie à ce que cette installation classée soit toujours conforme. Les fonctionnalités opérationnelles sont vérifiées par un contrôle interne régulier.

La Société a souscrit des assurances en responsabilité civile et en responsabilité environnementale couvrant les risques industriels de toutes les activités de son site.

1.13 Faits exceptionnels et litiges significatifs

Litiges

Riber SA a fait l'objet en 2017 d'un contrôle fiscal, suite auquel une demande de rectification sur le CIR (crédit d'impôt recherche) relatif à la période 2013-2017 lui a été adressée en décembre 2017. Au 31 décembre 2022, la demande de rectification d'un montant total de 580 milliers d'euros a été entérinée. Ce montant avait fait l'objet d'une provision pour risques à hauteur de 580 milliers d'euros, qui, suite au dénouement a été repris dans les comptes de 2022.

Il est précisé que la Société n'est partie à aucun litige qui, pris seul ou avec un ensemble d'autres litiges, affecte ou pourrait affecter de façon substantielle son activité, sa situation financière, son patrimoine ou son résultat d'exploitation.

1.14 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice pour la Société et le Groupe

Gouvernance

Le Conseil de surveillance de la société s'est réuni le 25 janvier 2023 et, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a procédé à la nomination de Monsieur Christian DUPONT en tant que membre et Vice-Président du Directoire de la Société à compter du 6 février 2023.

Réuni le 13 avril 2023, le Conseil de surveillance a nommé Monsieur Christian DUPONT en qualité de Président du Directoire de la Société avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michel PICAULT qui, reste membre du Directoire et prestataire de la Société Riber, par l'intermédiaire de sa société Lakmi.

Monsieur Christian DUPONT a notamment pour mission de renforcer le marketing et le développement commercial de RIBER grâce à sa grande expérience du secteur de la microélectronique et de ses acteurs. Ses compétences humaines et son goût de l'entrepreneuriat de haute technologie sont de solides atouts pour soutenir la Société dans une nouvelle phase d'expansion.

Monsieur Christian DUPONT a également pris la Présidence des deux filiales Riber Inc. (USA) et RSTS (Chine).

Impacts macroéconomiques et conséquences de la guerre en Ukraine

La Société rappelle qu'elle n'est pas directement exposée au conflit actuel Russo-Ukrainien et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, n'ayant pas de filiales implantées localement et ne réalisant pas d'opérations significatives avec ces deux pays.

En ce début d'année 2023, l'environnement macro-économique est marqué par une baisse de la croissance mondiale et par le retour d'une forte inflation qui s'accélère depuis l'entrée en guerre de l'Ukraine et de la Russie. La Société s'est montrée réactive en procédant à des augmentations de prix.



La reprise économique post-COVID et les conséquences du conflit Russo-Ukrainien ont également engendré des perturbations persistantes dans les chaînes logistiques, qui s'accompagne d'une pénurie de matériels, de pièces détachées et de matières premières dans certains secteurs industriels.

Dans ce contexte, Riber continue à faire face à une pénurie de composants électroniques du fait de contraintes de la chaîne d'approvisionnement, et ce malgré la mise en place de solutions de sourcing alternatives au cours de l'exercice 2022. Si elle devait durer, cette situation pourrait occasionner des retards de livraison pour des machines livrables en 2023.

Concernant la hausse des coûts de l'énergie, la Société précise que ses processus de fabrication sont faiblement consommateurs en énergie du fait de leur nature (atelier mécanique, assemblage de composants et de systèmes). Riber a souscrit à un contrat de fourniture d'électricité au tarif réglementé (index ARENH, loi NOME 7/12/2010). En 2023, l'écrêtement (plafond 100TWh) aura pour effet de doubler la facture prévisionnelle d'électricité. Les hausses tarifaires du gaz et des fluides devraient avoir des impacts similaires. Néanmoins, l'impact global de ces hausses sur les comptes consolidés devrait rester modéré du fait de la faible consommation énergétique de la Société.

1.15 Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe

Compte tenu de son carnet de commandes à fin décembre 2022, Riber est confiant dans sa capacité de réaliser un chiffre d'affaires d'environ 40 M€. Cette croissance de l'activité devrait s'accompagner d'une amélioration de la rentabilité.

Dans un contexte de marché qui reste dynamique avec une forte demande pour les systèmes de la société, RIBER devrait poursuivre ses prises de commandes en 2023 en s'appuyant sur un pipeline de prospects important.

2 RESULTATS – SITUATION FINANCIERE – AFFECTATION

2.1 Examen des comptes consolidés et résultats du Groupe

Le groupe Riber a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du groupe Riber intègre la filiale américaine de Riber, Riber Inc., ainsi que la filiale chinoise de Riber, Riber Semiconductor Technologie Shanghai (RSTS).

La marge brute consolidée du Groupe s'est établit à 10.924 milliers d'euros (contre 11.041 milliers d'euros en 2021. Elle représente 39,2% du chiffre d'affaires, soit 3,8 points de pourcentage supplémentaires par rapport à 2021 (35,4%) obtenu par une évolution du mix-produit et l'amélioration de la productivité.

Les charges commerciales (3 370 milliers d'euros) sont en hausse par rapport à l'année précédente (3 043 milliers d'euros), soit + 10,7%. Cette hausse est principalement due au renforcement de la force de vente de la filiale américaine et à la progression des commissions commerciales dans un contexte de forte croissance des prises de commandes.

Au cours de l'exercice 2022, Riber a maintenu son effort d'innovation afin de poursuivre l'amélioration des performances et la compétitivité de ses produits sur ses principaux marchés.

Les charges brutes (représentant l'effort de R&D) s'élèvent à 4 030 milliers d'euros, et sont stables par rapport à 2021 (3 990 milliers d'euros). Après activation des charges de R&D et prise en compte du Crédit Impôt Recherche, les charges nettes de recherche et développement (3 225 milliers d'euros) baissent de 470 milliers d'euros (-12,7%) par rapport à 2021 (3 695 milliers d'euros). En 2022, l'effort net de R&D s'élève à 3,225 millions d'euros et représente 11,6% du chiffre d'affaires consolidé.

Nous vous invitons à vous référer au paragraphe 1.8 pour la description des principaux projets de R&D mis en œuvre ou poursuivis au cours de l'année 2022.

Les charges administratives (2 970 milliers d'euros) sont stables (+3%) par rapport à la même période de l'exercice précédent (2 896 milliers d'euros).

Globalement, les charges d'exploitation sont stables par rapport à 2022.

En conséquence, compte tenu de l'amélioration de la marge brute et de la maîtrise des charges d'exploitation, le résultat courant opérationnel est maintenu à 1 359 milliers d'euros pour un résultat courant de 1 407 milliers euros en 2021.

La Société précise que le résultat opérationnel est impacté par des charges non courantes à hauteur de 1,3 M€ en raison de la décision d'arrêter la ligne de produit évaporateurs OLED qui a entrainé la dépréciation de stocks et, par des coûts non récurrents de réorganisation du personnel. Il s'établit à - 8 milliers d'euros pour + 1 266 milliers d'euros en 2021.



Le résultat financier du Groupe est bénéficiaire de +427 milliers d'euros en 2022, soit un niveau équivalent à celui de 2021 (+447 milliers d'euros). Ce résultat financier s'explique principalement par un effet de change positif de 492 milliers d'euros lié à la revalorisation des dettes et créances libellées en dollar américain, des comptes bancaires tenus en dollar américain (70%) et des dettes et créances libellées en yuan (30%).

Après prise en compte d'une charge d'impôt groupe de -247 milliers d'euros (impôts sur la filiale chinoise et impôts différés), le résultat net consolidé du Groupe est bénéficiaire de 172 milliers d'euros en 2022, contre un résultat bénéficiaire de 1.468 milliers d'euros en 2021.

2.2 Situation financière consolidée

La trésorerie nette à fin décembre 2022 est positive de 6,1 millions d'euros, en hausse par rapport à 2021 (5,8 millions d'euros). Cette évolution résulte des facteurs suivants (se reporter au tableau de flux de trésorerie consolidé pour plus de précision) :

- Activité opérationnelle : +4,9 millions d'euros résultant notamment, de la capacité d'autofinancement positive en 2022 de +2,4 millions d'euros et d'une amélioration du besoin en fonds de roulement de 2,5 millions d'euros (hausse des stocks de 5,5 millions d'euros, hausse des créances clients de 0,5 millions d'euros, hausse des dettes fournisseurs de 0,7 millions d'euros et hausse de 7,6 millions d'euros pour les acomptes clients versés à la commande).
- Activité investissement : (2,4 millions d'euros) s'expliquant principalement par la capitalisation de charges de R&D pour 1,2 million d'euros et par des immobilisations en cours pour 1,0 million d'euros relatives à la livraison d'un système dans le cadre du programme DREAM MBE.
- Activité financement : (2,2 millions d'euros) dont 1,1 million d'euros liés à la distribution aux actionnaires d'une somme prélevée sur la prime d'émission.

En 2020, Riber a souscrit auprès de ses banques quatre emprunts garantis par l'Etat (PGE) pour une valeur globale de 8,0 millions d'euros, avec un différé de remboursement d'un an. Ces prêts sont remboursables depuis juillet 2022 sur une durée de 4 ans. Riber a remboursé 0,8 millions d'euros en capital en 2022.

L'endettement financier net diminue à 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 2,4 millions d'euros un an plus tôt.

Les capitaux propres, après prise en compte du résultat consolidé, s'établissent à 18,8 millions d'euros, en diminution de 1,0 million d'euros sur un an. Cette évolution tient compte du résultat de l'exercice et de la distribution aux actionnaires d'une somme prélevée sur la prime d'émission au titre de l'exercice 2021.

2.3 Examen des comptes sociaux et résultats de la Société

Aucune modification n'a été apportée dans la présentation des comptes sociaux par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires net de Riber SA s'élève à 25 713 milliers d'euros en 2022 contre 29 202 milliers d'euros en 2021. En 2021, 87% du chiffre d'affaires a été réalisé hors de France.

Après prise en compte des autres produits (production stockée, reprises de provisions, ...), les produits d'exploitation s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 32 326 milliers d'euros contre 29 108 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent, en progression de 11,05%

Les charges d'exploitation de l'exercice s'établissent à 33 337 milliers d'euros sur l'exercice 2022 contre 28 248 milliers d'euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 18% s'expliquant principalement par une hausse des achats matières et autres achats de production.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice est déficitaire de - 1011 milliers d'euros, contre un bénéfice de 860 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Il tient compte de charges et provisions non courantes à hauteur de 1142 milliers d'euros.

Le résultat financier est bénéficiaire de 60 milliers d'euros, contre un résultat bénéficiaire de 103 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts ressort en perte à (951) milliers d'euros contre un bénéfice de 963 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 638 milliers d'euros (contre (385) milliers d'euros pour l'exercice précédent) et d'un produit d'impôt sur les Sociétés de 226 milliers d'euros (contre une charge de 380 milliers d'euros pour l'exercice précédent), le résultat net s'établit en perte de (539) milliers d'euros, contre une bénéfice de 958 milliers d'euros pour l'exercice 2021.



Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 45 238 milliers d'euros contre 40 370 milliers d'euros pour l'exercice précédent. Au cours de l'exercice, la trésorerie disponible a augmenté de 413 milliers d'euros, passant de 4 973 milliers d'euros au 31 décembre 2021 à 5 387 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les capitaux propres baisse de 1 590 milliers d'euros en 2022 à 18 050 milliers d'euros contre 19 640 milliers d'euros en 2021, compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice (-538 milliers d'euros) et de la distribution versée en 2022 au profit des actionnaires (somme prélevée sur la prime d'émission) de 1 051 milliers d'euros.

Les acomptes reçus sur des commandes en cours (12 862 milliers d'euros contre 5 368 milliers d'euros en 2021) ont fortement augmenté suite à la hausse du carnet de commandes au cours de l'exercice.

L'endettement financier moyen et long terme au 31/12/2022 est de 7 322 milliers d'euros, correspondant à des prêts garantis par l'Etat (PGE) obtenu en 2020 auprès de ses partenaires bancaires. La société a remboursé au cours de l'exercice 2022 0,8 million d'euros sur les 8 millions de PGE.

2.4 Propositions ayant trait à l'approbation des comptes sociaux et l'affectation du résultat de la Société

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat déficitaire de 538.525,65 euros (<u>Résolution 1</u>).

Le Directoire propose également à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat déficitaire sur le compte « report à nouveau », ainsi porté de (3.799.433,51) euros à (4.337.959,16) euros (**Résolution 2**).

Il est précisé aux actionnaires que (i) le compte « Réserves réglementées », figurant dans les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2022, vise exclusivement les « Réserves pour actions propres et parts propres » et s'élève à 405.929,34 euros et que (ii) la valeur de l'ensemble des actions que la Société possède s'élève, au 31 décembre 2022, à 405.929,34 euros.

Le Directoire propose en conséquence à l'Assemblée Générale (Résolution 4) de :

- Prendre acte de ces précisions,
- Prendre acte que la valeur de l'ensemble des actions que la Société possède au 31 décembre 2022 s'élève à 405.929,34 euros ;
- Constater en conséquence que le montant sur le compte « Réserves réglementées » est inférieure à la valeur historiques des actions propres de 75.601,10 euros ;
- Décider de prélever une somme de 75.601,10 euros sur le compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », qui s'élève alors à 18.166.497,49 euros et de l'affecter en totalité sur le compte « Réserves réglementées »,le poste « Réserve réglementées » s'élevant alors à 481.530,44 euros;

Le Directoire propose également à l'Assemblée Générale, de voter en faveur de la distribution d'une somme prélevée sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de **0,05** euro par action, dont la mise en paiement interviendrait le 5 juillet 2022 (**Résolution 5**).

2.5 Constatation des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices clos le 31 décembre 2019, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, étant toutefois précisé que :

- l'Assemblée Générale du 23 juin 2020 a décidé de procéder à une distribution prenant la forme d'un remboursement d'une partie de la prime d'émission qui était inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de **0,03** euros par action, soit une somme totale de 631.126,20 euros effectivement distribuée ;
- l'Assemblée Générale du 25 juin 2021 a décidé de procéder à une distribution prenant la forme d'un remboursement d'une partie de la prime d'émission qui était inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de **0,03** euros par action, soit une somme totale de 631.085,60 euros effectivement distribuée ;
- l'Assemblée Générale du 21 juin 2022 a décidé de procéder à une distribution prenant la forme d'un remboursement d'une partie de la prime d'émission qui était inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de **0,05** euros par action, soit une somme totale de 1.062.651,20 euros effectivement distribuée. ;

Nous vous invitons à en prendre acte au titre de la Résolution 3 qui sera soumise à l'Assemblée Générale.



2.6 Proposition d'approbation des comptes consolidés

Conformément à la loi, le Directoire propose d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 172 milliers d'euros (Résolution 6).

2.7 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

	2018	2019	2020	2021	2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social	3 400 484	3 400 484	3 400 484	3 400 484	3 400 484
Nombre d'actions ordinaires existantes	21 253 024	21 253 024	21 253 024	21 253 024	21 253 024
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
par attribution gratuite	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE :					
Chiffre d'affaires hors taxes	29 836 326	32 179 046	29 556 915	29 202 427	25 713 503
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 355 835	240 005	295 902	2 192 264	1 220 207
Impôts sur les bénéfices	-24 183	-145 134	-12 951	-380 181	226 334
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	983 271	516 688	-18 294	957 720	-538 526
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION :					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,11	0,02	0,01	0,12	0,05
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	0,05	0,02	0,00	0,05	-0,03
Distribution prise sur la prime d'émission attribuée à chaque action	0,05	0,03	0,03	0,05	0,05 *
PERSONNEL:					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	96	106	107	102	99
Montant des salaires et traitements de l'exercice	6 388 661	6 527 859	6 208 746	5 952 983	6 163 828
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 619 013	2 615 216	2 698 419	2 652 113	2 711 865

^{*} Montants soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2023.

2.8 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons de constater qu'aucune charge somptuaire visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



3 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE

Le Directoire confirme que les conditions de paiement tant à l'achat qu'à la vente sont en conformité avec les dispositions de l'article L. 441-10 du Code de commerce. A ce titre, la Société a généralisé depuis 2011 le paiement de ses fournisseurs dans un délai de 45 jours fin de mois.

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, la Société présente ci-dessous les informations requises par ces textes concernant les délais de paiement de fournisseurs et clients :

	Factures reçues et émises Non réglées au 31 décembre 2022 dont le terme est échu											
	Article D. 441-6 I1° Factures <u>reçues</u> non réglées au 31 décembre 2022 dont le terme est échu					Article D. 441-6 I2° Factures <u>émises</u> non réglées au 31 décembre 2022 dont le terme est échu				cembre		
	0 jour (indicatif)	1 à 30 j	31 j à 60 j	61 j à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 j	31 j à 60 j	61 j à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
A) Par tran	A) Par tranche de retard de paiement										_	
Nombre de factures concernées	583					67	44					22
Montant des factures concernées (TTC) (En milliers d'euros)	1.560	104	12	24	28	168	7.140	296	22	19	688	1025
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	6.83%	0.45%	0.05%	0.1%	0.12%	0.74%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							28%	1%	0.1%	0.1%	2,7%	4%
B) Factures ex	clues du	(A) relati	ves à de	s dettes e	et créanc	es litigie	uses ou n	on com	ptabilis	ées		
Nombre de factures exclues *			8	3			425					
Montant total des factures exclues (HT) (En milliers d'euros)	66 aiement de référence utilisés (contractuel ou légal - a						44.0.5		367	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		
C) Délais de pa 441-10 (I) aliné code de comm	a 2, 3 et 4											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	If Délais contractuels : 45 jours fin de mois					Délais c	ontractu	els : 30 j	ours date	e de fact	ure	

^{*} Nota : Montant total des factures exclues : intègre le compte client Riber Inc. (filiale US de Riber) et RSTS (filiale chinoise de Riber) dans les livres de Riber.



4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.1 Prise de contrôle / prise de participation significative dans des Sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française

Au cours de l'exercice écoulé, Riber n'a pas pris le contrôle ou n'a pas pris de participation significative dans une Société ayant son siège sur le territoire de la République Française.

4.2 Création de filiale

Au cours de l'exercice écoulé, Riber n'a créé aucune nouvelle filiale.

4.3 Recapitalisation de filiale

Au cours de l'exercice écoulé, Riber n'a participé à aucune recapitalisation de filiale.

4.4 Avis donné à une autre Société en application de l'article L.233-7, I, alinéa 1 du Code de Commerce

L'obligation prévue par l'article L. 233-7, I alinéa 1 du Code de commerce d'informer une autre société ayant son siège social en France et dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, d'une détention de plus de 5 %, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% de son capital ou de ses droits de vote est sans objet pour la Société.

4.5 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Il n'y a pas eu lieu à de telles aliénations en l'absence d'existence de participations croisées.

4.6 Actions d'autocontrôle détenues par des sociétés directement ou indirectement contrôlées

Au cours de l'exercice écoulé, aucune société contrôlée directement ou indirectement par Riber n'a détenu d'actions émises par Riber.

4.7 Liste des succursales

Riber ne détient aucune succursale au 31 décembre 2022.

5 ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

5.1 Situation des mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Conseil de Surveillance :

Au 31 décembre 2022, le Conseil de Surveillance de la Société était composé des membres suivants :

- Madame Annie Geoffroy
- Monsieur Nicolas Grandjean
- Monsieur Bernard Raboutet
- Monsieur Didier Cornardeau
- Monsieur Pierre-Yves Kielwasser
- Monsieur Jean-Christophe Eloy

Madame Annie Geoffroy est Présidente du Conseil de Surveillance et Monsieur Nicolas Grandjean en est le Vice-Président.

Cette composition de Conseil de Surveillance est la même au jour d'établissement du présent rapport.

De plus amples développements figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance sur la composition de cet organe, de ses Comités, sur leurs missions et sur leur fonctionnement.

Nous vous rappelons que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Didier Cornardeau, et Monsieur Nicolas Grandjean arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 juin 2023. Aussi, nous vous inviterons, lors de cette Assemblée Générale, à statuer sur le renouvellement du mandat de ces deux membres, pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2025 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (**Résolutions 8 & 9**).

Les informations concernant Monsieur Didier Cornardeau, et Monsieur Nicolas Grandjean dont le renouvellement est proposé seront mises à disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la Société.



Sur proposition du Conseil de Surveillance, nous vous inviterons, lors de cette Assemblée Générale, à statuer sur la proposition de nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, Madame Sylviane Troadec pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2025 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (Résolution 10).

En outre, en accord avec la recommandation du Conseil de Surveillance et en application de l'article L.225-83 du Code de Commerce, le Directoire propose à l'Assemblée Générale d'allouer aux membres du Conseil une somme brute fixe globale de **170.000 euros**, en rémunération de leur activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il est rappelé le montant qui a été alloué par l'Assemblée Générale du 21 juin 2022 aux membres du Conseil de Surveillance pour l'année 2022 était de **170.000 euros**. La répartition de cette somme globale entre les membres du Conseil de Surveillance relève de la compétence du Conseil de Surveillance, en application de la loi. (**Résolution 11**).

Directoire:

Au 31 décembre 2022, le Directoire de la Société était composé de Monsieur Michel Picault (Président) et de Monsieur Emmanuel Routier, nommés membres du Directoire lors du Conseil de Surveillance du 21 juin 2022.

Monsieur Michel Picault a été Président du Directoire du 21 juin 2022 jusqu'au 13 avril 2023, conformément à ce qui est indiqué en point 1.14 ci-dessus.

En tant que Président du Directoire, Monsieur Michel Picault a représenté la Société envers les tiers et a disposé des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserves des pouvoirs réservés aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance. A titre d'information, conformément au point 1.14 ci-dessus, Monsieur Christian Dupont est Président du Directoire et dispose des mêmes droits et obligations depuis le 13 avril 2023.

5.2 Commissariat aux comptes

Nous vous rappelons que KPMG SA et RSM Paris assument les fonctions de Commissaires aux Comptes de la Société et que leur mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6 ACTIONNARIAT

• Le capital social de la Société est composé de 21.253.024 actions de 0,16 € de valeur nominale chacune, intégralement libérées. Les statuts de la Société ne prévoient pas de droit de vote multiple ou de restriction à l'exercice des droits de vote ou au transfert d'actions. Aucune action ne comporte à ce jour de droits de contrôle spéciaux.

Au 31 décembre 2022, la Société n'a émis aucune autre valeur mobilière donnant accès à son capital social ou à ses droits de vote.

- Aucune déclaration(s) de franchissement de seuil, à la hausse comme à la baisse n'a été portées à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2022.
- En fonction des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, le tableau cidessous, en application de l'article L.233-13 du Code de Commerce (i) mentionne l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société et (ii) fait également apparaître les modifications intervenues d'un exercice à l'autre.

	31/12/2020			31/12/2021			31/12/2022			
	Nombre d'actions	% du capital social	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital social	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital social	% des droits de vote	
Ormylia / J.Kielwasser	4.984.811	23.5%	23.7%	4.984.811	23.5%	23.7%	4.984.811	23.5%	23.7%	
ISA Finance / Socodol / M. et Mme B. Raboutet	4.432.910	20.9%	21.1%	4.453.710	21.0%	21.2%	4.456.210	21.0%	21.2%	



A la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire, autre que ceux figurant dans le tableau ci-dessus, détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Enfin, la Société n'a pas connaissance de pactes, conventions, nantissement ou engagements de conservations conclus par ses actionnaires.

Au 31 décembre 2022, la Société détient (hors cadre du contrat d'animation de cours visé au paragraphe ci-après) 76.454 actions propres représentant une valeur comptable brute de 176.742 €. Sur la base d'un cours de bourse de 1.640 € par action au 30 décembre 2022, la valeur de marché de ces actions était de 125.385 €.

D'autre part, dans le cadre de son contrat d'animation de cours, Riber SA détenait, au 31 décembre 2022, 152.489 titres figurant également en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant brut de 229.187 €. Sur la base d'un cours de bourse de 1.640 € par action au 30 décembre 2022, la valeur de marché de ces titres était de 250.082 €. La trésorerie affectée à ce contrat d'animation de cours s'élevait au 31 décembre 2022 à 221 milliers d'euros et a été classée au bilan en actifs financiers.

7 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PARTICIPATION DES SALARIES

7.1 État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Au 31 décembre 2022, il n'existe pas (i) d'action de la Société détenue de manière collective par les salariés de la Société ou par les salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce (par l'intermédiaire d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fond commun de placement d'entreprise) ou (ii) d'action nominative de la Société détenue directement par les salariés en application des dispositions visées par l'alinéa 1 de l'article L. 225-102 du Code de commerce (à l'exception de 82.020 actions nominatives détenues directement par les salariés en application de l'article L.225-197-1 du Code de Commerce, lesdites actions nominatives représentant 0,4% du capital social de la Société).

7.2 Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions

L'assemblée générale annuelle du 21 juin 2022 a autorisé le Directoire à procéder ou faire procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, des actions de la Société **(résolution 14)**Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune option d'achat ou de souscription d'actions n'a été attribuée par Riber.

7.3 Attributions gratuites d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Directoire de Riber n'a pris aucune décision concernant l'attribution gratuite d'actions, au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux. De même, aucune autorisation d'attribution gratuite d'actions n'a été consentie par l'Assemblée des actionnaires tenue en 2022.

Pour mémoire, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Directoire avait, sur autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2018, attribué gratuitement, par décision du 16 août 2018, un nombre global de 284.000 actions au profit de mandataires sociaux et salariés de la Société, étant précisé que cette attribution gratuite a été soumise à :

- Une période d'acquisition de ces actions d'une durée d'un an, à l'issue de laquelle chaque bénéficiaire devient effectivement propriétaire des actions lui ayant été attribuées, ces actions étant des actions existantes, préalablement rachetées par la Société;
- Une période de conservation desdites actions d'une durée d'un an.

8 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

La Société dispose d'un site internet (www.riber.com) permettant de consulter sous la section « investisseurs » tout document réglementaire, incluant les statuts, tout ou partie du règlement du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés, les informations financières historiques et les communiqués de presse émis.

9 CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

• Conventions et engagements soumis à la procédure de contrôle des conventions réglementées en application de l'article L.225-90-1 et des articles L.225-86 et suivants, autorisées et conclues au cours de l'exercice 2022 :

Avec un membre du Directoire (Président du Directoire au 31 décembre 2022)

Engagement pris par le Conseil de Surveillance en date du 21 juin 2022, à l'occasion de la nomination de Monsieur Picault en qualité de membre du Directoire, il a été convenu un contrat de prestation de services entre Riber et la société LAKMI, société à responsabilité limitée à associé unique, dont le siège social est situé 72 bis rue du Dôme, 92100, Boulogne-Billancourt,



immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 804 761 054, représentée par Monsieur Michel Picault (« Lakmi ») :

a) Lakmi, représentée par Monsieur Michel Picault a pour activité toutes prestations de services, de conseils et d'assistance, notamment dans les domaines de stratégies d'entreprises, marketing, recherche et développement, commerce, production, finances, et dispose de l'ensemble des moyens de structure et d'organisation lui conférant la possibilité d'assurer de telles prestations au profit de ses clients.

Domaines concernés :

- Les technologies et les applications de l'instrumentation scientifique et plus particulièrement de l'épitaxie par jets moléculaires
- La production
- Le marketing et le commerce international
- La recherche et le développement
- · Les services administratifs et financiers.

Riber souhaite faire appel à Lakmi, représentée par Monsieur Michel Picault, afin de bénéficier de son savoir-faire et de son organisation dans ces domaines.

b) Les missions :

- Conseil et assistance techniques de la Direction Financière
- Conseil et assistance techniques de la Direction Commerciale
- Conseil et assistance techniques de la Direction Technique
- Conseil et assistance techniques de la Direction Qualité
- Assistance en matière de coordination des directions susvisés
- Reporting de l'activité des Directions au Directoire

c) Livrables:

Les livrables sont des rapports et comptes rendus des différents postes des missions énumérés ci-dessus seront remis mensuellement au Directoire.

- d) Durée : du 21 juin 2022 au 21 décembre 2022, prolongé de 6 mois jusqu'au 20 juin 2023
- e) Rémunération : 1600 € (mille six cents euros) par jour de travail
- f) Montant total de facturation pour l'année 2022 : 160 000€ HT (cent-soixante-mille euros HT)
- Conventions réglementées autorisées au cours d'exercices antérieurs :

En outre, nous vous informons que les deux conventions suivantes, autorisées par le Conseil de Surveillance et approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au titre de l'exercice écoulé :

Avec un membre du Directoire

Engagement pris le Conseil de Surveillance en date du 21 juin 2018, à l'occasion de la nomination de Monsieur Ley en qualité de membre du Directoire ayant le titre de « Directeur Général », d'octroyer à ce dernier :

Une indemnité forfaitaire de départ conventionnelle, en cas de révocation du mandat social de membre du Directoire de Monsieur Ley, dont le montant dépend de la mise en place ou non, par la Société, d'une garantie perte d'emploi, type CSG, formule 70¹, sous réserve que l'ensemble des conditions de performance arrêtées par le Conseil de Surveillance et reproduites ci-dessous aient été réunies :

¹ Garantie dont les frais d'adhésion et de cotisations sont pris en charge par la Société, permettant à Monsieur Ley d'être indemnisé, en cas de perte de son mandat de membre du Directoire, par le versement d'une indemnité brute forfaitaire d'un montant équivalent à 24 mois de rémunération.



- ✓ <u>Si la Société a effectivement mis en place une garantie perte d'emploi (type GSC, formule 70) permettant une indemnisation</u> équivalente à 24 mois de rémunération² :
 - Dans l'hypothèse d'une révocation du mandat social avant l'expiration de 12 mois suivant l'affiliation à la garantie perte d'emploi, compte-tenu du fait que la formule 70 de la garantie perte d'emploi ne devrait être effective qu'à l'issue de 12 mois suivant la date d'affiliation à cette garantie :

Monsieur Ley percevra, de la part de la Société, en cas de révocation de son mandat de membre de Directoire et sous réserve de ce qui suit, une indemnité conventionnelle de départ forfaitaire brute équivalente à 24 mois de rémunération fixe brute, étant précisé que pour le calcul de cette indemnité, le montant d'un mois de rémunération brut correspondra à la moyenne des rémunérations mensuelles brutes perçues au titre des 12 derniers mois écoulés ayant précédé la révocation du mandat.

Les conditions de performance à réunir pour permettre l'obtention d'une telle indemnité sont les suivantes, étant précisé que Monsieur Ley devra avoir été membre du Directoire à la date de clôture de chacun des deux derniers exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation :

- Le montant du résultat net consolidé de la Société doit avoir été positif au titre d'au moins l'un des deux derniers exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation ;
- Les actions prioritaires suivantes doivent avoir été menées avec succès au titre de chacun des deux exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation : (i) action synergie des coûts, (ii) action absence de litiges et (iii) action organisation et gestion du Directoire.
- Dans l'hypothèse de la révocation du mandat social après l'expiration de 12 mois suivant l'affiliation à une garantie perte d'emploi :

Monsieur Ley percevra de la part de la Société, en cas de révocation de son mandat de membre de Directoire et sous réserve de ce qui suit, une indemnité conventionnelle de départ forfaitaire brute équivalente à 12 mois de rémunération fixe brute, étant précisé que pour le calcul de cette indemnité, le montant d'un mois de rémunération brute correspondra à la moyenne des rémunérations mensuelles brutes perçues au titre des 12 derniers mois précédant la révocation du mandat.

Les conditions de performance à réunir pour permettre l'obtention d'une telle indemnité sont les suivantes, étant précisé que Monsieur Ley devra avoir été membre du Directoire à la date de clôture de chacun des deux derniers exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation :

- Le montant du résultat net consolidé de la Société doit avoir été positif au titre d'au moins l'un des deux derniers exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation ;
- Les actions prioritaires suivantes doivent avoir été menées avec succès au titre de chacun des deux exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation : (ii) action absence de litiges et (iii) action organisation et gestion du Directoire.
- ✓ Si la Société n'a pas effectivement mis en place la garantie perte d'emploi (type GSC, formule 70)³:

Monsieur Ley percevra de la part de la Société, en cas de révocation de son mandat de membre du Directoire et sous réserve de ce qui suit, une indemnité conventionnelle de départ forfaitaire brute équivalente à 24 mois de rémunération fixe brute, étant précisé que pour le calcul de cette indemnité, le montant d'un mois de rémunération brute correspondra à la moyenne des rémunérations mensuelles brutes perçues au titre des 12 derniers mois précédant la révocation du mandat.

Les conditions de performance à réunir pour permettre l'obtention d'une telle indemnité sont les suivantes, étant précisé que Monsieur Ley devra avoir été membre du Directoire à la date de clôture de chacun des deux derniers exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation :

² Garantie CSG effectivement mise en place par Riber 01/08/2018



- Le montant du résultat net consolidé de la Société doit avoir été positif au titre d'au moins l'un des deux derniers exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation ;
- Les actions prioritaires suivantes doivent avoir été menées avec succès au titre de chacun des deux exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation : (i) action synergie des coûts, (ii) action absence de litiges et (iii) action organisation et gestion du Directoire.

Le Conseil a précisé que cette indemnité conventionnelle de départ susvisée ne serait due qu'en cas de révocation de Monsieur Ley et qu'aucune indemnité ne serait versée par la Société si, notamment, ce dernier quitte la Société à son initiative pour exercer de nouvelles fonctions ou change de fonctions à l'intérieur du groupe Riber, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite. De plus, le Conseil a décidé que cette indemnité ne serait pas due en cas de révocation intervenant suite à une condamnation judiciaire ayant force de chose jugée ou à une sanction par l'AMF, prononcée à l'encontre de Monsieur Ley ou à l'encontre de la Société, pendant l'exercice du mandat de Monsieur Ley et pour des faits commis depuis la prise de fonctions de Monsieur Ley.

Il est par ailleurs précisé qu'aucun versement de cette indemnité conventionnelle ne pourra intervenir avant que le Conseil n'ait constaté, lors ou après la cessation des fonctions, le respect des conditions de performance ci-dessus prévues.

b) Le bénéfice de l'affiliation aux régimes de base et complémentaires de santé, de frais de santé, de retraite et de prévoyance mis en place par la Société au bénéfice de l'ensemble de ses salariés, dans les conditions et selon les modalités applicables à l'ensemble des salariés, étant précisé que, s'il y a lieu, Monsieur Ley est libre de souscrire à des garanties supplémentaires et/ou additionnelles moyennant le versement de cotisations supplémentaires qui pourront être prélevées par la Société sur sa rémunération.

Le Conseil de Surveillance a indiqué, le 21 juin 2018 que la décision d'octroyer un tel engagement de rémunération était justifié par l'évolution de la politique de rémunération déterminée par le Conseil devant permettre de renforcer le Directoire par l'arrivée de nouveaux profils aux fins de poursuivre l'amélioration de la gestion de Riber.

Le mandat de Monsieur Philippe Ley au sein de Riber ayant pris fin, cette convention n'est plus en vigueur.

Avec la Société Riber Inc., filiale à 100% de Riber SA

Autorisation de se porter caution à hauteur d'un plafond d'engagement de huit millions d'euros et autorisation de demander à des Etablissements bancaires d'émettre des engagements par signature pour le compte de sa filiale Riber Inc. Pour un encours total de trois millions d'euros afin de permettre l'octroi de garanties bancaires dans le cadre de marchés commerciaux ;

Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2022.

Nous vous rappelons que, conformément à la législation en vigueur, les conventions qui perdurent dans le temps font l'objet d'une revue annuelle par le Conseil de Surveillance.



10 TRANSACTIONS REALISEES PAR DES MANDATAIRES SOCIAUX. DES PERSONNES EXERCANT DES FONCTIONS DIRIGEANTES ET DES PERSONNES AYANT UN LIEN PERSONNEL ETROIT AVEC EUX

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, le tableau ci-dessous récapitule les opérations sur titres mentionnées à l'article 19 du règlement européen 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil en date du 16 avril 2014, déclarées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 par les personnes qui sont soumises à une telle obligation de déclaration, en application de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier, soit (i) les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, (ii) les personnes ayant d'une part le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie de la Société, et d'autre part un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement la Société et (iii) les personnes ayant des liens personnels étroits avec les personnes susvisées, est présenté ci-après :

	Nombre de titres détenus au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres détenus au 31/12/2022
Mme. Annie Geoffroy (Présidente du Conseil de Surveillance)	120			120
Mr. Didier Cornardeau (Membre du Conseil de Surveillance)	5.897			5.897
Mr. Bernard Raboutet (Membre du Conseil de Surveillance)	4.453.710	2.500		4.456.210
Mr. Nicolas Grandjean (Membre du Conseil de Surveillance)	1.000			1.000
Mr. Pierre-Yves Kielwasseur (Membre du Conseil de Surveillance)	4.984.811			4.984.811
Mr. Emmanuel Routier (Membre du Directoire)	1.000			1.000
Mr. Michel Picault (Président du Directoire depuis le 21 juin 2022)	15.000			15.000
Mr. Jean-Christophe Eloy (Membre du Conseil de Surveillance)	-	3534		3534

11 **RISQUES ET INCERTITUDES**

Sous le contrôle du Comité d'Audit, la Société procède périodiquement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les principaux risques estimés par la Société à la fin de l'exercice et organisés dans un nombre limité de catégories en fonction de leur nature : les risques technologiques et sectoriels, les risques opérationnels, les risques financiers et les risques juridiques.

Dans chaque catégorie, les facteurs de risques sont classés après déploiement des moyens et actions de maîtrise, par importance résiduelle (significative/moyenne/faible) en combinant pour chaque risque son impact avec sa probabilité d'occurrence :

Importance résiduelle faible Importance résiduelle moyenne Importance résiduelle significative Variations des cours des matières Dépendance vis-à-vis des activités Géopolitique et économie mondiale premières principales Concurrence Environnement Centralisation des installations de Échec ou de retard de production Taux de change développement des produits Contrepartie Dépendance de la Société vis-à-vis Liquidité Propriété intellectuelle Litiges techniques de ses dirigeants et de ses collaborateurs Taux d'intérêt

11.1 Risques technologiques et sectoriels

Risques liés à un secteur concurrentiel

Description

La concurrence sur le marché des machines EJM et des pièces détachées ou accessoires s'y rattachant est très forte. Riber est en concurrence avec plusieurs sociétés principalement engagées dans la conception, la fabrication et la commercialisation des machines EJM et des pièces détachées ou accessoires s'y rattachant. Il se pourrait que les concurrents perfectionnent leurs



machines existantes ou développent des générations futures de machines EJM dont le prix, le délai de livraison et la performance seraient meilleurs que celles développées par Riber. Une pression concurrentielle accrue pourrait mener à une intensification de la concurrence par les prix entraînant une baisse des prix et des marges, qui nuirait au résultat d'exploitation et à la capacité d'investissement de Riber, nécessaire pour demeurer compétitif.

Les avancées en matière de technologies alternatives de production de semi-conducteurs composés pourraient réduire la compétitivité de la technologie EJM qui est une technologie parmi d'autres utilisées pour la fabrication des alliages semi-conducteurs (MOCVD, ALD...).

Le risque concurrentiel concerne également les autres marchés auxquels s'adresse Riber, dont le solaire.

Gestion et mesures mises en place

La capacité de Riber à rester compétitif dépend de l'amélioration des performances de ses machines EJM et de l'introduction de nouveaux produits afin de satisfaire de façon opportune les besoins des clients. La capacité d'innovation, les performances et/ou le coût de possession, la qualité et le délai de livraison ainsi que la qualité des partenariats et la réactivité (proximité technique et géographique) sont des facteurs différenciants.

Risques d'échec ou de retard de développement des produits

Description

Sur le marché mature des machines d'épitaxie par jets moléculaires et sur les marchés des évaporateurs pour les machines de dépôt en couches minces (panneaux solaires), Riber bénéficie d'une forte expérience et d'un grand savoir-faire technologique. Bien que la Société maîtrise en interne les principales technologies nécessaires à la conception des machines (métallurgie, mécanique sous ultra-vide, automatismes, évaporation de matériaux complexes, déposition de couches minces épitaxiées ou non), le développement de nouveaux composants ou nouvelles machines pour les laboratoires de recherche ou les industriels qui nécessitent de réelles innovations techniques peut s'avérer plus complexe qu'initialement anticipé et entrainer des retards dans la finalisation des projets.

Gestion et mesures mises en place

Afin de réduire ces risques, Riber organise ses développements en projets. Chaque projet est sous la responsabilité d'un chef de projet qui réunit les compétences nécessaires au bon déroulement de celui-ci et qui assure le contrôle rigoureux des principaux jalons de celui-ci.

Risques liés à la géopolitique et à l'économie mondiale

Description

L'activité de Riber est exposée à des risques de changements de politique gouvernementale ou de réglementation (contrôle de changes, évolution des régimes fiscaux, mise en place de restrictions à l'exportation et à l'importation, instabilité politique, extraterritorialité du droit américain) qui peuvent avoir, le cas échéant, des conséquences sur ses ventes ainsi que sur ses résultats.

Le Groupe peut se voir refuser par l'Administration Française la délivrance de licences d'exportation. Ces refus peuvent limiter le chiffre d'affaires réalisable sur les systèmes et les accessoires et, réduire le carnet de commandes.

Gestion et mesures mises en place

Les activités de la Société (R&D, production, administration...) ainsi que ses principaux sous-traitants sont localisés en France. À l'étranger, Riber dispose en propre de deux filiales de distribution et de service, localisées aux Etats-Unis et en Chine. Riber vend ses services et produits dans plus de trente pays dont aucun n'est sujet à une forte instabilité politique. Riber bénéficie de la garantie export de Bpifrance.

Riber a mis en place les mesures nécessaires pour assurer la continuité des opérations commerciales et techniques en déployant au sein du groupe de nouveaux outils numériques de communication et d'échanges d'information.

11.2 Risques opérationnels

Risques liés à la dépendance de la Société vis-à-vis de ses dirigeants et de ses collaborateurs

Description

La réussite de Riber dépend du talent, des compétences et de la disponibilité de certains collaborateurs ainsi que de la qualité des relations qu'ils entretiennent avec les clients. Si la Société n'était plus en mesure d'attirer et de retenir ces collaborateurs



clés ou de garantir leur disponibilité, les perspectives, les activités, la situation financière et les résultats de la Société pourraient en être significativement affectés.

Gestion et mesures mises en place

Riber profite d'une forte réputation au sein de la communauté scientifique et industrielle de son secteur d'activité qui lui permet d'attirer du personnel qualifié, et porte attention au développement et à la motivation de ses collaborateurs au travers d'actions de formation, d'intéressement à la performance et de promotion interne. Des procédures de recrutement, d'intégration et de formation des personnels contribuent à l'efficacité de la fonction Ressources Humaines. D'autre part, le rayonnement international du Groupe (implantations à l'étranger et majorité du chiffre d'affaires effectué à l'export) est de nature à fidéliser davantage encore le personnel de la Société.

Risques de dépendance vis-à-vis des activités principales

Description

Une part importante des revenus de Riber provient de son activité principale de vente de machines d'épitaxie par jets moléculaires. Les ventes de systèmes EJM ont représentées 53% du chiffre d'affaires de l'exercice 2022. Des changements dans la relation avec les clients ou un changement de positions concurrentielles pourraient avoir une incidence négative importante sur la Société.

Gestion et mesures mises en place

Les achats de machines EJM couvrant des besoins pluriannuels et la clientèle étant diversifiée, Riber est faiblement exposée au risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. La stratégie déployée par la Société vise à développer et rentabiliser son activité principale, notamment au travers du développement des activités de service qui complètent de façon récurrente le chiffre d'affaires, tout en diversifiant le champs technologique de ses activités EJM. Selon ces objectifs, le plan stratégique à moyen terme est mis à jour en anticipation de chaque processus budgétaire annuel. L'action menée par la Société s'appuie sur un effort de veille technologique et sur des simulations financières réalisées par la direction financière. Les travaux sont présentés lors de réunions spécifiques du Comité stratégique et du Comité d'Audit, comités spécialisés du Conseil de Surveillance.

Risques liés à la centralisation des installations de production

Description

L'ensemble des biens et services de la Société est fabriqué au sein de ses installations situées à Bezons (Val d'Oise) et dont elle est entièrement propriétaire. En raison de la centralisation de son activité de production, Riber est exposée à des interruptions de son activité liées à des coupures de courant, des cyberattaques, des catastrophes naturelles et des pannes d'équipements ou d'autres troubles localisés. Des interruptions d'activité prolongées pourraient nuire aux relations entre Riber et ses clients et se traduire par la non-réalisation ou le report de certaines ou de la totalité des ventes.

Gestion et mesures mises en place

Le site de Bezons bénéficie de plusieurs dispositifs de sécurité contre le vol, les dégradations, le piratage informatique, ainsi que des dispositifs de prévention des risques et de gestion de continuité. Au travers des processus et des infrastructures, une attention particulière est portée à la sécurité des personnels, à la maintenance des machines et des installations industrielles, à la qualité de l'environnement de travail et à l'amélioration continue.

La Société a été victime par le passé de cyberattaques. La Société a mis en place depuis 2021 des mesures pour éviter ou limiter les impacts de ces attaques potentielles sur la continuité de son activité. Des sauvegardes supplémentaires sont effectuées régulièrement notamment au travers :

- d'une solution de protection supplémentaire des données sur le Cloud avec sauvegarde journalière,
- d'une double sauvegarde journalière sur notre site de backup externe et de duplication des serveurs,
- d'un antivirus EDR pour une mise à jour en temps réels des bases connues des virus et des opérations de tentative de
- d'un système Antispam d'analyse sur le serveur de messagerie les mails entrants et sortants.

Une seconde ligne internet et un second firewall ont été mis en place au cours de l'exercice 2022 permettant la redondance en cas d'incendie ou tout autres incidents physiques concernant la liaison des réseaux et serveurs.

La Société a enfin mis en place une politique de couverture des principaux risques au travers de polices d'assurances souscrites aux conditions habituelles du marché. L'une de ces polices couvre les dommages directs et indirects (perte d'activité) causés aux installations.



Risques de contrepartie

Description

Riber reste dépendante d'un certain nombre de fournisseurs appartenant à des panels limités pour certains types de produits ou de services délivrés. Cette dépendance est susceptible d'engendrer des ruptures d'approvisionnements, des retards de livraison ou une baisse du chiffre d'affaires, si ces fournisseurs venaient à allonger les délais d'approvisionnement ou à les interrompre. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de développement.

Gestion et mesures mises en place

Riber attache une grande importance à la sélection rigoureuse de ses fournisseurs. La Société estime avoir la capacité de diversifier ses sources d'approvisionnement en cas de défaillance, et ce, dans un délai compatible avec la continuité de ses opérations. Par ailleurs, la Société travaille avec des banquiers et assureurs de premier plan et veille à la santé financière de ses principaux fournisseurs, prestataires de service, partenaires stratégiques et représentants commerciaux.

Risques liés aux variations des cours des matières premières

Description

Les produits fabriqués par Riber nécessitent l'achat d'acier inoxydable pour les pièces d'infrastructure et de matériaux réfractaires destinés à la production de certains composants thermiques. Ces derniers matériaux représentent entre 2% et 5% du prix de revient des machines EJM.

Gestion et mesures mises en place

Afin de se prémunir du risque de variation des cours de ces matériaux, la Société dispose de stocks de sécurité et diversifie dans la mesure du possible ses sources d'approvisionnement. Les variations de cours significatives sont prises en compte lors de la tarification des produits qui est revue annuellement.

Risques liés à l'environnement et au changement climatique

Description

Les émissions générées par l'activité de Riber et l'utilisation de substances dangereuses sont susceptibles d'affecter l'environnement, même si la Société est exposée de manière limitée à ce risque dans la mesure où l'empreinte industrielle de son site reste faible. Les risques induits par le changement climatique pourraient également avoir des effets négatifs sur la performance de la Société.

Gestion et mesures mises en place

L'activité du site principal de la Société à Bezons est soumise à autorisation préfectorale. La Société est en contact régulier avec les services de la Préfecture qui visitent le site régulièrement, et elle se conforme strictement aux recommandations formulées. Par ailleurs, le CSE consacre une partie de son activité à vérifier les conditions de sécurité et de protection des personnes, ainsi que l'impact de l'activité sur l'environnement. La Société consacre chaque année un budget significatif de son plan d'investissement à renforcer la sécurité de ses installations.

11.3 Risques financiers

Risques de taux de change

Description

Le résultat d'exploitation de Riber peut être partiellement et indirectement affecté par des variations de taux de change, principalement, celui entre l'euro et le dollar américain. Bien que la plupart des charges d'exploitation de Riber sont libellées en euros, une partie de ses charges d'exploitation est libellée en dollars américains sur la filiale Riber Inc. ainsi qu'une partie de son chiffre d'affaires, correspondant aux ventes aux Etats-Unis et au Canada (5,7% du chiffre d'affaires sur l'année 2022).

Gestion et mesures mises en place

La Société procède périodiquement à une revue spécifique de son risque de taux de change sur l'impact potentiellement négatif des variations de change (dévaluation du dollar US par rapport à l'euro) et peux procéder le cas échéant à la mise en place des contrats de couverture de change à terme libellés en dollars américains.



Risques de taux d'intérêt

Description

La Société est peu exposée aux variations de taux d'intérêt sur ses engagements financiers pouvant avoir un effet négatif sur ses frais financiers. Au 31 décembre 2022, la dette financière nette du Groupe est composée essentiellement de dettes à taux fixe. Le Groupe n'utilise, aucun instrument de couverture de taux d'intérêt.

Gestion et mesures mises en place

La Société poursuit une politique de gestion prudente et non spéculative des risques de taux d'intérêt. Sa dette financière moyen et long terme correspond à des prêts garantis par l'Etat (PGE) obtenu en 2021 auprès de ses banques pour un montant de 8,0 millions d'euros. Ces prêts sont remboursables depuis juillet 2022 sur une durée de 4 ans.

Risques de liquidité

Description

Riber est exposé à un risque de liquidité dans le cas où ses encaissements ne couvriraient plus ses décaissements alors même que sa capacité à lever de nouvelles ressources financières serait épuisée ou insuffisante.

Cela peut notamment être le cas au cours de certains trimestres au vu des fluctuations de chiffre d'affaires au cours de l'année, et de la prépondérance du chiffre d'affaires du dernier trimestre au détriment du chiffre d'affaires des autres trimestres.

	2020	2021	2022
1er trimestre	18%	10%	9%
2ième trimestre	21%	20%	24%
3ième trimestre	19%	21%	11%
4ième trimestre	42%	49%	56%

Gestion et mesures mises en place

La Société procède périodiquement à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. La visibilité sur l'évolution de la trésorerie, compte tenu du cycle de réalisation des commandes de machines et des termes de paiement, est d'environ un an glissant. L'état de la trésorerie et des prévisions à 12 mois font l'objet d'un reporting régulier auprès de la Direction de la Société.

Le PGE mis en place pour 8,0 millions d'euros a permis à la Société de réduire son exposition au risque de liquidité.

11.4 Risques juridiques

Risques liés à des litiges techniques

Description

Les principaux risques de litiges auxquels la Société se trouve confrontée portent sur la capacité d'achèvement technique des commandes et d'atteinte des performances contractuelles promises aux clients avec ses conséquence sur le chiffre d'affaires et les marges réalisées.

Gestion et mesures mises en place

Afin de réduire le risque, les performances contractuelles reprises dans les offres commerciales sont revues et validées par les Directeurs de la Société. Les machines sont assemblées et testées en usine, une attention particulière est portée aux conditions d'emballage et de transport des matériels. En cas de difficulté lors de l'installation ou de la mise en fonctionnement d'une machine, Riber a la capacité de détacher des techniciens ou ingénieurs qualifiés pour résoudre les difficultés. Des recours d'assurance sont engagés dès lors qu'une avarie de transport est de nature à perturber l'installation ou le fonctionnement des matériels.



Risques liés à la propriété intellectuelle

Description

Le développement de Riber dépend de sa capacité à développer et protéger son savoir-faire et ses innovations. La Société ne peut exclure tout risque de contrefaçon de ses inventions ou de remise en cause de la validité de ses brevets, ainsi que l'utilisation et la divulgation non-autorisées d'informations confidentielles, de son savoir-faire et de ses secrets commerciaux. La survenance de l'un de ces événements serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'avantage concurrentiel de l'offre de la Société et donc sur ses perspectives d'activités, son développement et ses résultats futurs.

Gestion et mesures mises en place

La Société dépose des brevets afin de protéger les inventions qui lui apparaissent critiques par rapport à ses marchés et à son développement. Dans la mesure du possible, les brevets sont étendus aux principaux marchés d'intérêt. Un conseil spécialisé assiste Riber dans ses démarches de dépôt et d'entretien des brevets. Riber peut réaliser de façon opportuniste des productions sous licence ou nécessitant l'acquisition de brevets ou droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers. Une attention est portée au risque de copie lors de la conception technique des produits de la Société. Enfin, Riber organise régulièrement des cessions de sensibilisation du personnel à la sécurité industrielle.

12 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Le contrôle interne est un processus mis en place au niveau du Groupe par le Directoire, l'encadrement et le personnel destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'accomplissement des objectifs suivants :

- Optimisation des performances,
- Protection des ressources et des actifs,
- Fiabilité des informations financières,
- · Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- Application des instructions et des orientations fixées par le Directoire, et
- Gestion des risques.

12.1 Organisation générale du contrôle interne

Les organes officiels de gouvernance de l'entreprise sont décrits dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise. Leur rôle respectif dans la mise en œuvre du contrôle interne et de la gestion des risques est le suivant :

- Le Directoire : le Directoire est responsable de l'établissement des procédures de contrôle interne et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner ou en contrôler l'application. Il revoit et arrête les comptes sociaux et consolidés ainsi que l'ensemble des documents d'information financière puis les présente au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance.
- Le Conseil de Surveillance : il s'assure que le Directoire a bien mis en œuvre toutes les procédures nécessaires afin d'atteindre les objectifs cités ci-dessus : amélioration des performances, protection des ressources et des actifs, fiabilité des informations financières, respect des lois et réglementations. Le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes semestriels et annuels (sociaux et consolidés) établis par le Directoire.
- Le Comité d'Audit: le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il suit notamment le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité. Dans ce cadre, il a notamment pour mission d'examiner les comptes avant leur présentation au Conseil de Surveillance, notamment les évaluations et les choix comptables retenus, d'évaluer la qualité du contrôle interne, de veiller à la qualité de l'information communiquée aux actionnaires. Il émet un avis sur les comptes annuels et consolidés à destination du Conseil de Surveillance préalablement à leur revue par celui-ci.
 - Le Comité d'Audit suit également l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance. A ce titre notamment, il examine l'analyse des risques et les principales mesures conservatoires mises en œuvre par le Directoire.
 - Le Comité d'Audit suit en outre la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission. Les Commissaires aux Comptes sont invités et participent à certains Comités d'Audit (et de façon systématique dans le cadre des Comités d'Audit statuant sur les comptes semestriels et annuels). Ils rencontrent au moins une fois par an les membres du Comité d'Audit sans la présence des membres du Directoire.
 - Le Comité d'Audit rend compte régulièrement au Conseil de Surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de sa mission.
- Le Comité des Rémunérations et des Nominations : les principales missions de ce Comité sont de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions sur la sélection des nouveaux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire



(organisation d'une procédure destinée à sélectionner les futurs membres indépendants, réalisation de ses propres études sur les candidats potentiels,...) et la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que d'examiner le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

- Le Comité RSE : Les principales missions de ce comité créé le 10 décembre 2021 sont de veiller à la mise en place de la stratégie RSE au sein de l'entreprise, de prendre connaissance des points d'avancés en matière sociale, sociétale et environnementale et, de s'assurer de son déploiement au service d'une démarche d'amélioration.
- Le Comité Stratégique : composé de membres du Conseil de Surveillance, ce Comité se réunit régulièrement avec le Directoire afin d'examiner les résultats du Groupe, exprimer son avis sur les principales orientations stratégiques et suivre l'avancement des projets les plus significatifs.

D'autres acteurs internes ont un rôle important dans la définition et la mise en œuvre des procédures de contrôle interne. Ce sont :

- Le Service Qualité: le service qualité a la charge de la mise en œuvre de la certification ISO 9001 et, à ce titre, il valide et veille à la bonne mise en œuvre des processus et des procédures définies par les services opérationnels. Il reporte au Président du Directoire.
- Le Service Administratif et Financier : il a la charge de s'assurer que les procédures en amont de l'enregistrement comptable des opérations ont bien été respectées. Il met en œuvre les procédures permanentes ainsi que les contrôles a posteriori permettant de s'assurer de la fiabilité des informations financières.
- Le Service Informatique, qui est rattaché à la Direction Financière, a la charge de la mise en œuvre des procédures de sécurité des données et infrastructures ainsi que de la gestion des droits d'accès aux données.

12.2 Les principaux supports du contrôle interne

Le recensement des risques

Une cartographie des risques établie par la Société est mise à jour de façon périodique à l'initiative du service qualité et sous le contrôle du Directoire. Des mesures conservatoires de maîtrise du risque et de contrôle interne sont identifiées en regard de chacun des éléments identifiés. Plus de 70 risques de natures différentes sont recensés et quantifiés en fonction des niveaux de criticité, probabilité et maîtrise.

Une synthèse de ce recensement est présentée au sein du point § 11 - « Risques et incertitudes » du présent rapport.

Le programme ISO 9001

En septembre 2010, Riber a initié une démarche qualité et a été certifié ISO 9001 version 2008 fin 2012.

À la suite de l'évolution de la norme ISO 9001 version 2015, Riber a réalisé une refonte des processus de la Société avec la définition de nouveaux fonctionnements et l'identification des risques. Riber a obtenu avec succès la certification ISO 9001 version 2015 fin 2018 et a été de nouveau certifiée en 2022 pour une durée de 3 ans.

La sécurité informatique

Le système d'information, basé sur une architecture client/serveur, est organisé sur le principe de la centralisation des données pertinentes sur un ensemble de serveurs, les postes client étant considérés comme "passifs".

En termes de sécurité des données, il a été mis en place depuis 2018 une réplication à chaud (sur site distant) de l'ensemble des serveurs. Les données restent disponibles sur site et à distance par une duplication physique des serveurs avec une rétention à 60 jours.

L'ERP de la Société (MAPICS) hébergé sur une machine lpower (AS400) est sauvegardé sur bandes. Les bandes sont gardées dans un coffre-fort ignifuge.

La gestion des droits d'accès (lecture, écriture) aux données est gérée de façon centralisée par le service informatique.

La Société a mis en place depuis 2021 des mesures complémentaires pour éviter ou limiter les impacts des cyberattaques potentielles sur la continuité de son activité.

Des sauvegardes supplémentaires sont effectuées notamment au travers :

- d'une solution de protection supplémentaire des données sur le Cloud avec sauvegarde journalière,
- d'une double sauvegarde journalière sur notre site de backup externe et de duplication des serveurs,
- d'un antivirus EDR pour une mise à jour en temps réels des bases connues des virus et des opérations de tentative de



phishing,

d'un système Antispam d'analyse sur le serveur de messagerie les mails entrants et sortants.

Une seconde ligne internet et un second firewall ont été mis en place en 2022 permettant la redondance en cas d'incendie ou tout autres incidents physiques concernant la liaison des réseaux et serveurs.

Les outils d'élaboration de l'information financière et comptable

Le système informatique

Les livres comptables de Riber et de ses filiales sont tenus à partir de logiciels de comptabilité standards. La Société ainsi que sa filiale américaine et sa filiale chinoise utilisent des logiciels (SAGE) de comptabilité générale, auxiliaire et analytique complets. Les données concernant les ventes et les achats sont traitées par une interface avec l'ERP de la Société (MAPICS).

Riber utilise en complément d'autres logiciels financiers entièrement compatibles entre eux et mis aux normes régulièrement (paiements électroniques, gestion des comptes bancaires, paie, ...).

L'établissement des comptes consolidés est réalisé sur un logiciel dédié (Magnitude) avec le support d'un prestataire externe spécialisé.

Les référentiels comptables

Les comptes sociaux annuels de Riber sont élaborés en conformité avec les référentiels ci-dessous : Code de commerce, Plan comptable général, règlements de l'autorité des normes comptables (successeur du CRC et du CNC), Règlement général, instructions et recommandations de l'AMF.

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2022 ont été établis en conformité avec les normes IAS/IFRS telles qu'en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2022.

L'Audit et le contrôle

Riber ne dispose pas d'un service dédié exclusivement au contrôle et à l'Audit interne. Riber peut cependant s'appuyer, au-delà de la Direction Financière, sur un Comité d'Audit, émanation du Conseil de Surveillance, qui intervient plusieurs fois chaque année, notamment pour vérifier le processus d'élaboration de l'information financière semestrielle et annuelle en collaboration avec les Commissaires aux Comptes.

Les procédures d'élaboration de l'information financière

Les états financiers sont préparés afin de présenter régulièrement et le plus sincèrement possible la situation financière et le résultat de Riber et du Groupe. Ces comptes sont établis dans le respect des principes de permanence des méthodes et de prudence, en présumant de la continuité de l'exploitation.

La fiabilité des données contenues dans les états financiers est assurée à la fois par un ensemble complet de procédures écrites, appliquées dans le traitement de l'information comptable au quotidien mais également par des travaux spécifiques de contrôle mis en œuvre a posteriori sur les données issues des traitements quotidiens.

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet de la part des Commissaires aux Comptes d'un Audit au 31 décembre et. s'agissant des comptes consolidés, d'une revue limitée au 30 juin de chaque exercice.

En plus d'un inventaire physique quotidien et sélectif effectué sur un certain nombre de références articles, un inventaire physique complet du stock de matières premières, approvisionnements, produits intermédiaires et produits finis est réalisé chaque année dans les différentes entités du Groupe, et ce en présence des Commissaires aux Comptes. Les écarts d'inventaires constatés sont de faibles valeur et amplitude.

Les engagements hors bilan concernent principalement des éléments liés au financement, font l'objet d'un suivi permanent de la part de la Direction financière et sont confirmés une fois par an auprès des partenaires bancaires. Les données sont régulièrement présentées lors des instances sociales d'arrêté des comptes.

Enfin, la Société procède, sous le contrôle du Comité d'Audit, à une mise à jour permanente de ses procédures de gestion des risques et de sa cartographie des risques. Cette démarche permet également de mieux évaluer l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne.



12.3 Les procédures de contrôle interne mises en place au sein des filiales

Afin de s'assurer de la prévention et de la maîtrise des risques résultant de son activité ainsi que du bon établissement des comptes consolidés. Riber a mis en place au sein de sa filiale américaine Riber Inc. les mesures suivantes :

- le responsable administratif de Riber Inc. prend ses instructions auprès de la Direction administrative et financière de Riber à laquelle il rend régulièrement compte de ses activités ;
- les principaux dirigeants de Riber se rendent régulièrement sur le site de Riber Inc. afin notamment d'opérer un suivi de l'activité :
- la tenue de la comptabilité et le suivi de la trésorerie sont supervisées par un expert-comptable dont l'intervention est directement encadrée par la Direction financière de Riber ;
- Riber Inc. communique mensuellement ses comptes à Riber ainsi qu'un état de ses créances échues et actions de recouvrement en cours;
- des procédures, incluant notamment des délégations de pouvoirs, ont été établies tant entre Riber et Riber Inc. qu'au sein même de Riber Inc. afin de superviser, contrôler et encadrer les conditions de vente, le recouvrement des créances, l'engagement des dépenses, des frais de mission ou la gestion des comptes bancaires notamment.

La création en juillet 2018 de la filiale Riber Semiconductor Technology Shanghai s'est notamment accompagnée de :

- la nomination d'un cabinet d'expertise comptable en charge de la tenue de la comptabilité, du suivi de la trésorerie, des obligations déclaratives, sous la supervision de la Direction financière du Groupe ;
- du recrutement d'une salariée en charge de tous les aspects administratifs et comptables et assurant l'interface avec le cabinet d'expertise comptable retenu en local. Cette salariée opère sous la responsabilité du Directeur Général de la filiale et sous le contrôle de la Direction financière du Groupe ;
- La mise en place d'un reporting financier mensuel à destination du siège français.
- Les comptes annuels sont audités par la Direction financière du Groupe ainsi qu'un cabinet d'audit local reconnu par l'Etat.

OPERATIONS EFFECTUEES SUR ACTIONS PROPRES 13

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, les informations requises relatives à l'utilisation des autorisations de rachat par la Société de ses propres actions, données par l'Assemblées Générales des actionnaires, sont présentées ci-après :

Nombre global d'actions achetées par la Société en 2022	485 341		
Cours moyen des achats (en euros)	1.69		
Nombre global d'actions vendues par la Société en 2022	478 134		
Cours moyen des ventes (en euros)	1.70		
Montant des frais de négociations y compris contrat de liquidité (€)	30 000		
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31/12/2022	263 995		
% du capital représenté par les actions auto-détenues au 31/12/2022	1.2%		
Valeur desdites actions à leur cours d'achat (en euros)	481 530		
Valeur nominale unitaire des actions auto détenues (en euros)	0.16		
Motifs des achats d'actions en 2022	Cf. tableau ci-dessous		
Motifs des cessions d'actions en 2022	Cf. tableau ci-dessous		



Motifs des rachats d'actions en 2022 et répartition entre les finalités de ces rachats	Nombre d'actions auto-détenues et pourcentage de capital				
Liquidité et animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité	Nombre total d'actions achetées : 48 341 dont 1) 485 341 (au titre de l'autorisation donnée par l'AG du 21/06/2022)				
Attribution ou cession d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et de Sociétés liées, (participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe, ou par voie d'attribution gratuite d'actions)					
Conserver des actions en vue d'une remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable					
Réduction de capital par annulation d'actions	NA				
Satisfaire aux obligations découlant de titres de créances qui sont échangeables en titres de propriété	NA				
Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'une autre manière.	NA				
Motifs d'utilisation d'actions propres en 2022	Nombre d'actions auto-détenues utilisées				
Cession dans le cadre d'un contrat de liquidité et animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité	443 284				
Réallocations intervenues au cours de 2022 et % de capital qu'elles représentent	NA				

^{*}Non Applicable



<u>Description du programme de rachat d'actions propres soumis par le Directoire à l'approbation de la prochaine</u> Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2023 :

La présente description du programme de rachat d'actions propres a pour objet de présenter les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2023 (**Résolution 12**) :

Titres concernés: actions RIBER, cotées sur le marché Euronext Growth (ISIN: FR0000075954).

Pourcentage de rachat maximum du capital autorisé par l'Assemblée Générale: les achats réalisés dans le cadre du programme pourront porter sur un nombre d'actions tel que, à la date de chaque rachat, le nombre total d'actions achetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) n'excède pas 10% des actions composant le capital social de la Société à la date du rachat concerné, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

S'agissant spécifiquement des rachats d'actions réalisés en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport : 5% du capital social.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, en tout ou partie, y compris par acquisition ou transfert de blocs d'actions et à tout moment. Ces moyens incluent, le cas échéant, l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Prix d'achat unitaire maximum et plafond total : le prix d'acquisition de ses propres actions par la Société ne pourra excéder 10 Euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute autre monnaie) (hors frais d'acquisition)

Le montant total, tous objectifs confondus, consacré aux acquisitions d'actions ne pourra dépasser 3.000.000 Euros.

Il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital de la Société, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, les montant susvisés seront ajustés en conséquence.

Objectifs:

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire ;
- attribuer ou céder des actions à des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et de Sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe, ou par voie d'attribution gratuite d'actions;
- animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conformément à la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable;
- satisfaire aux obligations découlant de titres de créances et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'une autre manière, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Durée du programme :.

Cette autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et, au plus tard, 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.



Répartition, par objectifs, des actions auto-détenues au 31 décembre 2022	Nombre d'actions auto-détenues et pourcentage de capital
Liquidité et animation du marché du titre de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF	152 489 actions 0.72 %
Attribution ou cession d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et de Sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe, ou par voie d'attribution gratuite d'actions	76 454 actions 0.36 %
Conserver des actions en vue d'une remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable	0 0%
Réduction de capital par annulation d'actions	0 0%
Satisfaire aux obligations découlant de titres de créances qui sont échangeables en titres de propriété	0 0%
Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'une autre manière.	0 0%



14 AUTRES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Les éléments et informations afférents aux résolutions 1 à 16 soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2022 sont exposés dans le présent rapport.

Le présent titre 14 expose en particulier ainsi les résolutions 7 à 12 et les résolutions 15 et 16.

> Résolutions présentées à l'Assemblée Générale statuant sous la forme ordinaire

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (<u>Résolution</u> n°7)

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, nous vous demanderons de prendre acte de l'absence de nouvelle convention réglementée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et d'approuver les termes de ce rapport.

- Constatation de l'arrivée à échéance du mandat de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Didier
 Cornardeau et de Monsieur Nicolas Grandjean, proposition de renouvellement de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance (Résolutions n° 8 & 9)
 - ✓ Constatation de l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Didier Cornardeau et proposition de renouvellement de ce dernier dans son mandat (Résolution n°8)

Monsieur Didier Cornardeau est membre du Conseil de Surveillance depuis le 23 juillet 2014. Il est actuellement Président du Comité d'Audit, et membre du Comité Stratégique.

Sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil de Surveillance, réuni le 13 avril 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de constater l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Didier Cornardeau et de renouveler ce dernier dans son mandat, pour une durée de 2 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2025 sur les comptes du dernier exercice clos au 31 décembre 2024.

Les informations concernant Monsieur Didier Cornardeau dont le renouvellement est proposé seront mises à disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la Société.

✓ Constatation de l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Grandjean et proposition de renouvellement de ce dernier dans son mandat (Résolution n°9)

Monsieur Nicolas Grandjean est membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 juin 2019. Il est actuellement membre du Comité Stratégique.

Sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil de Surveillance, réuni le 13 avril 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de constater l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Nicolas Grandjean et de renouveler ce dernier dans son mandat, pour une durée de 2 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2025 sur les comptes du dernier exercice clos au 31 décembre 2024.

Les informations concernant Nicolas Grandjean dont le renouvellement est proposé seront mises à disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la Société.

✓ Proposition de nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance – Proposition de Madame Sylviane Troadec (Résolution n°10)

Sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil de Surveillance, réuni le 13 avril 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, Madame Sylviane Troadec, née le 30 octobre 1964 à Montreuil (93), de nationalité Française, domiciliée 14 rue Saint Cyr 22610 Pleubian, pour une durée de 2 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2025 sur les comptes du dernier exercice clos au 31 décembre 2024.

Les informations concernant Madame Sylviane Troadec dont la candidature est proposée seront mises à disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la Société.

> Résolution présentée à l'Assemblée Générale statuant sous la forme extraordinaire

- Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la Société (Résolution n°13)



Il vous est proposé d'autoriser le Directoire à annuler, dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de Commerce et sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détiendrait ou pourrait détenir en conséquence de l'utilisation des autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale au Directoire, dans la limite de 10 %, par période de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération.

Vous délégueriez ainsi au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par l'Assemblée Générale, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, bénéfices ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

Une telle autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale et priverait d'effet, à compter de cette Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée toute délégation antérieure donnée au Directoire ayant le même objet.

> Résolution présentée à l'Assemblée Générale statuant sous la forme ordinaire

- Pouvoir (Résolution n°14)

La dernière résolution est usuelle et permet l'accomplissement des publicités et formalités légales consécutives aux décisions prises lors de l'Assemblée.

Le Directoire est à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Le Directoire	



15 ANNEXES

15.1 Glossaire

Alliages Semi-conducteurs

Alliage d'éléments chimiques qui a des propriétés semi-conductrices c'est à dire qu'il peut ou non transmettre du courant électrique.

Cellules d'effusion

Pour créer les flux moléculaires, la MBE utilise des cellules d'effusion contenant les différents matériaux sources (tels que le Gallium, l'Arsenic ou l'Aluminium) qui, projetés dans l'ultra-vide, constitueront les couches monoatomiques du semi-conducteur composé.

CIGS

Le CIGS est un matériau semi-conducteur composé de Cuivre, d'Indium, de Gallium et de Sélénium. Il est utilisé comme matériau absorbant la lumière pour les cellules solaires à film mince.

CMOS (Complementary Metal Oxide Semiconductor)

Désigne une technologie de fabrication de composants électroniques.

Dispositifs Electroniques

Composant électronique actif possédant des fonctions complexes, tel un transistor. Les dispositifs électroniques s'opposent aux composants électroniques passifs que sont par exemple les résistances.

EJM (Epitaxie par Jets Moléculaires ou Molecular Beam Epitaxy -MBE-)

L'épitaxie par jets moléculaires consiste à envoyer des molécules de matériaux sources (tels que le Gallium, l'Arsenic et l'Aluminium) à la surface d'un substrat destiné à la fabrication des composants semi-conducteurs. Réalisé dans un vide très poussé afin d'éviter tout choc ou contamination, cette technologie permet d'appliquer des couches extrêmement fines, précises et régulières et de garantir ainsi une très grande pureté des alliages semi-conducteurs à l'échelle nanométrique (ou monoatomique).

MOCVD (Metalorganic Chemical Vapour Deposition)

Procédé chimique permettant de produire des matériaux solides de haute performance et de grande pureté. Ce procédé est souvent utilisé dans l'industrie du semi-conducteur pour produire des couches minces à la base notamment de la fabrication de LED (Light-Emitting Diode ou diode électroluminescente). Le substrat est exposé à un ou plusieurs précurseurs métallo-organiques en phase gazeuse, qui réagissent et/ou se décomposent à la surface du substrat pour générer le dépôt désiré.

MRAM (Magnetic Random Access Memory)

Mémoire d'ordinateur non volatile de type magnétique.

OLED (Organic Light-Emitting Diode)

La technologie OLED repose sur les propriétés de certaines molécules organiques à émettre de la lumière quand elles sont soumises à un courant électrique. Ecologiques, les écrans OLED consomment moins de puissance qu'un écran LCD, présentent un angle de visibilité plus important et des images beaucoup plus brillantes et contrastées. D'abord utilisée pour la réalisation de petits écrans (mobiles, radios, notebook ...), la technologie OLED se diversifie progressivement avec la fabrication d'écrans souples de grandes dimensions et de luminaires (nappes lumineuses).

Silicium

Elément chimique qui est la base de l'industrie électronique.

UHV (Ultra-high vacuum ou ultra-vide)

Niveau de vide poussé caractérisé par des pressions comprises en dessous de 10⁻⁹ torr.



15.2 Riber – Tableau des résultats des cinq derniers exercices au 31/12/2022 :

	2018	2019	2020	2021	2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social	3 400 484	3 400 484	3 400 484	3 400 484	3 400 484
Nombre d'actions ordinaires existantes	21 253 024	21 253 024	21 253 024	21 253 024	21 253 024
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
par attribution gratuite	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE :					
Chiffre d'affaires hors taxes	29 836 326	32 179 046	29 556 915	29 202 427	25 713 503
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 355 835	240 005	295 902	2 192 264	1 220 207
Impôts sur les bénéfices	-24 183	-145 134	-12 951	-380 181	226 334
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	983 271	516 688	-18 294	957 720	-538 526
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION :					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,11	0,02	0,01	0,12	0,05
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	0,05	0,02	0,00	0,05	-0,03
Distribution prise sur la prime d'émission attribuée à chaque action	0,05	0,03	0,03	0,05	0,05 *
PERSONNEL:		_	_		_
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	96	106	107	102	99
Montant des salaires et traitements de l'exercice	6 388 661	6 527 859	6 208 746	5 952 983	6 163 828
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 619 013	2 615 216	2 698 419	2 652 113	2 711 865

^{*} Montants soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2023.



15.3 Riber SA – Tableau des filiales et participations au 31/12/2022 :

	Capital en devises	Capital en euros	Capitaux propres	Capitaux propres	QP du capital	VB des titres	VN des titres	Prêts & avances	CA de l'exercice	CA de	Résultat de	Résultat de
			autre que capital en	autre que capital	détenu	détenus (en	détenus (en	consentis par	en devises	l'exercice en	l'exercice	l'exercice en
			devises	en euros		euros)	euros)	Riber SA (en		euros	en devises	euros
								euros)				
RIBER INC	1 771 361	1 660 755	- 5 514 877	- 5 170 520	100%	1 413 002	-	294 931	1 679 012	1 593 167	12 808	12 153
RSTS	3 443 798	468 022	5 671 067	770 714	100%	440 000	440 000	39 008	27 773 111	3 922 710	- 373 691	- 52 781
IPVF		14 500 000			2%	289 789	289 789	-				



Machine MBE 412 avec cluster



RIBER

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3.400.483,84 € Siège social : 31, Rue Casimir Perier 95873 Bezons Cedex R.C.S Pontoise 343 006 151 (Riber ou la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, joint au rapport de Gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, vous est présenté en application du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, afin de vous rendre compte des informations, le cas échéant adaptées aux sociétés à Conseil de Surveillance, mentionnées à l'article L.225-37-4 du Code de Commerce.

Les termes de ce rapport, préparé notamment sur la base des informations transmises au Conseil de Surveillance, ont été arrêtés et approuvés par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 13 avril 2023.

La Société précise que les dispositions de l'article L.22-10-10, 4° (ancien article L.225-37-4 8°) du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L. 22-10-20 du même Code, relatives au choix d'un Code de Gouvernement d'Entreprise, ne lui sont plus applicables depuis que le 1er septembre 2020 à raison de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth. Toutefois, la Société a choisi de continuer de se référer volontairement au Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext (ci-après le « Code Middlenext ») disponible sur le site internet de Middlenext⁴. Le présent rapport met en exergue les recommandations dudit Code que la Société aurait décidé d'écarter, et les raisons ayant motivé cet écart.

Ce rapport fait l'objet d'un rapport établi par les Commissaires aux Comptes de la Société, conformément à l'article L. 22-10-71 du Code de Commerce.

-	Le Conseil de Surveillance

⁴ https://www.middlenext.com/



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE LA GOUVERNANCE - CONSEIL DE SURVEILLANCE	53
	1.1. Gouvernement d'Entreprise	53
	1.2. Le Directoire	53
	1.3. Le Conseil de Surveillance	55
	1.4. Les Comités constitués dans le cadre du Gouvernement de l'Entreprise	60
	1.4.1. Comité d'Audit	60
	1.4.2. Comité des Rémunérations et des Nominations	61
	1.4.3. Comité Stratégique	62
	1.4.4. Comité RSE	62
	1.5. Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	62
2.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE	63
	2.1. Capital de la Société	63
	2.2. Tableau récapitulatif des déclarations en matière d'augmentation de capital	
	(article L. 225-68, dernier alinéa du Code de Commerce)	63
3.	CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF	
	DE LA SOCIETE AVEC UNE SOCIETE CONTROLEE	64
4.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE	
	ET SUR LES COMPTES	64
5.	RAISONS POUR LESQUELLES CERTAINES RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT	
	N'ONT PAS ETE SUIVIES PAR LA SOCIETE	64
6.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	64
7	ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS	66
Ω	POLITICUE VISANT A L'EQUILIBRE FEMMES-HOMMES ET A L'EQUITE	66



1. PRESENTATION DE LA GOUVERNANCE - CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1. Gouvernement d'Entreprise

La Société dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance

Le dispositif de gouvernance vise notamment à accompagner la Société dans le déploiement de sa stratégie de croissance rentable, à savoir :

• Marché des laboratoires de recherche :

Système EJM de recherche : avoir une part de marché > 50% ; renforcer l'avantage compétitif des machines EJM ; poursuivre les innovations notamment avec le projet DREAM MBE qui consiste en une complète automatisation de l'utilisation de la machine ainsi qu'un suivi des recommandations de maintenance, et ; l'engagement dans des projets collaboratifs avec des laboratoires de premier plan pour le développement de nouveaux procédés.

Marchés industriels :

- > EJM de production : préparer les futurs marchés en développant des partenariats R&D dans le but de fournir des démonstrateurs aux clients industriels ; réduire les coûts de production des wafers épitaxiés en développant des machines de grande capacité (MBE 8000) et permettant une grande qualité de déposition épitaxiale.
- Évaporateurs : Malgré l'arrêt de la commercialisation d'une gamme d'évaporateurs pour le marché OLED, la Société a poursuivi le développement d'un injecteur linéaire de nouvelle génération et renforcé son action marketing et commerciale pour élargir le portefeuille des applications et le portefeuille client ;
- Plateforme de passivation de composants opto-électroniques : poursuite de la diversification en développant des partenariats afin de qualifier différents procédés basés sur les nouvelles machine de Riber dont une application est d'augmenter la durée de vie des laser de découpe.

Accessoires et services :

- > Porter le chiffre d'affaires des accessoires et services pour que sa marge contributive couvre les frais d'exploitation ;
- Investissement Marketing pour redéployer l'offre produits et identifier de nouveaux produits d'appel par l'innovation.

1.2. Le Directoire

1.2.1. Règles de nomination

L'article 11 des statuts de la Société prévoit que les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance pour un mandat de 5 ans renouvelable.

Aux termes de cet article 11, le Directoire doit être composé de 2 à 5 membres.

1.2.2. Composition du Directoire

A la date du présent rapport, le Directoire est composé des trois membres suivants :

- **Monsieur Michel Picault** (Président et membre), nommé en qualité de membre du Directoire par le Conseil de Surveillance réuni le 21 juin 2022, en suite de Monsieur Philippe Ley, Président et membre du Directoire dont le mandat a expiré à cette date.

Monsieur Michel Picault étant réputé démissionnaire d'office depuis le 8 février 2023 du fait de l'atteinte de la limite d'âge prévue à l'article 11 des statuts de la Société (69 ans), a démissionné de son mandat de Président le 13 avril 2023 mais conserve son mandat de membre du Directoire, notamment, pour des raisons de bonne gouvernance et de collégialité du Directoire. Le Conseil de Surveillance a considéré que la collégialité du Directoire, jointe à une répartition des tâches, constituent un gage de bonne gouvernance de la Société. Le Conseil de Surveillance a également constaté qu'il est très difficile de recruter un dirigeant qualifié et expérimenté et qu'un tel recrutement ne saurait intervenir dans l'urgence. Par conséquent, le Conseil de Surveillance a pris acte que Monsieur Michel Picault est réputé démissionnaire d'office mais que dans un souci d'efficacité, d'organisation et de bonne gouvernance, Monsieur Michel Picault continuera à assurer ses fonctions en qualité de membre du Directoire de la Société. Le Conseil de Surveillance et le Comité des Rémunérations et Nominations chercheront à sélectionner, dans les meilleurs délais, un nouveau candidat pour remplacer Monsieur Michel Picault au sein du Directoire ;



- Monsieur Christian Dupont, (Vice-Président et membre), nommé en qualité de membre du Directoire par le Conseil de Surveillance réuni le 25 janvier 2023 pour une durée qui est alignée sur la durée actuelle des fonctions du Directoire, à savoir une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2027 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Monsieur Christian Dupont a été nommé Président du Directoire par le Conseil de Surveillance le 13 avril 2022 en remplacement de Monsieur Michel Picault;
- **Monsieur Emmanuel Routier** (membre), nommé en qualité de membre du Directoire par le Conseil de Surveillance réuni le 18 décembre 2020 et son mandat a été renouvelé lors du Conseil de surveillance réuni le 21 juin 2022. Le mandat de Monsieur Emmanuel Routier expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2027 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Directoire a été composé de :

- Monsieur Philippe Ley dont le mandat a expiré le 21 juin 2022,
- Monsieur Michel Picault, nommé lors de la réunion du Conseil de surveillance du 21 juin 2022 ;
- Monsieur Emmanuel Routier dont le mandat a pris effet le 18 décembre 2020 et a été renouvelé lors de la réunion du Conseil de surveillance du 21 juin 2022,
- Monsieur Stéphane Berterretche, dont le mandat a pris effet le 10 décembre 2021 et dont le mandat a expiré le 21 juin 2022.

1.2.3. Nombre d'actions Riber à détenir au minimum par chaque membre du Directoire

Le Conseil de Surveillance du 10 avril 2018 a fixé à 100 le nombre minimum d'actions que chaque membre du Directoire doit conserver au nominatif, jusqu'à la fin de ses fonctions.

1.2.4. <u>Informations relatives aux mandats ou fonctions exercés dans toute société commerciale par les membres du Directoire de la Société au titre de l'exercice écoulé</u>

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société commerciale par chacun des membres du Directoire de la Société, au cours de l'exercice écoulé est communiquée ci-après sur la base des déclarations effectuées :

Nom des mandataires sociaux	Nationalité	Age (à la date d'établisse ment du rapport)	Mandats ou Fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercée	Lieu du siège social de la Société	
	>	Membres	du Directoire au 31 D	Pécembre 2022		
			Président du Directoire (depuis le 21 juin 2022)	Riber	France	
Michel Picault	Française	69	Président (sans aucune rémunération)	Riber Inc	Etats-Unis	
			Gérant	Lakmi	France	
			Gérant	ODAMI	France	
			Membre du Directoire (depuis 21 juin 2022) et salarié	Riber	France	
Emmanuel Routier	Française 56		Président depuis le 29 septembre 2020 (sans aucune rémunération)	Riber Semiconducteur Technologies Shanghai (RSTS)	Chine	

1.2.5. Missions du Directoire

S'agissant des missions du Directoire, nous vous rappelons que cet organe est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au



Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Le Président du Directoire et le Directeur Général, lorsqu'un ou plusieurs membres du Directoire autres que le Président porte(nt) ce titre, représentent la Société à l'égard des tiers. En outre, conformément aux termes de l'article 13 des statuts, le Directoire ne peut, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- Procéder à tous emprunts supérieurs à cent cinquante mille euros (150.000 euros) ;
- Acheter ou céder ou consentir une sureté sur un ou plusieurs actifs ayant une valeur unitaire supérieure à cent cinquante mille euros (150.000 euros) ;
- Procéder à toute opération dépassant un ou plusieurs montants figurant dans le budget annuel approuvé par le Conseil de Surveillance sur proposition du Directoire ;
- Proposer à l'Assemblée Générale une ou plusieurs modifications statutaires ;
- Proposer à l'Assemblée Générale une opération pouvant conduire, immédiatement ou à terme, à une modification du capital social, par émission de valeurs mobilières ou annulation de titres ;
- Proposer à l'Assemblée Générale un programme de rachat d'actions ;
- Consentir aux dirigeants et/ou aux membres du personnel de la Société des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société ou leur attribuer gratuitement des actions, dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale.

Il est notamment rappelé que conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans des conditions définies par décret.

Durant l'exercice de leur mandat, la Société a versé la somme de 165 milliers d'euros aux 2 membres de son Directoire ayant un mandat social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (concernant le ratio d'équité prévu à la 16ème Recommandation du code Middlenext⁵, il est de 8 par rapport au SMIC de référence au 1er août 2022). Pour l'exercice 2021, la rémunération pour ses 4 membres du Directoire s'élevait à 357 milliers d'euros.

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucun plan de stock-options au cours des exercices 2020, 2021 et 2022.

1.2.6. Réunions du Directoire

Les réunions du Directoire, qui ont lieu plusieurs fois par trimestre, sont convoquées par son Président ou la moitié au moins de ses membres.

Le Directoire s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

1.3. Le Conseil de Surveillance

1.3.1. Règles de nomination

L'article 15 des statuts de la Société prévoit que le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus et que la durée de leurs fonctions est de 2 années.

Cet article précise que chaque membre du Conseil doit détenir au nominatif un nombre minimum de 100 actions de la Société. Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

1.3.2. Modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé dans la composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de Surveillance de la Société a été modifiée au cours de l'exercice 2022 :

Madame Christine Monier a démissionné de son mandat de membre du Conseil et de son mandat de Présidente du Comité des Rémunérations et RSE le 26 octobre 2022.

Monsieur Jean-Christophe Eloy a été élu membre du Conseil de surveillance et est membre du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité RSE.

Madame Annie Geoffroy a été réélue Présidente du Conseil de Surveillance.

Monsieur Nicolas Grandjean et Monsieur Pierre-Yves Kielwasser restent membres du Comité d'Audit.

Monsieur Didier Cornardeau reste membre du Comité d'Audit et Président du Comité d'Audit.

Monsieur Bernard Raboutet reste membre du comité des Rémunérations et RSE.

⁵ Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de l'année de référence au dénominateur.



1.3.3. Composition du Conseil de Surveillance

Il résulte de ce qui précède que la composition du Conseil de Surveillance, au 31 décembre 2022, est la suivante :

Membres du Conseil de Surveillance	Indépendant *	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration du présent mandat	Comité d'Audit	Comité des Rémunérations et des Nominations	Comité stratégique	Comité RSE	Expérience et expertise apportées
		> Membi	res composant	t le Conseil de	Surveillan	ce au 31 déce	mbre 2022		
Mme Annie Geoffroy Présidente	Oui	26/04/2016	21/06/2022	AG 2024 statuant sur les comptes clos au 31/12/2023	Membre		Présidente		Compétences en gestion financière d'entreprise
M. Didier Cornardeau Membre **	Oui	23/07/2014	25/06/2021	AG 2023 statuant sur les comptes clos au 31/12/2022	Président		Membre		Compétences juridiques
M. Nicolas Grandjean Vice-Président***	Oui	27/06/2019	21/06/2022	AG 2023 statuant sur les comptes clos au 31/12/2022	Membre		Membre		Compétences scientifiques et dans le domaine de l'épitaxie
M. Bernard Raboutet Membre	Non	26/04/2016	21/06/2022	AG 2024 statuant sur les comptes clos au 31/12/2023		Membre	Membre	Membre	Compétences entrepreneuriales
M. Pierre-Yves Kielwasser Membre	Non	23/06/2020	21/06/2022	AG 2024 statuant sur les comptes clos au 31/12/2023	Membre		Membre		Compétences en gestion d'entreprises
M. Jean- Christophe Eloy Membre	Oui	21/06/2022		AG 2024 statuant sur les comptes clos au 31/12/2023		Membre	Membre	Membre	Compétences dans le domaine des applications et des chaines industrielles associées à l'épitaxie, compétence entrepreneuriale

Au regard des critères d'indépendance prévus par le Code Middlenext (Cf. explications figurant sous le présent tableau) et examinés par le Conseil de Surveillance le 13 avril 2023

Bien que non concerné par les dispositions légales applicables en matière de parité, à savoir un écart de deux maximum entre le nombre de membres de chaque sexe (deux femmes et quatre hommes) pour un Conseil de moins de 8 membres, la Société s'inscrit dans une volonté de recherche de parité et s'engage à faire ses meilleurs efforts pour respecter cette parité, les changements au sein du Conseil de Surveillance en 2022 (notamment la nomination de Monsieur Jean-Christophe Eloy et la démission de Madame Christine Monier) n'ayant pas permis de l'atteindre au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Au jour du présent rapport, le Conseil de Surveillance a conservé sa composition existante au 31 décembre 2022.

L'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, telle que renseignée dans le tableau ci-dessus, a été examinée par le Comité des Rémunérations et des Nominations, puis par le Conseil de Surveillance le 13 avril 2023. Cet examen a été réalisé sur la base des dispositions figurant à la recommandation 3 du Code Middlenext auguel la Société adhère depuis octobre 2018.

Selon la recommandation n°3 du Code Middlenext, « cinq critères permettent de présumer l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement ». Ces critères sont les suivants :

• ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;

^{****} Le Conseil de Surveillance réuni le 21 juin 2022 a renouvelé Madame Annie Geoffroy dans ses fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance.

^{***} Le Conseil de Surveillance réuni le 21 juin 2022 a confirmé Monsieur Nicolas Grandjean dans ses fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

^{**} Le Conseil de Surveillance réuni le 21 juin 2022 a confirmé Monsieur Didier Cornardeau dans ses fonctions de Président du Comité d'Audit.



- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.);
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

L'application de ces critères a conduit le Conseil de Surveillance du 13 avril 2023, à retenir comme membres indépendants :

- Monsieur Didier Cornardeau ;
- Madame Annie Geoffroy;
- Monsieur Jean-Christophe Eloy;
- Monsieur Nicolas Grandjean.

En revanche, Monsieur Bernard Raboutet qui détient directement ou indirectement plus de 10 % du capital de la Société ne bénéficie pas du statut de membre indépendant du Conseil.

Également, Monsieur Pierre-Yves Kielwasser, représentant le groupe familial Kielwasser qui détient plus de 10 % du capital de la Société, ne bénéficie pas du statut de membre indépendant du Conseil.

Soit, à ce jour, un total de 4 membres indépendants sur 6 membres, représentant 67% de l'effectif du Conseil.

Le Conseil de Surveillance en date du 13 avril 2023 a en outre procédé à son évaluation, en application de la 11ème recommandation du Code Middlenext.

- « Le Conseil procède à l'appréciation annuelle de ses travaux selon les 4 axes de réflexion proposés par le Président : composition, mode de fonctionnement, processus d'information et comportement des membres du Conseil et formule les remarques et suggestions après avoir souligné la qualité des travaux réalisés en 2021 dans :
- Le respect du code Middlenext en ce qui concerne la mixité des membres du Conseil de Surveillance, comprenant 2 femmes et 4 hommes.
- L'indépendance des membres du Conseil : sur 6 membres, 4 sont indépendants, avec la spécificité d'avoir 2 membres représentant les actionnaires de référence, 1 membre Président de défense des actionnaires minoritaires, 3 autres membres ayant les qualités requises par leur parcours ou les mandats exercés.
- Le fonctionnement équilibré dans les deux comités (Audit et Nominations et Rémunérations) avec un équilibre femme-homme, étant ici indiqué que les présidences des comités sont détenues par des administrateurs indépendants.

Les travaux du Conseil de Surveillance font l'objet de discussions tant aux différents Comités qu'au sein du Conseil et ce, en présence des membres du Directoire, pour apporter toute réponse aux questions du Conseil de Surveillance et sur la base de très nombreux documents fournis par le Directoire. »

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont majoritairement tenues physiquement au siège de la Société et par visioconférence. Il est par ailleurs rappelé qu'au moment de sa nomination et au cours de l'exercice, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent. Chaque membre est ainsi encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat, à se conformer aux règles légales et réglementaires en matière de déclaration des transactions et d'abstention sur les titres de la Société et à informer le Conseil des mandats exercés dans d'autres sociétés (y compris une participation aux comités de l'organe d'administration ou de surveillance de ces sociétés françaises ou étrangères) ou de toute situation de conflit d'intérêts(qui sont notamment traitées dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance), même potentiel et à s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, à faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et des Comités dont il est membre et à l'Assemblée Générale des actionnaires. Chaque membre doit également s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur les sujets à l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision. Il doit respecter le secret professionnel.

Chaque membre du Conseil de Surveillance a pris connaissance des points de vigilance listés dans ledit Code et ce, conformément à la 22ème recommandation du Code Middlenext.

Le règlement intérieur de la Société a été actualisé le 11 mars 2022 est consultable sur le site internet de la Société.

1.3.4. <u>Informations relatives aux mandats ou fonctions exercés dans toute société commerciale par les membres du Conseil de Surveillance de de la Société au titre de l'exercice écoulé</u>

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société commerciale par chacun des membres du Conseil de Surveillance de la Société, au cours de l'exercice écoulé, est communiquée dans le tableau récapitulatif ci-après, sur la base des déclarations effectuées :



Nom des mandataires sociaux	Nationalité	Age (à la date d'établisse ment du rapport)	Mandats ou Fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société concernée
Didier Cornardeau	Française	73	Néant	Néant	Néant
Annie Geoffroy	Française	69	Présidente Gérante	SAS Geoffroy Consulting SCI Les Anges	France
Bernard Raboutet	Française	80	Directeur Général Gérant	ISA Finances SCI de la Pointe d'Andey	France
Christine Monier*	Française	67	Administratrice Gérante	Mr Bricolage SA SCI de Boze	France
Nicolas Grandjean	Française 56		Professeur, Directeur d'un laboratoire de recherche	EPFL	Suisse
Pierre-Yves Kielwasser	Française	36	Gérant Administrateur Administrateur Président Président	SARL Ormylux SA Ormyswiss TV8 Mont Blanc SAS Ormylia SAS TGA	Luxembourg Suisse France France France
Jean-Christophe Eloy	Française	57	Président du conseil de surveillance Président	SAS BLUMORPHO SAS SIL'TRONIX SILICON TECHNOLOGIES	France France
	Tranşaise	57	PDG Président Président	SA Yole Développement System Plus Consulting Yole Intelligence	France France France

^{*} Madame Christine Monier a démissionné de son mandat de membre du Conseil et de son mandat de Présidente du Comité des Rémunérations et RSE le 26 octobre 2022.

1.3.5. Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts de la Société.

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil, notamment :

- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire ;
- opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, en demandant à se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission;
- nomme les membres du Directoire et confère à l'un d'eux la qualité de Président du Directoire; attribue, le cas échéant, le pouvoir de représenter la Société dans ses rapports avec les tiers à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général;
- fixe la rémunération des membres du Directoire ;
- propose à l'Assemblée Générale des actionnaires la désignation des Commissaires aux Comptes;



- a la faculté de convoquer une Assemblée Générale ;
- arrête les termes du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise ;
- vérifie et contrôle les documents suivants établis par le Directoire : comptes sociaux et, le cas échéant, les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et, le cas échéant, le rapport de gestion de groupe, et présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes;
- autorise, le cas échéant, les membres du Directoire à répartir entre eux les tâches de direction;
- autorise, dans les conditions fixées par la Loi et les Règlements, le Directoire à consentir des cautions, avals et autres garanties, en garantie d'engagements pris par des tiers et conclure une convention relevant de la qualification des conventions réglementées.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, le Conseil doit autoriser préalablement le Directoire à réaliser les opérations suivantes :

- procéder à tous emprunts supérieurs à cent cinquante mille euros (150.000 euros);
- acheter ou céder ou consentir une sureté sur un ou plusieurs actifs ayant une valeur unitaire supérieure à cent cinquante mille euros (150.000 euros);
- procéder à toute opération dépassant un ou plusieurs montants figurant dans le budget annuel approuvé par le Conseil de Surveillance sur proposition du Directoire;
- proposer à l'Assemblée Générale une ou plusieurs modifications statutaires ;
- proposer à l'Assemblée Générale une opération pouvant conduire, immédiatement ou à terme, à une modification du capital social, par émission de valeurs mobilières ou annulation de titres;
- proposer à l'Assemblée Générale un programme de rachat d'actions ;
- consentir aux dirigeants et/ou aux membres du personnel de la Société des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société ou leur attribuer gratuitement des actions, dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale.

1.3.6. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre.

Le Conseil se réunit, notamment, pour l'examen trimestriel de l'activité de la Société, pour l'examen des comptes semestriels et annuels de la Société, ainsi que des sujets relevant de sa compétence (gouvernance, suivi de la stratégie...) ou de son pouvoir d'autorisation (ex : investissements, financements,...).

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil un rapport sur la marche des affaires sociales, qui comporte notamment le carnet de commande, l'échéancier de facturation, la situation de trésorerie, l'état des investissements réalisés et les mouvements de personnel importants.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil de Surveillance s'est réuni 9 fois et le taux de présence global de ses membres a été de 94%.

Le taux de présence de chacun des membres du Conseil, en 2022, a été le suivant :

Madame Annie Geoffroy: 100 %
Monsieur Didier Cornardeau: 100 %
Madame Christine Monier: 89 %
Monsieur Bernard Raboutet: 100 %
Monsieur Nicolas Grandjean: 100 %
Monsieur Pierre-Yves Kielwasser: 100 %

Monsieur Jean-Christophe Eloy : 70% (mi année)

Enfin, il est à noter que le Conseil de Surveillance s'est toujours tenu en présence du Directoire (en Visio conférence ou en présentiel).

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance s'est élevé à 170 milliers d'euros pour l'exercice 2022, contre 150 milliers d'euros pour l'exercice 2021.

1.3.7. Organisation des travaux du Conseil

Afin d'assurer l'efficacité de la préparation et de l'organisation des réunions du Conseil de Surveillance, le Conseil a prévu, dans son Règlement Intérieur, les dispositions suivantes régissant les conditions d'information de ses membres :

« En principe, le Président du Conseil fixe l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil, après consultation du Président du Directoire.



Une fois cet ordre du jour fixé et sur demande du Président du Conseil de Surveillance, le Directoire communique aux membres du Conseil de Surveillance tous les documents en sa possession qui seraient requis pour une préparation et une participation efficaces de la réunion du Conseil concernée, trois jours au moins avant cette réunion. Cette communication est effectuée par le dépôt des documents susvisés sur un site internet sécurisé, accessible à tous les membres du Conseil de Surveillance et dédié à la mise en ligne, à leur profit, de l'ensemble des informations et documents nécessaire à la réalisation de leur mission.

En cas de dysfonctionnement du site internet sécurisé, ces documents seront adressés par le Directoire par courrier électronique au président du Conseil de Surveillance qui se chargera de les faire suivre sans délai aux membres du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil évaluent alors si l'information communiquée est suffisante pour exercer leur mission et peuvent, le cas échéant, demander de se faire communiquer tous les documents complémentaires qu'ils estiment nécessaires à la bonne exécution de leur mission, en inscrivant cette demande sur le site internet sécurisé et en en informant le Président du Conseil de Surveillance de manière concomitante, lequel en informera le Président du Directoire sans délai. En cas de dysfonctionnement du site internet, les demandes d'informations complémentaires seront réalisées, par l'intermédiaire du Président du Conseil de Surveillance, auprès du Président du Directoire.

Pour donner suite à cette demande, le Président du Directoire se charge de répondre à cette demande via le site internet sécurisé susvisé ou, en cas de dysfonctionnement dudit site, en adressant au Président du Conseil de Surveillance, les documents sollicités. Dans un tel cas, le Président du Conseil de Surveillance devra alors les transmettre sans délai aux membres du Conseil de Surveillance.

En complément de ce qui précède, le Président d'un Comité du Conseil, lorsqu'un tel Comité existe, dans le cadre de la mission dudit Comité, peut, en en informant préalablement le Président du Conseil de Surveillance qui en informera le Président du Directoire, demander à ce que le Directoire communique, via ledit site internet sécurité, des documents complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation d'une réunion du Comité concerné. En cas de dysfonctionnement du site internet, les documents seront adressés dans un délai raisonnable avant ladite réunion, par le Directoire, par courrier électronique, au président du Conseil de Surveillance et au Président du Comité, ce dernier se chargeant de les faire suivre sans délai aux membres du Comité.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil un rapport sur la marche des affaires sociales, qui doit comporter obligatoirement les indicateurs financiers trimestriels, les carnets de commandes, l'échéancier de facturation, la situation de trésorerie, l'état des investissements réalisés et les mouvements de personnel importants.

Dans le délai de trois mois de la clôture de l'exercice, le Directoire présente au Conseil les comptes sociaux et, le cas échéant, les comptes consolidés ainsi que le ou les rapports de gestion y afférents. »

1.4. Les Comités constitués dans le cadre du Gouvernement de l'Entreprise

La Société dispose d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Rémunérations et des Nominations, d'un Comité Stratégique, ainsi qu'un comité RSE.

Les Comités se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ainsi que préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels. Les Comités rendent compte de leurs travaux au Conseil de Surveillance sous forme d'émission d'avis.

1.4.1 Comité d'Audit

L'article 2.1.1 du Règlement Intérieur prévoit que le Comité d'Audit est composé d'au moins trois membres désignés par le Conseil de Surveillance en son sein.

Au début de l'exercice 2022, le Comité d'Audit était composé comme suit :

- Monsieur Didier Cornardeau (Président)
- Madame Annie Geoffroy;
- Monsieur Pierre-Yves Kielwasser ;
- Monsieur Nicolas Grandjean.

La composition du Comité d'audit n'a pas changé sur la fin de l'année.

- Monsieur Didier Cornardeau (Président)
- Madame Annie Geoffroy ;
- Monsieur Pierre-Yves Kielwasser ;
- Monsieur Nicolas Grandjean.

Le Comité ainsi constitué comprend donc 4 membres. Il est présidé par Monsieur Didier Cornardeau, ce qui rend la composition du Comité conforme au Code Middlenext qui prescrit que la présidence de Comité doit être confiée à un membre indépendant.



Monsieur Didier Cornardeau possède pour l'exercice de son mandat, et de par son parcours professionnel, des compétences financières solides en termes de gestion financière d'entreprise, et notamment d'entreprises cotées.

Conformément à l'article L. 823-19 II du Code de Commerce, le Comité d'Audit est notamment chargé des missions suivantes :

- Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité;
- Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance;
- > Il émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.
- Il suit la réalisation par le Commissaire aux Comptes de sa mission ; il tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants du Code de Commerce ;
- Il s'assure du respect par le Commissaire aux Comptes des conditions d'indépendance définies à la section 2 du chapitre Il du titre II du Livre VIII du Code de Commerce et, le cas échéant, il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n° 537/2014 et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement (soit, notamment, les conditions imposées au Commissaire aux Comptes notamment au regard de son indépendance);
- > Il approuve la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de Commerce (c'est-à-dire, les services autres que la certification des comptes);
- Il rend compte régulièrement au Conseil de Surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

En 2022, le Comité d'Audit a procédé à la revue des comptes annuels et des comptes semestriels ainsi que des engagements hors bilan associés. Il a également examiné la situation de trésorerie et les démarches engagées afin de la consolider, les perspectives financières, le plan d'audit, le processus budgétaire et le business plan à horizon de 3 ans.

Le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois en 2022 et notamment avant la tenue des Directoires et Conseils de Surveillance d'arrêtés des comptes semestriels et annuels.

Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

Le taux de présence en 2022 de chacun des membres du Comité a été le suivant :

Madame Annie Geoffroy: 100%

Monsieur Nicolas Grandjean : 100%

Monsieur Pierre-Yves Kielwasser : 100%

Monsieur Didier Cornardeau: 100%

1.4.2 Comité des Rémunérations et des Nominations

L'article 2.2.1 du Règlement Intérieur prévoit que le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé d'au moins deux membres désignés par le Conseil de Surveillance en son sein.

Au début de l'exercice 2022, le Comité des Rémunérations et des Nominations était composé comme suit :

- Madame Christine Monier (Présidente);
- Monsieur Bernard Raboutet ;

Suite à la nomination de Monsieur Jean-Christophe Eloy en qualité de membre du Conseil de Surveillance le 21 juin 2022 (et à sa désignation au sein du Comité des Rémunérations et des Nominations) et à la démission de Madame Christine Monier, il en résulte que la composition du Comité des rémunérations est la suivante, depuis le 26 octobre 2022 :

- Monsieur Jean-Christophe Eloy ;
- Monsieur Bernard Raboutet ;

Le Comité est donc composé de 2 membres dont 1 indépendant. Il est présidé, depuis la démission de Madame Christine Monier, par Madame Geoffroy, membre indépendant du Conseil, ce qui rend la composition conforme au Code Middlenext qui



indique qu'il « est important que la présidence de certains des Comités spécialisés notamment le Comité d'Audit, soit confiée à des membres indépendants ».

Le Comité des Rémunérations et des Nominations exerce principalement des missions relatives (i) à la sélection des nouveaux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et (ii) aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. Ces missions sont plus amplement décrites à l'article 2.2.2 du Règlement Intérieur.

Avant chaque réunion, le Président du Comité transmet un projet d'ordre du jour aux membres qui peuvent éventuellement le compléter.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni 5 fois en 2022, le taux de présence de ses membres ayant été de 100%.

Le taux de présence de chacun des membres du Comité est le suivant :

- Madame Christine Monier (Présidente) (pour la période allant du 1er janvier 2022 au 26 octobre 2022) : 100%
- Monsieur Bernard Raboutet: 100%
- Monsieur Jean-Christophe Eloy (pour la période allant du 21 juin 2022 au 31 décembre 2022) : 100%

Le Comité des Rémunérations et des Nominations en 2022 a statué sur les principaux sujets suivants : examen de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, étude de la question de la composition du Directoire et du Conseil de Surveillance.

1.4.3 Comité Stratégique

L'article 2.3.1 du Règlement intérieur prévoit actuellement que le Comité Stratégique est composé de tous les membres du Conseil de Surveillance qui le souhaitent et, sur invitation et autorisation du Conseil, des membres du Directoire et toute personne externe au Comité Stratégique, susceptible d'apporter une expertise et un éclairage au Conseil de Surveillance.

Le Comité est présidé par le Président ou le Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Le Comité analyse périodiquement si les stratégies proposées par le Directoire permettent bien d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance. Il s'intéresse ainsi à tous les paramètres de gestion de l'entreprise qui peuvent avoir des impacts significatifs sur la vie et le futur de l'entreprise (commercial, finances, plan de R&D, ressources humaines, management, production...). Pour ce faire, le Directoire communique régulièrement aux membres du Comité des tableaux de bord. Ces missions sont plus amplement décrites à l'article 2.3.2 du Règlement Intérieur.

Le Comité Stratégique s'est réuni 6 fois en 2022.

1.4.4 Comité RSE

Le Comité RSE a été créé le 10 décembre 2021, s'est réuni 3 fois.

L'article 2.4. du Règlement intérieur modifié le 11 mars 2022 prévoit que le Comité RSE est composé d'au moins deux membres désignés par le Conseil de Surveillance en son sein.

Le comité RSE a pour missions de :

- veiller à la mise en place de la démarche RSE au sein de l'entreprise.
- prendre connaissance des points d'avancés en matière sociale, sociétale et environnementale,
- de s'assurer de son déploiement afin d'aller vers une démarche d'amélioration.

Au 31 décembre 2022, le Comité RSE était composé comme suit :

- Monsieur Jean-Christophe Eloy;
- Monsieur Bernard Raboutet;

1.5. Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Conformément à la loi et aux statuts, l'Assemblée Générale permet la représentation et l'expression des actionnaires. Elle constitue un lieu de décision où les organes de direction rendent compte de l'activité de l'entreprise ainsi que du fonctionnement du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés (Audit, Rémunérations...) mais est aussi, lorsqu'elle a lieu en présentiel dans un contexte hors pandémie sanitaire liée à la COVID 19, l'occasion d'un dialogue avec les actionnaires.

Les statuts prévoient que les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.



Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le scrutin secret a lieu lorsqu'il est demandé par des actionnaires représentant au moins 10 % du capital social.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions légales, réglementaires et statutaires, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres.

Les propriétaires d'actions de la Société n'avant pas leur domicile sur le territoire français au sens de l'article 102 du Code Civil peuvent voter par correspondance ou être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré, au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, de fournir la liste des actionnaires non-résidents qu'il représente ou dont les droits de vote seraient exercés à l'assemblée, ainsi que la quantité d'actions détenues par chacun d'eux.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres, conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des statuts, ne peut être pris en compte.

Les actionnaires peuvent participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Afin de faciliter la participation des actionnaires aux Assemblées, et conformément aux recommandations de l'AMF, la Société publie sur son site internet l'ensemble de la documentation d'assemblée ainsi que le résultat des votes et les supports de présentation.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Capital de la Société

Le capital social de la Société est composé de 21.253.024 actions de 0,16€ de valeur nominale chacune, intégralement libérées. Les statuts ne prévoient pas de droit de vote multiple ou de restriction à l'exercice des droits de vote et au transfert d'actions. Aucune action ne comporte à ce jour de droits de contrôle spéciaux.

Au 31 décembre 2022, la Société n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès à son capital social ou à ses droits de vote, autre que les 21.253.024 actions susmentionnées.

Tableau récapitulatif des déclarations en matière d'augmentation de capital (article L. 225-68, dernier alinéa du 2.2 Code de Commerce)

Vous trouverez, ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 3° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 du même Code, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale de la Société dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce, et faisant apparaitre l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Date de l'Assemblée Générale	N° résolution	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Date d'expiration	Plafond global (en nominal)	Utilisation au cours de l'exercice 2022
Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2022	14	Autorisation donnée au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	18 mois	A l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	3.000.000 euros	NA.



3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE AVEC UNE SOCIETE CONTROLEE

Conformément à l'article L.225-37-4, 2°du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune convention n'est intervenue directement ou par personne interposée entre d'une part, un membre du Directoire, un membre du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, de Riber, et, d'autre part, une société contrôlée par Riber au sens de l'article L.223-3 du Code de Commerce.

4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES

Nous vous rappelons que le Directoire vous a convoqués à une Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Mixte ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons que les documents comptables afférents aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport du Directoire, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer, nous ont été communiqués dans le délai prescrit par le Code de Commerce.

Après examen de ce rapport et de ces comptes, nous vous indiquons que nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur les informations qui y sont données.

Nous avons également procédé à l'examen de la partie consacrée à la gestion du groupe Riber dans le rapport de gestion du Directoire et aux comptes consolidés du groupe. Nous vous indiquons que nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur les informations qui y sont données.

Par suite, nous avons également examiné les résolutions portées à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, que nous vous recommandons d'adopter.

5. RAISONS POUR LESQUELLES CERTAINES RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT N'ONT PAS ETE SUIVIES PAR LA SOCIETE

Il est rappelé, conformément au préambule du présent rapport, que les dispositions de l'article L.22-10-10, 4° (ancien article L.225-37-4 8°) du Code de Commerce, relatives au choix d'un Code de Gouvernement d'Entreprise, ne sont plus applicables à la Société suite à son changement de marché de cotation. Toutefois, Riber a choisi de continuer de se référer volontairement au Code Middlenext.

Nous vous informons qu'une disposition du Code Middlenext a été écartée pour les raisons expliquées ci-après :

Dispositions du Code Middlenext écartées	Explications au non-respect des dispositions du Code Middlenext
R5 : Formation des membres du conseil	A la date du présent rapport, aucun plan de formation n'est en place au sein du Conseil de surveillance. Celui-ci prévoit une réflexion ultérieure afin d'apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation, notamment au regard de l'expérience et des qualités professionnelles de chaque membre.

6. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous rappelons qu'en raison de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth au lieu et place du marché réglementé d'Euronext Paris depuis le 1^{er} septembre 2020, les dispositions de l'article L.22-10-11 (ancien article L.225-37-5) du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange ne sont plus applicables.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.433-5 du Code monétaire et financier et 231-1, 4° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les règles relatives aux offres publiques applicables aux sociétés dont les instruments financiers sont admis à la négociation sur un marché réglementé demeurent applicables pendant une durée de trois ans.



Dans ce contexte, la Société a décidé de maintenir, à titre volontaire, l'exposé des éléments listés à l'article L.22-10-11 du Code de Commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange.

En application de l'article L.22-10-11 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont les suivants.

Structure du capital de la Société

La structure du capital de la Société ainsi que les franchissements de seuil déclarés au cours de l'exercice sont exposés au point 6 du rapport de Gestion du Directoire.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions / clauses d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portés à la connaissance de la Société et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société

- Les statuts de la Société ne prévoient pas de restriction particulière aux transferts d'actions.
- L'article 10 des statuts de la Société prévoit que : « Outre le respect des obligations légales et réglementaires applicables au franchissement de seuil, toute personne physique ou morale, toute entité juridique, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir ou cesserait de détenir une fraction du capital et /ou de droits de vote égale ou supérieure à 5% ou tout multiple de 5% et ce y compris et au-delà du seuil légal de 5% et jusqu'à 100%, sera tenue d'informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social dans le délai de cinq (5) jours de bourse à compter de la date du franchissement de seuil, du nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital détenus directement, indirectement ou de concert.

A défaut, conformément aux articles L.233-7 et L.233-14 du Code de Commerce, l'actionnaire défaillant sera privé des droits de vote excédant la fraction non déclarée et ce pour toutes les assemblées d'actionnaires qui se tiendront jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue au paragraphe ci-dessus, si un ou plusieurs actionnaires, détenant une fraction du capital ou de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société au moins égale à 5%, en font la demande, laquelle devra être consignée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Pour la détermination des seuils prévus ci-dessus, il est également tenu compte (a) des actions et/ ou des droits de vote détenus indirectement au travers d'une ou plusieurs personnes morales dont elle détient le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, (b) des actions et droits de vote assimilés aux actions et/ou droits de vote possédés tels que définis par l'article L.233-9 du Code de Commerce, et (c) des titres donnant accès à terme au capital de la Société. »

- Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

La structure du capital de la Société telle qu'exposée au point 6 du rapport de Gestion du Directoire tient compte des participations directes et indirectes.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci lnexistant.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société ne dispose pas à ce jour de système d'actionnariat du personnel.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Nous n'avons pas connaissance d'accord formalisé entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions ou à l'exercice des droits de vote.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

A ce jour, les statuts prévoient que les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance et révocables par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance. Les statuts de la Société sont modifiables par l'Assemblée des actionnaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

Pouvoirs du Directoire (en particulier l'émission ou le rachat d'actions)

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.



Le Directoire ne peut, toutefois, sans y être préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance :

- Procéder à tous emprunts supérieurs à cent cinquante mille euros (150.000 euros) ;
- Acheter ou céder ou consentir une sureté sur un ou plusieurs actifs ayant une valeur unitaire supérieure à cent cinquante mille euros (150.000 euros);
- Procéder à toute opération dépassant un ou plusieurs montants figurant dans le budget annuel approuvé par le Conseil de Surveillance sur proposition du Directoire ;
- Proposer à l'Assemblée Générale une ou plusieurs modifications statutaires ;
- Proposer à l'Assemblée Générale une opération pouvant conduire, immédiatement ou à terme, à une modification du capital social, par émission de valeurs mobilières ou annulation de titres ;
- Proposer à l'Assemblée Générale un programme de rachat d'actions ;
- Consentir aux dirigeants et/ou aux membres du personnel de la Société des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société ou leur attribuer gratuitement des actions, dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale du 21 juin 2022 a voté en faveur d'une autorisation donnée au Directoire pour procéder au rachat d'actions de la Société. Cette autorisation est en vigueur à la date d'établissement du présent rapport. Il ne résulte pas de la résolution adoptée par cetteAssemblées Générale que le Directoire soit empêché de procéder, en tout ou partie, à ces opérations en cas d'offre publique.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société La participation minoritaire de Riber à la SAS IPVF (Institut Photovoltaïque d'Ile de France) peut être remise en cause dès lors qu'un actionnaire ou groupe d'actionnaire détient plus de 50 % du capital de Riber.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés en cas de cessation de fonctions Le Conseil de Surveillance en date du 21 juin 2018 a décidé, sur la base de la recommandation du Comités des Rémunérations et des Nominations, que la rémunération de M. Philippe Ley, en sa qualité de membre du Directoire, comprend une indemnité forfaitaire de départ conventionnelle en cas de révocation de son mandat social de membre du Directoire. Le mandat de Monsieur Philippe Ley étant arrivé à expiration le 21 juin 2022 et n'ayant pas été renouvelé par le Conseil de Surveillance, cette indemnité est devenue sans objet.

7. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Directoire de Riber n'a pris aucune décision concernant l'attribution gratuite d'actions, au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux. De même, aucune autorisation d'attribution gratuite d'actions n'a été consentie par l'Assemblée des actionnaires tenue en 2022, 2021 ou en 2020.

8. POLITIQUE VISANT A L'EQUILIBRE FEMMES-HOMMES ET A L'EQUITE

La Société intègre dans sa gestion des ressources humaines les principes d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de diversité ainsi que de lutte contre les discriminations, tant à l'embauche que tout au long de la vie professionnelle des collaborateurs.



RIBER S.A

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance Au capital de 3.400.483,84 € Siège social : 31, Rue Casimir Perier 95873 Bezons Cedex R.C.S Pontoise 343 006 151

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

Rapport annuel 2022 | 67



ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDÉ

BILAN ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Goodwill	(6.1)	1 301	1 273
Immobilisations incorporelles	(6.2)	2 094	1 755
Immobilisations corporelles	(6.3)	5 470	5 356
Droits d'utilisation	(6.3)	740	946
Actifs financiers	(6.4)	479	908
Autres actifs non courants	(6.5)		426
Impôts différés actifs	(6.15)	1 454	1 732
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT		11 538	12 396
Stocks et en-cours	(6.6)	16 218	10 759
Créances Clients	(6.7)	11 170	10 669
Autres actifs courants	(6.8)	1 510	1 054
Créances d'impôt	(6.8)	252	556
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6.9)	6 102	5 862
TOTAL DE L'ACTIF COURANT		35 252	28 900
TOTAL DE L'ACTIF		46 791	41 297



BILAN PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	(6.16)	3 400	3 400
Primes	, ,	18 242	19 293
Réserves		(2 680)	(4 221)
Ecarts de conversion		(378)	(145)
Résultat groupe		172	1 468
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		18 756	19 795
Passifs financiers à plus d'un an	(6.10)	5 333	7 376
Dettes de location non courantes	(6.10)	544	751
Provisions retraites	(6.11)	463	629
Provisions non courantes	(6.11)	23	46
TOTAL DU PASSIF NON COURANT		6 363	8 802
Passifs financiers à moins d'un an	(6.10)	2 033	862
Dettes de location courantes	(6.10)	220	213
Provisions courantes	(6.11)	937	1 324
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(6.12)	3 126	2 462
Dettes d'impôt	(- /	17	24
Passifs de contrats	(6.13)	12 940	5 368
Autres dettes	(6.14)	2 399	2 447
TOTAL DU PASSIF COURANT		21 672	12 700
TOTAL DU PASSIF		46 791	41 297



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	(7.1)	27 836	31 187
Coût des produits vendus	(7.2)	(16 480)	(19 609)
Variation des provisions sur stock	(6.6)	(433)	(537)
MARGE BRUTE		10 924	11 041
Commercial	(7.3)	(3 370)	(3 043)
Recherche et développement	(7.4)	(3 225)	(3 695)
Administration	(7.5)	(2 970)	(2 896)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(7.8)	1 359	1 407
Autres charges et produits opérationnels	(7.9)	(1 367)	(141)
RESULTAT OPERATIONNEL		(8)	1 266
Coût de l'endettement financier net	(7.10)	(66)	(48)
Autres produits et charges financiers	(7.10)	493	495
RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES POURSUIVIES		419	1 713
Impôts sur les résultats	(6.15)	(247)	(244)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		172	1 468
Résultat de base par action (en euro)	(4)	0,01	0,07
Résultat dilué par action (en euro)	(4)	0,01	0,07



ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net		172	1 468
Ecart de conversion		(233)	(167)
Total des autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		(233)	(167)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(6.11)	186	29
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		(46)	(7)
Total des autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		139	22
Résultat global		78	1 323
Dont :			
Part Groupe		78	1 323



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	Montant du capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecarts de conversion	Total des capitaux propres (part groupe)
Capitaux propres au 31/12/2020	3 400	19 924	(4 529)	260	22	19 078
Affectation du résultat retraité			260	(260)		
Résultat net de la période				1 468		1 468
Ecarts de conversion					(167)	(167)
Ecart actuariel sur les retraites net d'ID			22			22
Autres éléments du résultat global			22		(167)	(145)
Résultat global de la période			22	1 468	(167)	1 323
Acquisition ou cession de titres d'auto-contrôle			25			25
Distribution attribuée (prélevée sur la prime d'émission)		(631)				(631)
Total des transactions avec les actionnaires		(631)	25			(606)
Capitaux propres au 31/12/2021	3 400	19 293	(4 222)	1 468	(145)	19 795
Capitaux propres au 31/12/2021	3 400	19 293	(4 222)	1 468	(145)	19 795
Affectation du résultat retraité			1 468	(1 468)		
Résultat net de la période				172		172
Ecarts de conversion					(233)	(233)
Ecarts actuariel sur les retraites net d'ID			139			139
Autres éléments du résultat global			139		(233)	(93)
Résultat global de la période			139	172	(233)	78
Acquisition ou cession de titres d'auto-contrôle			(65)			(65)
Distribution attribuée (prélevée sur la prime d'émission)		(1 051)				(1 051)
Total des transactions avec les actionnaires		(1 051)	(65)			(1 116)
Capitaux propres au 31/12/2022	3 400	18 242	(2 680)	172	(378)	18 756



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net		172	1 468
Dotations nettes aux amortissements et provisions		1 928	2 379
Plus ou moins-values de cession		(1)	141
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		2 099	3 988
Charge / (Produit) d'impôt (dont Impôts différés)	(6.15)	247	244
Elimination du coût de l'endettement financier	(7.10)	66	48
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		2 412	4 280
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		2 546	(2 546)
Impôts payés ou récupérés		(24)	(19)
Flux de trésorerie généré par l'activité		4 933	1 715
Incidence des variations de périmètre			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(6.2)	(1 276)	(804)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6.3)	(1 270)	(2 250)
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6.12)	(11)	(3)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	18
Variation nette des prêts et créances financières	(6.4)	128	(30)
Autres flux liés aux opérations d'investissements			
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement		(2 429)	(3 069)
Rachat et revente d'actions propres		(62)	29
Intérêts financiers nets versés	(7.10)	(49)	(26)
Intérêts financiers IFRS 16	(7.10)	(17)	(17)
Remboursements emprunts bancaires	(6.10)	(831)	(78)
Remboursements du capital IFRS 16	(6.10)	(220)	(196)
Dividendes versés		(1 051)	(631)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(2 230)	(919)
Incidence changement de principes comptables			
Variation de trésorerie		274	(2 273)
Tufacusia à lla martina	(0.0)	5 821	7 995
Trésorerie à l'ouverture	(6.9)	6 102	5 821
Trésorerie à la clôture	(6.9)	7	99
Incidences des variations de taux de change		274	(2 273)
Variation de trésorerie		214	(2 2/3)



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE - ANALYSE DE LA VARIATION DU BFR

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Stocks	(-,)	
	(5 450)	3 575
Clients et comptes rattachés	(534)	(5 395)
Avances et acomptes versés sur commandes	(120)	(66)
Créances sur organismes sociaux	(50)	106
Créances d'impôt (hors IS)	396	90
Autres créances	(25)	153
Charges constatées d'avance	376	(399)
Sous-total Sous-total	(5 407)	(1 936)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	420	(120)
Clients avances et acomptes reçus	7 582	(393)
Dettes sociales	(137)	141
Dettes fiscales	(35)	60
Autres dettes	96	(298)
Produits constatés d'avance	27	
Sous-total Sous-total	7 953	(610)
	T	
Total	2 546	(2 546)



NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

1	INFORMATIONS GENERALES	77
2	EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE 2022	
2.1	Pénurie de matériaux	
2.1	Plan de relance	
3	PRINCIPALES METHODES COMPTABLES	
3.1	Principes généraux et déclaration de conformité	
3.2	Référentiel IFRS appliqué	
3.3	Estimations et jugements comptables déterminants	
3.4	Principes de consolidation	
3.5	Reconnaissance des produits	
3.6	Frais de développement	
3.7	Goodwill	
3.8	Immobilisations incorporelles	
3.9	Immobilisations corporelles	
3.10	Contrats de location	
3.10	Stocks	
3.11	Créances	
3.12	Méthode de conversion des éléments en devises	
3.13	Actions propres	
3.14	Trésorerie et équivalents de trésorerie	01
3.16	Provisions	
3.17	Impôts	
3.17.1	Crédits d'impôt	
3.17.1	Impôts différés	
	Retraites et autres engagements vis à vis du personnel	
3.18 3.19		
	Intéressement au capital, plan d'épargne salariale, paiement en actions et assimilées	
3.20	Information sectorielleRESULTAT PAR ACTION : BASE DE CALCUL	82
4	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	
5		
6	NOTES SUR LE BILAN	
6.1	Goodwill	
6.2	Immobilisations incorporelles	
6.3	Immobilisations corporelles	
6.4	Actifs financiers	
6.5	Autres actifs non courants	
6.6	Stocks et en-cours	
6.7	Créances clients	
6.8	Autres actifs courants	
6.9	Trésorerie et équivalents de trésorerie	
6.10	Dettes financières	
6.11	Provisions	
6.12	Dettes fournisseurs	
6.13	Passifs de contrats	
6.14	Autres dettes	
6.15	Impôts sur les bénéfices et impôts différés	
6.16	Capitaux propres	
6.17	Bons de souscription d'actions - options de souscription d'actions – actions gratuites	
6.18	Rachat d'actions	
6.19	Actifs et passifs éventuels	
7	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	
7.1	Chiffre d'affaires	
7.2	Coût des produits et services vendus	
7.3	Charges commerciales	
7.4	Recherche et Développement	
7.5	Administration	
7.6	Effectifs et montants des rémunérations	
7.7	Rémunération des organes d'administration et de surveillance	
7.8	Résultat opérationnel courant	
7.9	Autres produits et charges opérationnels	98

INNOVATIVE SOLUTIONS FOR SEMICONDUCTOR INDUSTRY



7.10	Résultat financier	98
8	INFORMATION AU TITRE DES HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	
9	INFORMATION SUR LES RISQUES OPERATIONNELS ET FINANCIERS	99
10	ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	100
11	PARTIES LIEES	
12	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	101



1 INFORMATIONS GENERALES

Les états financiers consolidés ci-joints présentent les opérations de la société RIBER SA et de ses filiales.

Riber SA et ses filiales (« le Groupe ») développent, fabriquent et vendent des systèmes d'épitaxie par jets moléculaires (technologie EJM appelée aussi MBE, molecular beam epitaxy) ainsi que des sources d'évaporation et des cellules destinées à l'industrie des semi-conducteurs. Ces équipements de haute technologie sont essentiels pour la fabrication des alliages semi-conducteurs et de nouveaux matériaux qui sont utilisés dans de nombreuses applications grand public, notamment pour les nouvelles Technologies de l'Information et les nouvelles générations de cellules solaires.

Riber SA est une société anonyme domiciliée en France dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Growth de la Bourse Euronext de Paris depuis le 1^{er} septembre 2020 et dont le siège social est situé 31 Rue Casimir Périer, 95 873 Bezons.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Directoire et le Conseil de surveillance le 13 avril 2023 qui a autorisé leur publication le 28 avril 2023. Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 20 juin 2023

2 EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE 2022

2.1 Pénurie de matériaux

La société RIBER a été confrontée à une pénurie de livraisons de boîtiers électroniques (résultant de la pénurie de microprocesseurs), qui sont des composants cruciaux pour le fonctionnement des machines MBE de la société. Face aux contraintes de la chaîne d'approvisionnement, l'entreprise a diversifié sa capacité d'approvisionnement pour réduire la pénurie de boîtiers électroniques et a développé des solutions alternatives. Cependant, Riber a dû décaler la livraison de deux machines.

2.2 Plan de relance

Dans le cadre de l'appel à projets « Plan de stimulation de l'industrie - Stratégique - Sectors1 », lancé par le ministère français de l'Industrie, la société RIBER, a obtenu un financement public pour financer sa ligne pilote de 300 mm. ROSIE est une plateforme unique qui permet l'épitaxie des matériaux pérovskites et plus particulièrement BTO/STO sur silicium. Cette configuration permet d'adresser le composant central de plusieurs applications émergentes, y compris les modulateurs électro-optiques, les véhicules électriques, au-delà CMOS et informatique quantique. La subvention de 1,1 M€ de l'État français a encore renforcé les ressources dédiées à la mise en œuvre de la ligne pilote ROSIE, qui vise à : fournir les ressources matérielles et humaines nécessaires à l'industrie ; les parties prenantes pour réaliser de petites séries, des démonstrateurs et des épreuves de concept.

3 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation du Groupe et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.1 Principes généraux et déclaration de conformité

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil Européen adopté le 3 novembre 2008, les états financiers consolidés du Groupe RIBER au 31 décembre 2022 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles que publiées par l'International Accounting Board (IASB) et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2022 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations émises par l'IFRS Interpretation Committee (« IFRS-IC ») et par l'ancien Standard Interpretation Committee (« SIC »).

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

3.2 Référentiel IFRS appliqué

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2021, à l'exception des changements mentionnés ci-après.

3.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2022

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2022 sur l'information financière présentée :



- Extension de l'exemption temporaire de l'application de l'IFRS 9 (Amendements à l'IFRS 4)
- Réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt Phase 2 (Amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16)
- COVID-19-Concessions locatives au-delà du 30 juin 2021 (Amendement de l'IFRS 16)
- Contrats déficitaires Coût d'exécution d'un contrat (amendements à l'IAS 37)
- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020

Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

3.2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application non obligatoires sur l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2022

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ne sont pas applicables de façon obligatoire au 1^{er} janvier 2022 et n'ont pas été adoptés par anticipation.

- Immobilisations corporelles : Produits avant utilisation prévue (Amendements à l'IAS 16)
- Amendement IFRS3
- IFRS17 sur les contrats d'assurance
- Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'IFRS Practice Statement 2)
- Définition de l'estimation comptable (amendements à l'IAS 8)

Ces amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

3.3 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables qui peuvent être déterminantes et qui sont susceptibles d'affecter les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de varier dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Ainsi, les résultats réels peuvent-ils différer de ces estimations en fonction des hypothèses retenues et des circonstances.

Les estimations et jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur des informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- valeur de réalisation de certains stocks
- appréciation du risque client et provisions correspondantes
- tests de dépréciation sur les actifs
- provisions dont l'évaluation repose sur des hypothèses actuarielles (par exemple, les avantages à long terme au personnel)
- provisions pour risques et charges
- activation des impôts différés résultant des déficits fiscaux

3.4 Principes de consolidation

Les filiales, Riber Inc et Riber Semi-Conductor Technology Shanghai sont consolidées par intégration globale. Elles sont détenues à 100% par Riber SA.

Il n'existe pas au sein du Groupe d'entreprises associées ou de co-entreprises.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles et principes comptables en vigueur dans leur pays, sont retraités afin d'appliquer les règles et principes retenus par le Groupe. Les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme par l'ensemble des entités du Groupe.

Les soldes bilanciels et opérations intragroupes, ainsi que les profits résultant de transactions intragroupes, sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les sociétés du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

3.5 Reconnaissance des produits

En application de la norme IFRS 15, le produit de la vente d'une machine est reconnu à son expédition suivant l'incoterm en vigueur, le produit relatif à l'installation est reconnu à l'acceptation de celle-ci par le client, et le produit relatif à la démonstration des spécifications d'épitaxie est reconnu à l'acceptation de celle-ci par le client. Ces trois étapes représentent autant d'obligations de performance distinctes et concourent à un transfert de contrôle progressif vers le client. Les autres produits (autres que les machines) sont reconnus à l'expédition ou lorsque le service est rendu.



Il est à préciser que le carnet de commandes établi conformément aux dispositions d'IFRS 15, n'est pas présenté dans ce rapport, celui-ci faisant l'objet d'une communication trimestrielle.

3.6 Frais de développement

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception de produits nouveaux sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsque les 6 critères généraux suivants, définis par la norme IAS 38, sont démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- 3) l'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- 4) la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- 5) l'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- la disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- 7) la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'activation comptable des frais de développement fait l'objet d'une procédure d'approbation de la Direction.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces projets et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects.

Ils sont amortis sur la durée d'utilité de 3 à 5 ans. L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service. Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charge.

3.7 Goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode d'acquisition selon IFRS 3.

Le Goodwill correspond à :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
- augmenté, si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, de la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société,
- diminué du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand cette différence est négative, un profit au titre de l'acquisition, réalisée à des conditions avantageuses, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le goodwill fait l'objet d'un test annuel de dépréciation au sein de l'UGT à laquelle il est affecté et est comptabilisé à son coût déduction faite du cumul des pertes de valeur.

La perte de valeur du goodwill n'est pas réversible. Cette valeur fait également l'objet d'un examen lorsque des évènements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

De tels évènements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le cas échéant, la dépréciation du goodwill est inscrite en résultat opérationnel, dans les autres charges et produits opérationnels.

La Société Riber réalise un test de dépréciation sur l'ensemble des actifs corporels et incorporels (incluant le goodwill), considéré comme une seule UGT (Unité génératrice de trésorerie au sens de d'IAS 36) en comparant la valeur nette de cette UGT aux cash flows actualisés attendus résultant de l'ensemble de l'activité.

3.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels, de brevets, de marques, ainsi que de bases de données et plans liés à l'activité composants VG Semicon (fonds de commerce acquis fin 2008). La base de données et les plans identifiés lors de l'acquisition du fonds de commerce de VG Semicon, sont amortis sur une durée de 20 ans.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amorties en linéaire sur une durée de 1 à 5 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les frais de développement immobilisés font partie des immobilisations incorporelles (cf. § 3.6).



3.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée d'utilité prévue des différents composants constituant l'immobilisation. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production pour certaines immobilisations corporelles produites en interne (matériels de démonstration principalement) et faisant l'objet de production immobilisée.

	Durée	Mode
Bâtiments	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriels *	3 à 10 ans	Linéaire
Agencements et installations	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

^{*} les prototypes (cellules notamment) sont amortis sur une durée de 2 ou 3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'évènements ou de circonstances particulières, leur caractère recouvrable peut être mis en cause. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure.

3.10 Contrats de location

Conformément à IFRS 16, tous les contrats de location sont retraités à l'exception des contrats dont la durée est inférieure à 12 mois sans option d'achat et des contrats de faible montant.

Les contrats de location retraités concernent les locaux occupés par les sociétés du Groupe, les serveurs informatiques, le matériel industriel et les véhicules.

La durée des contrats retenue correspond à celle prévue dans chaque contrat incluant les options de renouvellement, notamment pour les locations immobilières.

Les actifs sous contrat de location sont comptabilisés en droits d'utilisation comme des actifs du Groupe à leur juste valeur à la date de début du contrat ou, si elle est plus faible, à la juste valeur des paiements minimaux due au titre du contrat de location. En contrepartie du droit d'utilisation, la dette envers le bailleur est incluse dans le bilan comme un emprunt.

Les loyers supportés au titre de la location sont ventilés entre la charge d'intérêts et le remboursement de la dette. Les charges d'intérêts sont comptabilisées en résultat financier. Les droits d'utilisation sont amortis sur leur durée d'utilisation

3.11 Stocks

La valeur brute des stocks de matières premières et d'approvisionnements comprend exclusivement le prix d'achat. Ils sont valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CMP).

Les stocks de produits intermédiaires et de produits finis sont comptabilisés à leur prix de revient constitué par leur coût de production comprenant les consommations, les charges directes et frais indirects liés à la production et les amortissements des biens concourant à la production. Les frais financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Conformément à IAS 2, le montant des stocks est évalué à sa valeur nette de réalisation si elle est inférieure à sa valeur comptable, en comptabilisant une provision pour dépréciation.

Les stocks de matières premières et approvisionnements, de produits intermédiaires, et de produits finis font l'objet d'une provision pour dépréciation prenant en compte leur valeur d'utilité déterminée en fonction de leur taux de rotation (consommation moyenne sur la période retenue / stock à date) :

- Pour les matières premières et approvisionnements dont sont exclus les matières brutes (tantale, molybdène, acier inoxydable, etc.) et les produits intermédiaires, la rotation est calculée en prenant en compte la consommation sur les 12 derniers mois.
- Pour les produits finis, la rotation est calculée en prenant en compte la consommation sur les 24 derniers mois.
- Pour tous les articles qui sont affectés à une commande client ou au plan directeur de production, la rotation est calculée sur la base de la consommation des 12 derniers mois à laquelle s'ajoutent les quantités affectées à des commandes clients ou au plan directeur.

Les niveaux de dépréciation retenus sont les suivants :

- si le taux de rotation < =1% : dépréciation à 100%
- si le taux de rotation est entre 1% et 25% : dépréciation à 75%



- si le taux de rotation est entre 25% et 50% : dépréciation à 50%
- si le taux de rotation est entre 50% et 75% : dépréciation à 25%

Les pièces défectueuses de l'encours de production font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsqu'aucune solution n'a pu être mise en œuvre dans un délai de trois mois. Lorsque postérieurement à trois mois, une solution a pu être trouvée et que les pièces défectueuses ont été réparées, la provision est reprise.

3.12 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur et évaluées à leur coût amorti. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif. Le cas échéant, des dépréciations sont comptabilisées à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie des créances.

Les créances sans taux d'intérêt déclaré, dont l'échéance serait supérieure à un an, seraient actualisées au taux sans risque augmenté d'un spread lié au débiteur concerné.

3.13 Méthode de conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de Riber SA.

Les comptes des filiales Riber Inc et Riber Semi-Conductor Technology Shanghai dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- les charges et les produits sont convertis en euros au cours moyen de change de l'exercice qui, en l'absence de fluctuations significatives (saisonnalité), constitue une approximation raisonnable du cours de change aux dates de transaction:
- les actifs et passifs sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes ;
- les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions réalisées en devises sont converties au cours du jour de la date de transaction. Les soldes des actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours du jour de la clôture, les gains et pertes de change latents résultant de ces conversions sont portés au compte de résultat.

	31 décembre 2022		31 décemb	ore 2021
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollars US	1,0666	1,0539	1,1326	1,1835
Yuan (Chine)	7,3582	7,0801	7,1947	7,6340

3.14 Actions propres

Les actions émises par Riber SA sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées et ne contribuent pas au résultat consolidé.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les disponibilités et les placements à court terme très liquides aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché de chaque clôture. Les découverts bancaires figurent en emprunts au passif courant du bilan (passifs financiers à moins d'un an).

3.16 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe, à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Provisions pour garantie

Les équipements vendus bénéficient d'une garantie d'un an à deux ans à compter de la date de leur livraison. A ce titre, une provision est constituée pour toutes les garanties en cours à la date de clôture. Cette provision est déterminée de la manière suivante : un coefficient, correspondant aux coûts de garantie moyens des deux derniers exercices rapportés au chiffre d'affaires ayant généré ces dépenses, est appliqué au chiffre d'affaires sous garantie à la clôture de l'exercice.



Provisions pour litiges

Des provisions pour litiges sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation liée à des actions en justice, procédures contentieuses ou autres réclamations résultant d'événements antérieurs et qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de cette sortie de ressources peut être faite. Le Groupe s'appuie sur ses conseils et avocats pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et estimer les provisions pour litiges en intégrant les probabilités de réalisation des différents scénarios envisagés.

Provisions pour autres risques et charges

Des provisions pour autres charges à payer sont comptabilisées lorsque le Groupe doit ou estime devoir engager des coûts dans le futur, soit relatifs à l'installation des systèmes livrés, soit pour tous autres motifs non déclarés en tant que litiges à la date de clôture des comptes.

3.17 Impôts

3.17.1 Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses opérationnelles (Crédit Impôt Recherche, Crédit Impôt Innovation) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges ou des immobilisations qu'ils ont financées.

3.17.2 Impôts différés

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporelles se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés sur des pertes fiscales reportables des entités consolidées que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

3.18 Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les montants des engagements des sociétés du Groupe à l'égard du personnel en matière d'indemnités de départ en retraite et de primes versées lors de l'octroi des médailles du travail sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 sous forme de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces indemnités provisionnées sont payables lors du départ en retraite des salariés sous condition de leur présence dans le Groupe à la date de leur départ en retraite.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation appropriée pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés ou constituée qu'à compter de la date à laquelle l'ancienneté est requise.

3.19 Intéressement au capital, plan d'épargne salariale, paiement en actions et assimilées

Le 16 août 2018, le Groupe a mis en place un plan de rémunération en instruments de capitaux propres sous la forme d'attribution d'actions gratuites aux dirigeants et aux salariés de l'entreprise.

Le plan d'actions gratuites rentre dans le champ d'application de la norme IFRS 2, comme des paiements fondés sur des actions et instruments de capitaux propres. Ce plan n'est soumis à aucune condition de présence ni de performance. Les actions gratuites ont été valorisées intégralement à leur date d'octroi (date d'attribution) sur la base de leur juste valeur. La juste valeur de cette attribution ne fait pas l'objet d'un étalement car les droits sont définitivement acquis à date d'attribution.

Au 31 décembre 2020, les actions attribuées dans le cadre de ce plan ont été définitivement acquises.

Riber Inc a mis en place un plan d'épargne salariale dont bénéficient tous les salariés employés à plein temps. Ce plan donne la possibilité aux salariés concernés d'épargner une partie de leur rémunération et parallèlement la société complète cette épargne.

3.20 Information sectorielle

Le groupe Riber intervient sur un seul segment opérationnel, celui du développement, de la fabrication et de la commercialisation de systèmes EJM (épitaxie par jets moléculaires), ainsi que des services qui y sont étroitement associés (vente de composants, cellules, évaporateurs et autres activités d'interventions et de maintenance).

En effet, la société comprend un seul site de production et de direction situé à Bezons. L'ensemble des moyens de production (atelier d'assemblage des machines, stock de composants...) est localisé sur ce site.

Tous les services sont mutualisés et communs aux différentes lignes de produits commercialisées par le Groupe. Les actifs et le besoin en Fonds de Roulement ne sont pas dédiés à telle ou telle famille de produits.



Par ailleurs, le principal directeur opérationnel suit la performance du Groupe de façon globale à travers des reportings financiers mensuels.

Ainsi, du point de vue opérationnel et financier, il n'existe qu'un seul segment opérationnel au sens de la norme IFRS 8. A ce titre, la performance du segment opérationnel est directement reflétée dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe.

Bien que disposant d'un seul segment opérationnel, la Société suit les chiffres d'affaires et les marges brutes par lignes de produits, dans le cadre d'une organisation globale.

RESULTAT PAR ACTION: BASE DE CALCUL

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen, sur la période, d'actions composant le capital, y compris les actions gratuites sans conditions de présence et de performance. Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion supposée en actions ordinaires des actions ordinaires potentiellement dilutives. Le groupe n'a émis aucune action ordinaire potentielle sur 2022.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Moyenne pondérée des actions ordinaires composant le capital et servant à calculer le résultat par action non dilué	20 754 456	20 767 268
Actions ordinaires potentielles dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des bons/options de souscription	-	-
Moyenne pondérée des actions ordinaires et potentiellement dilutives servant à calculer le résultat par action dilué	21 016 507	21 029 319

Les titres auto-détenus portés en déduction des capitaux propres consolidés ont été exclus du nombre moyen pondéré des actions en circulation pour leur montant moyen au 31 décembre 2022, soit 498 568 actions.

Le calcul est effectué en prenant pour hypothèse que les fonds sont recueillis à la date d'émission des éventuels bons et options de souscription d'actions et sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix du marché.

5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées par intégration globale :

Société	Siège	% contrôle 2022.12	% d'intérêt 2022.12	% d'intérêt 2021.12
Riber SA	31 rue Casimir Perier 95873 BEZONS France	Mère	Mère	Mère
Riber Inc	216 Route 206, Hillsborough NJ 08844 USA	100	100	100
Riber Semi-conductor Technology (Shanghai) Co. LTD	Building D, 3938 Wenchuan Road, Boashan District, SHANGHAI CHINA	100	100	100



6 NOTES SUR LE BILAN

6.1 Goodwill

(En milliers d'euros)	Goodwill
Valeurs brutes à l'ouverture Perte de valeur	2 609 (1 336)
Valeurs nettes comptables à l'ouverture	1 273
Différences de change	28
Valeurs brutes à la clôture	2 637
Perte de valeur	(1 336)
Valeurs nettes comptables à la clôture	1 301

A l'ouverture, le goodwill résulte pour 820 milliers d'euros de la prise de contrôle de la société Addon SAS en 2004, pour 100 milliers d'euros de l'acquisition d'actifs le 18 mars 2015 auprès de la société MBE Control Solutions et pour 353 milliers d'euros à l'acquisition d'actifs en février 2019 auprès de la société SemiPro LLC.

Sur l'exercice 2022, l'augmentation des écarts d'acquisition pour 28 milliers d'euros est liée aux effets de la variation des taux de change EUR/USD.

Riber réalise un test de dépréciation sur l'ensemble des actifs corporels et incorporels du groupe (incluant le goodwill), considéré comme une seule UGT (Unité génératrice de trésorerie au sens de d'IAS 36) en le comparant aux cash flows actualisés attendus résultant de l'ensemble de l'activité du Groupe.

Les prévisions d'exploitation sont basées sur des plans d'affaires (sur la base du carnet de commandes de l'entreprise et des prospects actifs) qui ont été préparés par la direction du Groupe..

Au 31 décembre 2022, un test de dépréciation a été réalisé sur l'ensemble des actifs corporels et incorporels de Riber sur la base des hypothèses suivantes :

- périmètre : ensemble de l'activité du Groupe
- taux d'actualisation après impôts : 9,52 %
- durée des prévisions établies : 5 ans
- taux de croissance terminale de l'activité : 1 %

Un test de sensibilité a été effectué, en faisant varier les 2 critères suivants : taux de croissance à l'infini et taux d'actualisation et par rapport auquel les résultats figurent dans le tableau ci-dessous (excédent de la valeur du fonds de commerce sur la valeur bilantielle de la Société).

La majoration de 0,5% des taux d'actualisation, ou la diminution de 0,5% du taux de croissance perpétuelle utilisé pour l'impairment test du Goodwill n'entrainerait pas de perte de valeur.

Les résultats de ce test ont conduit à maintenir la valeur nette de ce goodwill à 1 301 milliers d'euros.



6.2 Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Concessions, brevets et logiciels	Marques	Frais de développ.	Autres immo incorp	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	1 887	80	3 331	679	5 977
Amortissements cumulés à l'ouverture	(1 730)		(2 051)	(441)	(4 222)
Valeurs nettes comptables à l'ouverture	157	80	1 280	238	1 755
Différences de change	1				1
Acquisitions	78		1 198		1 276
Valeurs brutes des projets entièrement amortis			(844)		(844)
Amortissements cumulés des projets entièrement amortis			844		844
Dotations, reprises aux amortissements	(51)		(852)	(34)	(937)
Valeurs brutes à la clôture	1 979	80	3 685	679	6 423
Amortissements cumulés à la clôture	(1 794)		(2 059)	(475)	(4 328)
Valeurs nettes comptables à la clôture	185	80	1 626	204	2 094

Les 1198 milliers d'euros d'acquisition et les (852) milliers d'euros de dotations aux amortissements figurant sur la colonne Frais de développement, correspondent respectivement à la capitalisation à l'actif du bilan de charges R&D enregistrées en 2022 (éligibles selon les critères de la norme IAS 38) et à l'amortissement des charges R&D capitalisées jusqu'au 31 décembre 2022 (et non encore totalement amorties à cette date).

6.3 Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques et agencements	Mobiliers et matériel informatique	Immob. en cours	Total
Valeurs brutes à l'ouverture Amortissements cumulés à l'ouverture Valeurs nettes comptables à	1 433	471 (341)	14 877 (11 443)	845 (752)	264	17 890 (12 535)
l'ouverture	1 433	130	3 435	93	264	5 356
Acquisitions			283	32	955	1 270
Valeurs brutes des immobilisations cédées			(218)	(8)		(226)
Amortissements des immobilisations cédées			218	8		226
Dotations et reprises aux amortissements		(22)	(1 085)	(50)		(1 157)
Valeurs brutes à la clôture	1 433	471	14 946	869	1 219	18 938
Amortissements cumulés à la clôture Valeurs nettes comptables à la clôture	1 433	(363) 108	(12 311) 2 635	(794) 75	1 219	(13 468) 5 470

Les acquisitions 2022 s'élèvent à 1 270 milliers d'euros et concernent principalement les immobilisations en cours pour Riber SA à hauteur de 955 milliers d'euros relatifs à la livraison d'un système dans le cadre d'un partenariat en R&D.



Droits d'utilisation

(En milliers d'euros)	Droit d'utilisation immobilière	Droit d'utilisation ITMO (1)	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	689	510	1 199
Amortissements cumulés à l'ouverture	(149)	(104)	(253)
Valeurs nettes au 1er janvier 2022	540	406	946
Différences de change Dotations et reprises aux amortissements	19 (145)	(79)	19 (224)
Valeurs brutes à la clôture Amortissements cumulés à la clôture	709 (295)	511 (185)	1 220 (480)
Valeurs nettes comptables à la clôture	414	326	740

⁽¹⁾ installations techniques, matériel et outillage

Concernant les droits d'utilisation immobilière, les retraitements IFRS 16 concernent essentiellement les loyers relatifs aux bâtiments exploités par les filiales.

6.4 Actifs financiers

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres de participation non consolidés Liquidité sur contrat d'animation de cours	290 95	290 221
Liquidité sur programme de rachat	41	41
Dépôts et cautionnements	54	357
Dépréciation des titres de participation		(1)
Total	479	908

La diminution du montant des dépôts et cautionnements s'explique par la levée de la garantie de 303 milliers d'euros en mars 2022, à la suite du jugement du Tribunal Administratif en janvier 2022 rejetant l'ensemble des requêtes de Riber SA. Cette garantie avait été émise au bénéfice de l'administration fiscale (avec contrepartie sur compte séquestre en garantie pour la banque émettrice de la garantie) dans le cadre du contrôle fiscal portant sur le CIR de la période 2013-2017.

6.5 **Autres actifs non courants**

Au 31 décembre 2022, les autres actifs non courants sont inexistants.

Au 31 décembre 2021, ils s'élevaient à 426 milliers d'euros et correspondaient à la part à plus d'un an de charges constatées d'avance sur des contrats de partenariat.



6.6 Stocks et en-cours

(En milliers d'euros)	Matières premières et approvision- nements	Produits intermé- diaires	En cours	Produits finis	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	6 553	2 573	2 563	3 189	14 878
Provisions cumulées à l'ouverture	(1 739)	(861)	(242)	(1 277)	(4 119)
Valeurs nettes comptables à l'ouverture	4 814	1 712	2 321	1 912	10 759
					_
Différences de change	2			8	10
Variations	1 923	1 089	3 649	8	6 669
Dotation provisions d'exploitation	(505)	(139)	(77)	(509)	(1 230)
Reprise de provisions d'exploitation			10		10
Valeurs brutes à la clôture	8 465	3 662	6 212	3 236	21 575
Provisions cumulées à la clôture	(2 233)	(1 000)	(309)	(1 815)	(5 357)
Valeurs nettes comptables à la clôture	6 232	2 662	5 903	1 421	16 218

Le stock de produits finis correspond exclusivement à des pièces et composants destinés à l'activité de vente de services et accessoires.

L'augmentation du stock de matières premières et approvisionnements, des produits intermédiaires et des en-cours est liée à l'achat et à la production de pièces et de composants entrants dans la fabrication de systèmes livrables au cours de l'année 2023.

6.7 **Créances clients**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances clients et comptes rattachés Provision pour dépréciation	11 429 (259)	10 920 (251)
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	11 170	10 669

Les créances s'analysent comme suit, par échéance :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances non échues et non dépréciées	10 095	8 877
Créances échues 0 à 90 jours	390	1 113
Créances échues > 90 jours	684	679
Créances douteuses	259	251
Valeur brute des créances clients et comptes rattachés	11 429	10 920

Ainsi les créances échues en valeur brute ont largement diminué, à hauteur de 718 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2022, les créances échues supérieures à 90 jours sont principalement le fait de deux créances pour 610 milliers d'euros, dont l'une a été recouvrée en mars 2023.



6.8 Autres actifs courants

(En milliers d'euros)	Avances et acomptes sur commandes	Créances sur personnel & org. sociaux	Etat créances d'impôt (Hors IS)	Autres créances	Charges constatées d'avance	Total Autres actifs courants
Valeurs brutes à l'ouverture Provisions cumulées à l'ouverture	236	25	196	23	573	1 054
Valeurs nettes comptables à l'ouverture	236	25	196	23	573	1 054
Différences de change Variations	127	50	211	18	1 50	1 456
Valeurs brutes à la clôture Provisions cumulées à la clôture	363	75	407	41	624	1 510
Valeurs nettes comptables à la clôture	363	75	407	41	624	1 510

La créance d'impôt (hors IS) d'un montant de 407 K€ concerne principalement la TVA.

(En milliers d'euros)	Etat créances d'impôt sur les bénéfices
Valeurs brutes à l'ouverture Provisions cumulées à l'ouverture	556
Valeurs nettes comptables à l'ouverture	556
Variations	(304)
Valeurs brutes à la clôture Provisions cumulées à la clôture	252
Valeurs nettes comptables à la clôture	252

La variation de (304) milliers d'euros correspond :

- A la nouvelle créance de CIR/CII 2022 pour 352 milliers d'euros.
- Au remboursement du CIR/CII 2021 pour (380) milliers d'euros.
- Au passage en perte du CIR 2017 pour (276) milliers d'euros, à la suite du jugement du Tribunal Administratif rendu en janvier 2022.



6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Disponibilités Valeurs mobilières de placement	6 102	5 862
Trésorerie active	6 102	5 862
Concours bancaires Trésorerie passive		(41) (41)
Trésorerie nette	6 102	5 821

La trésorerie nette à fin décembre 2022 est positive de 6,1 millions d'euros, en hausse par rapport à 2021 qui était de de 5,8 millions d'euros.

La variation de trésorerie positive de + 281 milliers d'euros résulte d'un flux de trésorerie généré par l'activité de 4,9 millions, en forte progression par rapport à 2021 (+1,7millions en 2021), d'un flux de trésorerie en provenance d'investissements de 2,4 millions (vs 3 millions en 2021) et de remboursement de dettes pour 2,2 millions (vs 0,9 millions en 2021).

Dettes financières 6.10

Dettes financières

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Solde net à l'ouverture Augmentation	7 376	8 192
Diminution Reclassement courant / non courant	(2 043)	(816)
Dettes financières non courantes	5 333	7 376
Solde net à l'ouverture Intérêts capitalisés Diminution Reclassement courant / non courant Concours bancaires (note 6.9)	862 (831) 2 043 (41)	77 5 (78) 816 41
Dettes financières courantes	2 033	862
Total Dettes financières	7 366	8 238

En 2020, Riber a souscrit auprès de ses banques quatre emprunts garantis par l'Etat (PGE) pour une valeur globale de 8,0 millions d'euros, avec un différé de remboursement d'un an. Ces prêts sont remboursables depuis juillet 2022 sur une durée de 4 ans. Riber a remboursé 0,8 millions d'euros en capital en 2022.

L'endettement financier net diminue à 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 2,4 millions d'euros un an plus tôt.



Dettes de location

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Solde net à l'ouverture Augmentation (*)	965	822 297
Différences de change Remboursements	(220)	41 (196)
Dettes de location	764	965
Dettes de location non courantes Dettes de location courantes	544 220	751 213
Total Dettes de location	764	965

^{*}Sans impact sur la trésorerie

6.11 **Provisions**

Provisions non courantes

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Solde net à l'ouverture Ecart actuariel Coûts des services rendus Reprises provisions non utilisées Reprises provisions utilisées	629 (186) 127 (51) (56)	664 (29) 19 (6) (20)
Provisions retraites	463	629
Solde net à l'ouverture Reprises provisions non utilisées Reclassements vers les provisions courantes	46 (23)	359 (23) (290)
Autres Provisions non courantes	23	46
Total Provisions non courantes	486	675

Les provisions non courantes d'un montant de 486 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (contre 675 milliers d'euros au 31 décembre 2021 retraité) correspondent principalement aux indemnités de départ à la retraite (447 milliers d'euros) et aux médailles du travail (16 milliers d'euros).



A fin 2022, la société a retenu un taux d'actualisation de 3.77% (0,98 % fin 2021) afin de valoriser les engagements de retraite. Le test de sensibilité prenant en compte une variation du taux d'actualisation aboutit aux résultats présentés ci-après :

Taux d'actualisation	Provision pour engagements de retraite et médailles du travail (K€)	
Variation +0,5%	440	
Variation +0,0%	463	
Variation -0,5%	486	

Ces engagements ont été calculés selon la méthode rétrospective avec projection des salaires et les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Taux d'actualisation des Indemnités de Fin de Carrière (*)	3.77%	0.98%
Taux d'actualisation des Indemnités pour Médailles du Travail	3.77%	0.98%
Taux de charges sociales	47,00%	47,00%
Taux de revalorisation annuelle des salaires	2%	0,5%
Turn over (en fonction de l'âge)	Table TO Riber 2019/2022	de 15 à 0,00%
Table de mortalité	Insee 2022	Insee 2021
Age de départ en retraite (cadres et non cadres)	62 ans	62 ans

^(*) Taux iBoxx Corporate AA10+ au 31 décembre 2022

Provisions courantes au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Provision pour garantie	Provisions pour charges	Provision pour risques	Total
Solde net publié à l'ouverture	507	676	141	1 324
Dotations	3	193	300	560
Reprises provisions utilisées	(136)	(716)		(852)
Reprises provisions non utilisées			(95)	(95)
Total	374	153	346	937

La baisse de 523 milliers d'euros des provisions pour charges est due principalement à la reprise de la provision de 580 milliers d'euros concernant un contentieux avec l'administration fiscale, portant sur le CIR, pour la période 2013 à 2015 et

Cette reprise est la conséquence du jugement du Tribunal Administratif en janvier 2022 rejetant l'ensemble des requêtes de Riber SA.

6.12 **Dettes fournisseurs**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs de biens et services Fournisseurs d'immobilisations	3 126	2 451 11
Total	3 126	2 462



6.13 Passifs de contrats

Les passifs de contrats (12 940 milliers d'euros au 31 décembre 2022) sont en nette augmentation par rapport au montant au 31 décembre 2021 (5 368 milliers d'euros). Ils sont exclusivement constitués d'avances reçues sur les commandes clients (généralement des acomptes versés à la commande).

6.14 **Autres dettes**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes fiscales et sociales Autres dettes et comptes de régularisation Commissions à payer aux agents	2 005 295 99	2 176 82 190
Total	2 399	2 447

6.15 Impôts sur les bénéfices et impôts différés

Compte tenu des perspectives et sur la base des business plan du Groupe basés, sur les hypothèses arrêtées par la Direction, celle-ci a décidé d'activer les créances d'impôt différé, qu'il est raisonnablement envisageable de récupérer à horizon 5 ans au 31/12/22 (identique au 31/12/21). Sur cette base, le montant des déficits fiscaux activés au 31/12/22 est de 8,1 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros au 31/12/21 correspondant à un impôt différé actif au 31/12/21 de 2 millions d'euros (contre 2 millions d'euros au 31/12/21).

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits fiscaux non activés s'élève à 13,7 millions d'euros (contre 13,5 millions d'euros au 31 décembre 2021). Ces déficits fiscaux n'ont pas de date limite d'utilisation.

6.15.1 - Détail des impôts différés au niveau de l'état de la situation financière consolidé

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
D:///	47	40
Différences temporelles	17	10
Provisions pour avantages aux personnels	112 2 137	152 2 118
Pertes/Gains reportables sur les bénéfices fiscaux futurs	108	112
Provisions et marges internes Revenus (IFRS 15)	39	74
Amortissements des actifs en juste valeur	119	110
Autres retraitements	20	19
Total impôts différés actifs	2 552	2 595
Différences temporelles	10	4
Provisions sur créances intragroupe	419	368
Frais de recherche et développement	406	320
Frais d'acquisition d'immobilisations	41	41
Autres retraitements	222	131
Total impôts différés passifs	1 098	864
Actifs (passifs) nets d'impôt différés	1 454	1 732
Actifs (passifs) nets d'impôt différés compensés sur une même entité fiscale	1 454	1 732
dont : Impôts différés actifs Impôts différés passifs	1 454	1 732



6.15.2 - Détail des impôts sur les bénéfices et des impôts différés au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net des sociétés intégrées	172	1 468
Impôt sur les résultats	(247)	(244)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	419	1 712
(Charge) ou produit d'impôt théorique à 25% *	(105)	(454)
Déficits créés non activés	(41)	
Déficits antérieurs utilisés	3	31
Différenciel de taux sociétés étrangères	9	58
Impact changement taux IS en France		(2)
(Charges) non déductibles ou produits non imposables **	(113)	123
(Charge ou produit) d'impôt réelle	(247)	(244)
Taux d'impôt effectif	59,01%	14,25%

^(*) dont (Charge) ou produit d'impôt théorique à 26,50% en 2021.

6.16 Capitaux propres

Le capital s'élève à 3 400 483,84 € et est composé de 21 253 024 actions d'une valeur nominale de 0,16 €. Aucun mouvement sur le capital n'est intervenu au cours de la période.

Un dividende par action de 0,05 € a été distribué et prélevé sur la prime d'émission pour un total de 1 051 milliers d'euros.

6.17 Bons de souscription d'actions - options de souscription d'actions - actions gratuites

Aucun bon de souscription d'action ou option de souscription d'action n'est actuellement en vigueur au sein du groupe Riber.

En date du 16 août 2018 et sur autorisation du Conseil de Surveillance, le Directoire a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites pour les membres du directoire et l'ensemble du personnel présent à cette date. Le nombre d'actions gratuites attribuées s'élevait à 268 443 au prix unitaire de 3,42 € (cours de bourse à date d'attribution). La période d'acquisition des titres attribués était fixée à un an minimum, et la période de conservation des titres était aussi fixée à un an minimum, et ce à compter de la date d'acquisition. Le plan n'était soumis à aucune condition de présence ou de performance.

En date du 3 septembre 2019, le Directoire a acté, après consultation de l'ensemble des bénéficiaires du plan, l'acquisition définitive des actions. En final, 262 051 actions ont été acquises par les membres du Directoire et les salariés. Depuis le 3 septembre 2020, les salariés bénéficiaires du Plan d'actions gratuites peuvent disposer librement de leurs actions acquises l'année précédente à la même date.

6.18 Rachat d'actions

Un programme de rachat d'actions a été mis en place par le Directoire pour donner suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2002 confirmée depuis par les Assemblées Générales Mixtes successives. Un rapport d'information décrivant ce programme de rachat d'actions est régulièrement présenté aux actionnaires au sein du rapport annuel de la Société.

Il y a eu un transfert de 34 850 actions en janvier 2022 du contrat de liquidité vers le portefeuille d'actions propres (inscription au nominatif pur auto-détention).

Au 31 décembre 2022, la Société détient (hors cadre du contrat d'animation de cours visé au paragraphe ci-après) 76 454 actions propres représentant une valeur comptable brute de 176 742 €. Sur la base de 1.6480 € par action correspondant au cours de bourse moyen du mois de décembre 2022, la valeur de marché de ces actions au 31 décembre 2022 était de 125 996 €. La trésorerie affectée à ce contrat s'élevait au 31 décembre 2022 à 41 milliers d'euros et a été classée au bilan en actifs financiers.

^(**) dont Crédit d'impôt recherche de 352 milliers d'euros en 2022 (contre 380 milliers d'euros en 2022)



D'autre part, dans le cadre de son contrat d'animation de cours, Riber SA détenait, au 31 décembre 2022, 187 541 titres figurant également en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant brut de 283 433 €. Sur la base de 1.6480 € par action correspondant au cours de bourse moyen du mois de décembre 2022, la valeur de marché de ces titres au 31 décembre était de 309 068 €. La trésorerie affectée à ce contrat d'animation de cours s'élevait au 31 décembre 2022 à 95 milliers d'euros et a été classée au bilan en actifs financiers.

6.19 Actifs et passifs éventuels

Le Groupe n'a actuellement pas connaissance de faits exceptionnels, litiges ou éléments liés à l'environnement susceptibles d'affecter ou d'avoir affecté substantiellement dans un passé récent son patrimoine, sa situation financière ou son résultat.



NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7.1 Chiffre d'affaires

Le groupe Riber commercialise auprès de ses clients 3 lignes de produits et prestations définies ci-dessous :

Systèmes : machines d'Epitaxie par Jets Moléculaires (EJM ou MBE en Anglais) destinées à la production d'alliages semiconducteurs composés sous environnement ultravide. Ces machines sont vendues soit à des industriels du secteur (systèmes « industriels »), soit à des laboratoires publics ou privés travaillant dans les domaines de la microélectronique ou de la physique des matériaux (systèmes « recherche et développement »).

Evaporateurs : équipements de vaporisation de matière pour couches minces destinés aux équipements de clients industriels pour intégration dans des lignes de production de cellules solaires en couches minces, ...

Services et Accessoires : activités de service associées aux produits vendus (vente d'accessoires, pièces détachées et consommables, support technique et scientifique, maintenance préventive et curative).

L'analyse du chiffre d'affaires par ligne de produit et zone géographique est présentée ci-après :

Par ligne de produit

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Systèmes Services et Accessoires	14 797 13 039	17 419 13 768
Total	27 836	31 187

Aucune vente d'évaporateur n'a été enregistré en 2022.

Par zone géographique

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Amérique du Nord	1 305	2 878
Asie	20 149	18 503
Europe	6 358	9 722
Autres	25	84
Total	27 836	31 187

Le chiffre d'affaires des systèmes MBE s'établit à 14,8 millions d'euros, en diminution de 15%. Six systèmes MBE, dont quatre de production, ont été livrés sur l'exercice, contre 8 systèmes, dont 4 de production, en 2021.

Malgré les efforts entrepris par la société pour résoudre les tensions d'approvisionnement en composants électroniques, la livraison de 2 systèmes de recherche, représentant un montant de 2,9 M€, a dû être reportée à l'exercice 2023.

Le chiffre d'affaires des services et accessoires s'établit à 13 millions d'euros, en retrait de 6% par rapport à une base de comparaison historiquement élevée. Cette évolution s'explique principalement par le report en 2023 de la livraison d'une importante commande d'accessoires en conséquence des tensions et délais d'approvisionnement.

Le chiffre d'affaires annuel 2022 s'établit à 27,8 millions d'euros, en retrait de 11% par rapport à l'exercice 2021. Il se répartit entre l'Europe (23%), l'Asie (72%), et l'Amérique du Nord (5%).



7.2 Coût des produits et services vendus

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Consommations matières premières, approvisionnements et marchandises	(10 812)	(14 462)
Charges de personnel de production	(3 308)	(3 670)
Sous-traitance	(261)	(64)
Transport et frais d'installation	(996)	(1 164)
Dotations amortissements et variations provisions (garantie)	(316)	(58)
Autres frais (entretien,)	(787)	(190)
Total coût des produits et services vendus	(16 480)	(19 609)

La marge brute consolidée du Groupe s'établit à 10 924 milliers Euros soit 39,2% du chiffre d'affaires, soit stable en valeur et en hausse en taux par rapport à 2021 (35,4% du chiffre d'affaires).

7.3 Charges commerciales

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Commissions agents Frais commerciaux internes	(182) (3 188)	(400) (2 643)
Total	(3 370)	(3 043)

Les charges commerciales (3 370 milliers d'euros) sont en hausse par rapport à l'année précédente (3 043 milliers d'euros), soit + 10,7%. Cette hausse relative aux frais commerciaux internes est principalement due au recrutement de la force de vente sur la filiale américaine et aux commissions commerciales dans un contexte de forte progression des prises de commande sur Riber SA.

7.4 Recherche et Développement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Frais bruts	(4.020)	(2.000)
	(4 030)	(3 990)
Subventions	106	38
Déduction du crédit d'impôt recherche et innovation	352	380
Activation des frais de développement (note 6.2)	1 198	792
Amortissement des frais de développement (note 6.2)	(852)	(625)
Passage en perte d'anciens CIR	(580)	0
Provisions pour redressement CIR (note 6.11)	580	(290)
Total	(3 225)	(3 695)

En 2022, l'effort de R&D net s'élève à 3,2 millions d'euros et représente 11,6% du chiffre d'affaires consolidé (stable par rapport à 2021 11,8 %).



7.5 Administration

Les charges administratives (2 970 milliers d'euros) sont stables (+3%) par rapport à la même période de l'exercice précédent (2 896 milliers d'euros).

7.6 Effectifs et montants des rémunérations

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021	
Ingénieurs et cadres Agents de maîtrise Employés et ouvriers	52 24 37	53 25 35	
TOTAL	113	113	

La masse salariale se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Salaires et traitements	(7 216)	(6 668)
Charges sociales	(2 611)	(2 563)
Autres charges de personnel	(191)	(177)
Dotation / reprise engagement retraites	(20)	7
TOTAL	(10 039)	(9 401)

La masse salariale brute du groupe est en hausse de 638 milliers d'euros, soit 6,8% par rapport à l'année précédente principalement sur Riber SA. Cette hausse, due à un accroissement des mouvements de personnel, témoigne de la difficulté dont Riber SA fait face à recruter.

7.7 Rémunération des organes d'administration et de surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ont perçu des jetons de présence pour l'exercice clos en 2022 à hauteur de 170 milliers d'euros (150 milliers d'euros en 2021).

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucun plan de stock-options au cours de l'exercice 2022.

7.8 Résultat opérationnel courant

le résultat opérationnel courant consolidé s'établit à 1,359 millions d'euros, soit 4,9 % du chiffres d'affaires. Ce montant montre une stabilité en valeur et en taux par rapport à l'exercice précédent, 1, 407 millions d'euros, soit 4,5 % du chiffres d'affaires.

l'amélioration de la marge brute et la maîtrise des charges opérationnelles ont compensé la baisse du chiffres d'affaires de 10,7%.



7.9 Autres produits et charges opérationnels

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	0	(141)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(14)	0
Dotations de provisions sur risques et charges	(91)	0
Dotations de provisions sur stocks	(786)	0
Autres charges non courantes	(477)	0
Total des autres charges	(1 368)	(141)
Produits des cessions d'actifs immobilisés	1	3
Autres Produits	0	0
Total des autres produits	1	3
TOTAL	(1 367)	(138)
dont : Plus ou moins-values nettes sur actifs cédés	1	(138)

Des charges opérationnelles non courantes ont été comptabilisées pour un montant de 1353 milliers d'euros. Elles résultent principalement de:

- l'arrêt de la commercialisation des évaporateurs OLED qui a eu pour conséquence la dépréciation du stock de évaporateurs OLED pour un montant de 786 milliers d'euros;
- frais de personnel non récurrents pour 477k€

7.10Résultat financier

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges financières IFRS 16	(17)	(17)
Intérêt des emprunts	(49)	(31)
Coût de l'endettement net	(66)	(48)
Produits nets sur cession de VMP		
Instruments de couverture de change		
Résultat de change	492	465
Dot. & Rep/Provisions sur actifs financiers	1	30
Total autres charges et produits financiers	493	495
Total	427	447

Le résultat de change positif (492 milliers d'euros) correspond à l'impact de la réévaluation du dollar US et du Yuan par rapport à l'euro sur les créances libellées dans ces deux devises.



8 INFORMATION AU TITRE DES HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	KPMG		RSM	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Commissariat aux comptes, certification des comptes sociaux et consolidés : • Emetteur • Filiales intégrées Autres missions	56 500	62 700 7 000	49 500	54 900
Total en Euros	56 500	69 700	49 500	54 900
Autres missions non audit				
Total en Euros	0	0	0	0

INFORMATION SUR LES RISQUES OPERATIONNELS ET FINANCIERS

Risques de taux de change

Description

Le résultat d'exploitation de Riber peut être partiellement et indirectement affecté par des variations de taux de change, principalement, celui entre l'euro et le dollar américain. Bien que la plupart des charges d'exploitation de Riber sont libellées en euros, une partie de ses charges d'exploitation est libellée en dollars américains sur la filiale Riber Inc. ainsi qu'une partie de son chiffre d'affaires, correspondant aux ventes aux Etats-Unis et au Canada (5,7% du chiffre d'affaires sur l'année 2022).

Gestion et mesures mises en place

La Société procède périodiquement à une revue spécifique de son risque de taux de change sur l'impact potentiellement négatif des variations de change (dévaluation du dollar US par rapport à l'euro) et peux procéder le cas échéant à la mise en place des contrats de couverture de change à terme libellés en dollars américains.

Risques de taux d'intérêt

Description

La Société est peu exposée aux variations de taux d'intérêt sur ses engagements financiers pouvant avoir un effet négatif sur ses frais financiers. Au 31 décembre 2022, la dette financière nette du Groupe est composée essentiellement de dettes à taux fixe. Le Groupe n'utilise, aucun instrument de couverture de taux d'intérêt.

Gestion et mesures mises en place

La Société poursuit une politique de gestion prudente et non spéculative des risques de taux d'intérêt. Sa dette financière moyen et long terme correspond à des prêts garantis par l'Etat (PGE) obtenu en 2021 auprès de ses banques pour un montant de 8,0 millions d'euros. Ces prêts sont remboursables depuis juillet 2022 sur une durée de 4 ans.



Risques de liquidité

Description

Riber est exposé à un risque de liquidité dans le cas où ses encaissements ne couvriraient plus ses décaissements alors même que sa capacité à lever de nouvelles ressources financières serait épuisée ou insuffisante.

Cela peut notamment être le cas au cours de certains trimestres au vu des fluctuations de chiffre d'affaires au cours de l'année, et de la prépondérance du chiffre d'affaires du dernier trimestre au détriment du chiffre d'affaires des autres trimestres.

	2020	2021	2022
1er trimestre	18%	10%	9%
2ième trimestre	21%	20%	24%
3ième trimestre	19%	21%	11%
4ième trimestre	42%	49%	56%

Gestion et mesures mises en place

La Société procède périodiquement à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. La visibilité sur l'évolution de la trésorerie, compte tenu du cycle de réalisation des commandes de machines et des termes de paiement, est d'environ un an glissant. L'état de la trésorerie et des prévisions à 12 mois font l'objet d'un reporting régulier auprès de la Direction de la Société.

Le PGE mis en place pour 8,0 millions d'euros a permis à la Société de réduire son exposition au risque de liquidité. (Se reporter au § 6.9).

Risques de fraude

La Société attache une attention particulière à la prévention et la détection des fraudes éventuelles au travers d'actions de sensibilisation des personnels (en impliquant éventuellement des intervenants extérieurs comme les partenaires bancaires, les assureurs, la DCRI, ...) de revue régulière des principaux processus critiques et de mise en place de dispositifs adaptés (délégations de pouvoir, double signature, ...).

Risque lié à l'obtention de licences d'exportation sur certaines zones géographiques

En lien avec le contexte géopolitique tendu entre les Etats-Unis et la Chine, la Société a constaté au cours de l'année 2021 et 2022 une plus grande difficulté à obtenir de la part de l'administration française son agrément quant à la délivrance de licences d'exportation à destination de certains pays comme la Chine.

10 ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Engagements donnés - Cautions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Cautions bancaires accordées aux clients	828	500

Dans le cadre de contrats de vente internationaux en cours au 31 décembre 2022, la société a produit via ses partenaires bancaires une caution de restitution d'acomptes et quatre garanties de bonne fin.

Engagements donnée - Nantissements

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Nantissement de placement de trésorerie	-	•

Riber n'a aucun nantissement au 31 décembre 2022.

Engagements reçus

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Aides à l'innovation (subventions publiques)	1 137	240
Garantie export	0	0

Au 31 décembre 2022, Riber SA bénéficie de subventions publiques dans le cadre de quatre programmes de recherche



pluriannuels correspondant au remboursement d'une partie des frais engagés (à hauteur de 23% ou 45 %) et d'une avance remboursable pour 44 milliers d'euros.

Par ailleurs, au cours du 1^{er} semestre 2022, Riber SA s'est vu octroyer, dans le cadre du plan France Relance, une aide de 1,1 million d'euros. Un 1^{er} versement de 0,3 million d'euros au titre d'avance a été reçu en avril 2022.

11 PARTIES LIEES

Le Groupe n'a pas d'autre partie liée que ses dirigeants.

12 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Gouvernance

Le Conseil de surveillance de la société s'est réuni le 25 janvier 2023 et sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a procédé à la nomination de Monsieur Christian DUPONT en tant que membre et Vice-Président du Directoire de la Société à compter du 6 février 2023.

Réuni le 13 avril 2023, le Conseil de surveillance a nommé Monsieur Christian DUPONT en qualité de Président du Directoire de la Société avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michel PICAULT qui, reste membre du Directoire et prestataire de la Société Riber, par l'intermédiaire de sa société Lakmi,.

Monsieur Christian DUPONT a notamment pour mission de renforcer le marketing et le développement commercial de RIBER grâce à sa grande expérience du secteur de la microélectronique et de ses acteurs. Ses compétences humaines et son goût de l'entrepreneuriat de haute technologie sont de solides atouts pour soutenir la Société dans une nouvelle phase d'expansion.

Monsieur Christian DUPONT a également pris la Présidence des deux filiales Riber Inc. (USA) et RSTS (Chine).

Impacts macroéconomiques et conséquences de la guerre en Ukraine

La Société rappelle qu'elle n'est pas directement exposée au conflit actuel Russo-Ukrainien et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, n'ayant pas de filiales implantées localement et ne réalisant pas d'opérations significatives avec ces deux pays.

En ce début d'année 2023, l'environnement macro-économique est marqué par une baisse de la croissance mondiale et par le retour d'une forte inflation qui s'accélère depuis l'entrée en guerre de l'Ukraine et de la Russie. La Société s'est montrée réactive en procédant à des augmentations de prix.

La reprise économique post-COVID et les conséquences du conflit Russo-Ukrainien ont également engendré des perturbations persistantes dans les chaînes logistiques, qui s'accompagne d'une pénurie de matériels, de pièces détachées et de matières premières dans certains secteurs industriels.

Dans ce contexte, Riber continue à faire face à une pénurie de composants électroniques du fait de contraintes de la chaîne d'approvisionnement, et ce malgré la mise en place de solutions de sourcing alternatives au cours de l'exercice 2022. Si elle devait durer, cette situation pourrait occasionner des retards de livraison pour des machines livrables en 2023.

Concernant la hausse des coûts de l'énergie, la Société précise que ses processus de fabrication sont faiblement consommateurs en énergie du fait de leur nature (atelier mécanique, assemblage de composants et de systèmes). Riber a souscrit à un contrat de fourniture d'électricité au tarif réglementé (index ARENH, loi NOME 7/12/2010). En 2023, l'écrêtement (plafond 100TWh) aura pour effet de doubler la facture prévisionnelle d'électricité. Les hausses tarifaires du gaz et des fluides devraient avoir des impacts similaires. Néanmoins, l'impact global de ces hausses sur les comptes consolidés devrait rester modéré du fait de la faible consommation énergétique de la Société.



RIBER

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance Au capital de 3.400.483,84 € Siège social : 31, Rue Casimir Perier 95873 Bezons Cedex R.C.S Pontoise 343 006 151

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

RSM PARIS

SIEGE SOCIAL : 26 RUE CAMBACÉRÈS - 75008 PARIS TEL : +33 (0) 1 47 63 67 00 - FAX : +33 (0) 1 47 63 69 00

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

KPMG AUDIT

SIÈGE SOCIAL : 2, AVENUE GAMBETTA - 92066 COURBEVOIE TÉL : +33 (0) 1 55 68 68 68 - FAX : +33 (0) 1 55 68 73 00

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Riber S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Riber S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les goodwill, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 1 301 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites les notes 3.7 et 6.1 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur les flux de trésorerie futurs actualisés, et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction du Groupe et nous avons vérifié que la note 6.1 de l'annexe donne une information appropriée.
- Les stocks d'en-cours de production des systèmes, cellules et composants dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'élève à 6 212 milliers d'euros en valeur brute, sont valorisés selon les modalités décrites dans la note 3.11 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de détermination de la valeur brute des stocks d'en-cours, puis nous avons vérifié la correcte valorisation des divers coûts de production incorporés. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3.11 et 6.6 de l'annexe.
- Les impôts différés actifs, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'élève à 1 454 milliers d'euros, sont reconnus au bilan selon les modalités décrites dans les notes 3.17.2 et 6.15 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de reconnaissance de ces actifs au bilan et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues. Nous avons par ailleurs vérifié que les notes 3.17.2 et 6.15 de l'annexe donnent une information appropriée.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci
 proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille
 des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie
 significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude
 peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du
 contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de



la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2022 Paris, le 27 avril 2022

KPMG SA RSM Paris

Laurent Genin Associé Paul-Evariste Vaillant

Associé



RIBER

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance Au capital de 3.400.483,84 € Siège social : 31, Rue Casimir Perier 95873 Bezons Cedex R.C.S Pontoise 343 006 151

AU 31 DECEMBRE 2022







Période du 01/01/22 au 31/12/22

Bilan Actif

RIBER

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 689 294	l I	135 361	99 889
Fonds commercial	1 517 674		1 517 674	1 517 674
Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles:	3 206 967	1 553 933	1 653 034	1 617 562
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 050 000		4.050.000	1 050 000
Terrains	1 353 339	l I	1 353 339	1 353 339
Constructions	5 983 686	l I	923 769	1 110 235
Installations techniques, matériel et outillage industriel	9 130 572	l I	1 768 646	2 401 478
Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours	936 203	l I	75 815 1 219 219	93 067
Avances et acomptes	1 219 219		1 219 219	264 037
TOTAL immobilisations corporelles:	18 623 018	13 282 230	5 340 788	5 222 157
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Participation par M.E	10 020 010	10 202 200	0010100	0 222 101
Autres participations	2 142 791	1 413 002	729 789	728 857
Créances rattachées à participations Autres titres immobilisés Prêts				
Autres immobilisations financières	628 376	50 746	577 630	931 427
TOTAL immobilisations financières :	2 771 167	1 463 748	1 307 419	1 660 285
ACTIF IMMOBILISÉ	24 601 152	16 299 911	8 301 241	8 500 003
		1		I
STOCKS ET EN-COURS Stocks de matières premières et approvisionnements	8 066 010	1 947 634	6 118 376	4 425 642
Stocks de matieres premieres et approvisionnements Stocks de produits intermédiaires	3 672 688	I I	2 672 968	
Stocks de produits intermedialles Stocks d'en-cours de production	5 990 906	I I	5 682 072	l
Stocks de produits finis	2 634 351	I I	1 300 429	1
Stocks de marchandises			. 555 .25	
TOTAL stocks et en-cours :	20 363 955	4 590 110	15 773 845	9 972 943
CRÉANCES Avances, acomptes versés sur commandes	350 050		350 050	227 795
Créances clients et comptes rattachés	15 289 861	1 587 183	13 702 677	l
Autres créances	1 108 798		1 108 798	1 129 387
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	16 748 709	1 587 183	15 161 526	15 802 600
DISPONIBILITÉS ET DIVERS	10110100		10 101 020	10 002 000
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 386 872		5 386 872	4 973 410
Charges constatées d'avance	614 689		614 689	991 453
TOTAL disponibilités et divers :	6 001 561		6 001 561	5 964 863
ACTIF CIRCULANT	43 114 226	6 177 294	36 936 932	31 740 406
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	290		290	129 811
				1

67 715 668

22 477 205

45 238 464

40 370 220

TOTAL GÉNÉRAL



au 31/12/22

Période du 01/01/22

Bilan Passif

RIBER

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 400 484	3 400 484	3 400 484
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	18 242 099	19 293 321
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	220 044	339 644
Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles	339 644	339 644
Réserves réglementées	405 929	516 972
Autres réserves	.00 020	3.33.2
Report à nouveau	(3 799 434)	(4 868 197)
Résultat de l'exercice	(538 526)	957 720
TOTAL situation nette:	18 050 197	19 639 945
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
	172	119
CAPITAUX PROPRES	18 050 369	19 640 064
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	44 000	44 000
AUTRES FONDS PROPRES	44 000	44 000
Provisions pour risques	806 891	823 447
Provisions pour charges	221 650	775 507
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 028 542	1 598 953
	I	
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	7 224 270	0.450.407
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 321 679	8 153 107
Emprunts et dettes financières divers TOTAL dettes financières :	7 321 679	8 153 107
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	12 862 901	5 367 793
DETTES DIVERSES	0.007.004	0.045.004
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 227 961 1 747 884	2 845 924 1 994 371
Dettes fiscales et sociales	1 /4/ 004	1 994 37 1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	926 133	726 008
TOTAL dettes diverses :	5 901 978	5 566 303
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0 001 010	0 000 000
DETTES	26 086 558	19 087 203
DETTES	23 000 000	.3 007 200
	00.00.1	
Ecarts de conversion passif	28 994	

TOTAL GÉNÉRAL

45 238 464

40 370 220



Compte de Résultat











Compte de Résultat (Première Partie)

RIBER

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	3 261 946	22 140 173	25 402 119	28 869 051
Production vendue de services	67 880	243 504	311 384	333 376
Chiffres d'affaires nets	3 329 826	22 383 677	25 713 503	29 202 427
Production stockée			4 783 877	(3 132 566
Production immobilisée			999 248	2 069 590
Subventions d'exploitation			106 282	37 376
Reprises sur amortissements et provisions, tr	ansfert de charges		691 083	911 893
Autres produits			31 930	19 52 ⁻
	PRODUITS D'E	XPLOITATION	32 325 923	29 108 24
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane Variation de stock de marchandises	e]			
Achats de matières premières et autres appr	ovisionnement		17 196 315	11 705 78
Variation de stock [matières premières et ap	provisionnement]		(1 934 805)	(245 386
Autres achats et charges externes			5 631 717	5 198 02
	TOTAL charge	s externes :	20 893 227	16 658 42
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉ	S		426 738	519 605
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			6 163 828	5 952 983
Charges sociales			2 711 865	2 652 11:
	TOTAL charges de	personnel :	8 875 693	8 605 096
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisa	.tiana		1 164 867	1 284 973
Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations	uions		1 104 007	1 204 070
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 066 242	554 905
Dotations aux provisions pour risques et char	ges		559 612	313 498
	- FOTAL dotations d'e	exploitation :	2 790 721	2 153 37
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			350 633	311 258
	CHARGES D'E	EXPLOITATION	33 337 012	28 247 757
	RÉSULTAT D'E		(1 011 088)	860 483



Compte de Résultat (Seconde Partie)

RIBER

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 011 088)	860 48
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	31 451	49 0:
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 231	35 5
Différences positives de change	161 098	138 5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	193 780	223 1
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	64 813	65 7
Différences négatives de change	68 490	54 6
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères de placement		
	133 304	120 4
RÉSULTAT FINANCIER	60 476	102 69
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(950 612)	963 18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	71 579	40 32
Produits exceptionnels sur opérations en capital	833	2 9
Reprises sur provisions et transferts de charges	580 000	
	652 413	43 2
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionelles aux amortissements et provisions		137 4
Dotations exceptionelles aux amortissements et provisions	13 992	291 43
	13 992	428 8
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	638 420	(385 64
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	226 334	(380 18
	220 334	(500 10
TOTAL DES PRODUITS	33 172 116	29 374 5
TOTAL DES CHARGES	33 710 642	28 416 8



Annexe

© Sage



2 913 490

Immobilisations

RIBER

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles	3 128 621		78 346
TOTAL immobilisations incorporelles:	3 128 621		78 346
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	1 353 339		
Constructions sur sol propre	444 404		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	5 550 694		33 938
Installations techniques et outillage industriel	9 044 738		233 617
Installations générales, agencements et divers	114 603		
Matériel de transport	152		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	822 636		31 827
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	264 037		955 182
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	17 594 603		1 254 564
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 142 791		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	982 472		1 580 580
TOTAL immobilisations financières:	3 125 264		1 580 580

TOTAL GÉNÉRAL

23 848 488

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles:			3 206 967 3 206 967	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Install. techn., matériel et out. industriels Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes		45 351 147 783 24 996 8 019	1 353 339 444 404 5 539 281 9 130 572 89 607 152 846 443 1 219 219	
TOTAL immobilisations corporelles : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Participations mises en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immo. financières TOTAL immobilisations financières :		1 934 676 1 934 676	18 623 018 2 142 791 628 376 2 771 167	
TOTAL GÉNÉRAL		2 160 826	24 601 152	



Amortissements

RIBER

SITUATIO	NS ET MOUVEMEN	TS DE L'EXERCICE		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	1 511 059	42 874		1 553 933
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 511 059	42 874		1 553 933
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	341 717	22 220		363 937
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	4 543 147	198 184	45 351	4 695 980
Installations techn. et outillage industriel	6 643 260	866 449	147 783	7 361 926
Inst. générales, agencements et divers	114 607		24 996	89 611
Matériel de transport	152			152
Mat. de bureau, informatique et mobil.	729 564	49 079	8 019	770 624
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	12 372 447	1 135 933	226 149	13 282 230

15 555 555 115 115 551 125 135	TOTAL GÉNÉRAL	13 883 506	1 178 807	226 149	14 836 163
--------------------------------	---------------	------------	-----------	---------	------------

VENTILATIONS DES DOTATIONS AU	X AMORTISSEMEN	TS DE L'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	42 874		
TOTAL immobilisations incorporelles:	42 874		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	22 220		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	186 618		11 566
Installations techniques et outillage industriel	864 076		2 373
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	49 079		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 121 993		13 940
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL	1 164 867		13 940
---------------	-----------	--	--------



Amortissements (suite)

RIBER

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSE	MENTS DÉROGAT	OIRES
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel	53	
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles:	53	
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL 53

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES						
RUBRIQUES	Montant net Augmentations Dotations de l'exercice aux fin exercice amortissements					
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursem. des obligations						



Provisions Inscrites au Bilan

RIBER

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	119	53		172
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	119	53		172
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme	507 000	63 640 3 000	136 000	63 640 374 000
Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions	129 811 21 406 580 000		129 521 5 566 580 000	290 15 840
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	360 736	492 971	278 936	574 772
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 598 953	559 611	1 130 023	1 028 542
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	1 413 934 51 045 3 672 331 1 579 781	928 242 138 000	932 299 10 463 130 597	1 413 002 50 746 4 590 110 1 587 183
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	6 717 091	1 066 242	142 291	7 641 042
TOTAL GÉNÉRAL	8 316 163	1 625 907	1 272 314	8 669 756



Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

RIBER

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
VENTES SYSTEMES	14 797 000
VENTES SERVICES ET ACCESSOIRES	10 916 503

TOTAL	25 713 503
-------	------------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
FRANCE	3 329 826
EUROPE	2 804 472
EXPORT AUTRES	19 579 205

TOTAL	25 713 503
-------	------------



État des Échéances des Créances et Dettes

RIBER

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	628 376		628 376
TOTAL de l'actif immobilisé :	628 376		628 376
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	1 587 183	258 855	1 328 328
Autres créances clients	13 702 677	10 813 457	2 889 221
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	63 725	52 400	11 325
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	397 172	397 172	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	261 626	261 626	
État - Divers	36 291	36 291	
Groupe et associés	333 939		333 939
Débiteurs divers	16 045	16 045	
TOTAL de l'actif circulant :	16 398 659	11 835 845	4 562 813
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	614 689	614 689	

TOTAL GÉNÉRAL	17 641 724	12 450 535	5 191 189

brut	au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
7 321 679	2 026 561	5 295 118	
3 227 961	3 227 961		
849 956	849 956		
814 071	814 071		
1 505	1 505		
82 353	82 353		
926 133	926 133		
	3 227 961 849 956 814 071 1 505 82 353	3 227 961 3 227 961 849 956 849 956 814 071 814 071 1 505 1 505 82 353 82 353	3 227 961 3 227 961 849 956 849 956 814 071 814 071 1 505 1 505 82 353 82 353

TOTAL GÉNÉRA	13 223 657	7 928 539	5 295 118	
--------------	------------	-----------	-----------	--



Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

	Periode du	01/01/22	au 31/12/22	
RIBER				

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
remise et remboursement assurances	9 710	
produits sur facturations fournisseurs	32 533	
produits de cession d'actifs cédés	833	
produits sur facturations clients	29 337	
reprises provisions impôts	580 000	

TOTAL	652 413	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
dotations amortissements exceptionnels	13 940	
dotations amortissements dérogatoires	53	

TOTAL

13 992



Charges à Payer

RIBER

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	1 329 224 1 341 360

TOTAL	2 670 583	
-------	-----------	--



Produits à Recevoir

RIBER

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux	
État	252 48
Divers, produits à recevoir Autres créances	36 29 13 54
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	

TOTAL	302 324
-------	---------



Charges et Produits Constatés d'Avance

RIBER

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	614 689	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		

TOTAL	614 689	
-------	---------	--



Composition du Capital Social

RIBER

Nombre	Valeur nominale
21253024	0,16
21253024	0,16
	21253024



Engagements Financiers

RIBER

Période du 01/01/22 au 31/12/22

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Engagements sur cautions bancaires accordées par nos banques à nos clients	827 744
Engagements sur cautions bancaires accordées par nos banques à un client de notre filiale Riber Inc	0
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	447 419
Autres engagements donnés :	

TOTAL 1 275 163

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL



Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

RIBER

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes
POSTES DU BILAN	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	ou créances représentées par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	1 853 002		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	6 866 606		
Autres créances	333 939		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	707 774		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 711		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	544 670		



Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

RIBER Période du 01/01/22 au 31/12/22

Taux prévisionnel d'imposition : 33,33

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements	
Provisions règlementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuation des cours	
Autres:	

	TOTAL DES ACCROISSEMENTS
	Allègements
	Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :
	- pour congés payés
	- participation des salariés
	Autres :
26 208	- provision Effort Construction
11 552	- provision C3S
	 pour congés payés participation des salariés Autres : provision Effort Construction

TOTAL DES ALLÈGEMENTS	37 760
Déficits reportables	21 756 287
Moins-values à long terme	



Effectif Moyen

RIBER

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	48,75	
Agents de maîtrise et techniciens	18,26	
Employés	32,63	
Ouvriers		



NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1 INFORMATIONS GENERALES

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire le 13 avril 2023 et présentés au Conseil de surveillance le même jour. Ils comprennent :

- le bilan.
- le compte de résultat,
- l'annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 45 238 464 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 33 172 116 € et dégageant une perte de 538 526 €.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pénurie de composants électroniques

La société RIBER a été confrontée à une pénurie de livraisons de boîtiers électroniques (résultant de la pénurie de microprocesseurs), qui sont des composants cruciaux pour le fonctionnement des machines MBE de la société. Face aux contraintes de la chaîne d'approvisionnement, l'entreprise a diversifié sa capacité d'approvisionnement pour réduire la pénurie de boîtiers électroniques et a développé des solutions alternatives.

Cependant, Riber a dû décaler la livraison de deux machines.

Plan de relance

Dans le cadre de l'appel à projets « Plan de stimulation de l'industrie - Stratégique » Sectors1 », lancé par le ministère français de l'Industrie, RIBER, a obtenu un financement public pour financer sa ligne pilote de 300 mm.

ROŚIE est une plateforme unique qui permet l'épitaxie des matériaux pérovskites et plus particulièrement BTO/STO sur silicium. Cette configuration permet d'adresser le composant central de plusieurs applications émergentes, y compris les modulateurs électro-optiques, les véhicules électriques, au-delà CMOS et informatique quantique.

La subvention de 1,1 M€ de l'État français a encore renforcé les ressources dédiées à la mise en œuvre de la ligne pilote ROSIE, qui vise à : fournir les ressources matérielles et humaines nécessaires à l'industrie les parties prenantes pour réaliser de petites séries, des démonstrateurs et des épreuves de concept.

3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la Société RIBER S.A. ont été arrêtés en application du code de commerce et suivant les règles définies par le Règlement ANC 2014-.03 à jour des dernières évolutions règlementaires, les dispositions de la législation française et les principes comptables admis en France, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes

Il n'a pas été dérogé aux règles de base prévues pour l'établissement des comptes.

La production des états financiers établis conformément aux principes comptables français conduit la Direction de la société à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Les montants réels pourraient se révéler différents de ceux résultant des estimations effectuées.

La méthode des coûts historiques a été retenue pour l'établissement des comptes de bilan.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 Constatation des produits

Le produit de la vente d'une machine est reconnu à son expédition et transfert de contrôle suivant l'incoterm en vigueur, le produit relatif à l'installation est reconnu à l'acceptation de celle-ci par le client, et le produit relatif à la démonstration est reconnu à l'acceptation de celle-ci par le client. Ces trois étapes représentent autant d'obligations de performance distinctes et concourent à un transfert de contrôle progressif vers le client. Les autres produits (autres que les machines) sont reconnus à l'expédition et transfert de contrôle.



3.2 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges de l'exercice. Une provision pour risques est constituée lorsqu'il est probable que des coûts de recherche engagés de façon ferme ne génèreront pas d'avantages économiques futurs pour la société et que le contrat correspondant sera déficitaire.

3.3 Immobilisations

3.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels, de brevets, de marques, et de fonds commerciaux. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de 1 à 5 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Elles sont principalement constituées d'un mali de fusion résultant de la TUP de sa filiale ADDON en 2008, et du fonds commercial VG Semicon acquis la même année à la société britannique Oxford Instrument.

La Société Riber mène un test de dépréciation sur l'ensemble des actifs corporels et incorporels (incluant le mali de fusion et le fonds commercial) comparé aux cash flows actualisés attendus résultant de l'ensemble de l'activité de la société. Au 31 décembre 2022, le résultat de ce test n'a pas révélé de perte de valeur.

3.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Une décomposition en composants est effectuée lorsque la nature des immobilisations concernées le justifie.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée d'utilisation prévue.

	<u>Durée</u>	<u>Mode</u>
Bâtiments	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriels *	2 à 10 ans	Linéaire
Agencements et installations	5 à 10 ans 10 à 20 ans	Dégressif Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire/Dégressif
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

^{*} Les prototypes (cellules notamment) sont amortis sur une durée de 2 ou 3 ans

3.3.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité de ces titres est appréciée à chaque clôture et une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'utilité ou si la situation nette est significativement déficitaire. Ce dernier cas s'applique à la filiale Riber Inc détenue à 100 % et ce sans que leur intérêt opérationnel pour Riber ne soit remis en cause à ce jour.

La provision sur titres auto-détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par la dernière Assemblée générale est calculée à chaque clôture par différence entre la valeur comptable historique et la valeur de marché de ces titres correspondant au cours moyen constaté sur le dernier mois de l'exercice.



3.4 Stocks

La valeur brute des stocks de matières premières et d'approvisionnements comprend exclusivement le prix d'achat. Ils sont valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CMP).

Les stocks de produits intermédiaires et de produits finis sont comptabilisés à leur prix de revient constitué par leur coût de production comprenant les consommations, les charges directes et frais généraux liés à la production et les amortissements des biens concourant à la production. Les frais financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le montant des stocks est évalué à sa valeur nette de réalisation si elle est inférieure à sa valeur comptable, en comptabilisant une provision pour dépréciation.

Les stocks de matières premières, de produits intermédiaires, et de produits finis font l'objet d'une provision pour dépréciation prenant en compte leur valeur d'utilité déterminée en fonction de leur taux de rotation (consommation moyenne sur la période retenue / stock à date) :

- > Pour les matières premières et les produits intermédiaires, dont sont exclus les matières brutes (tantale, molybdène, acier inoxydable, etc.), la rotation est calculée en prenant en compte la consommation sur les 12 derniers mois.
- > Pour les produits finis, la rotation est calculée en prenant en compte la consommation sur les 24 derniers mois.
- Pour tous les articles qui sont affectés à une commande client ou au plan directeur de production, la rotation est calculée sur la base de la consommation des 12 derniers mois à laquelle s'ajoutent les quantités affectées à des commandes clients ou au plan directeur.

Les niveaux de dépréciation retenus sont les suivants :

- si le taux de rotation < =1% : dépréciation à 100%
- si le taux de rotation est entre 1% et 25% : dépréciation à 75%
- si le taux de rotation est entre 25% et 50% : dépréciation à 50%
- si le taux de rotation est entre 50% et 75% : dépréciation à 25%

Les pièces défectueuses de l'encours de production font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsqu'aucune solution n'a pu être mise en œuvre dans un délai de trois mois. Lorsque postérieurement à trois mois, une solution a pu être trouvée et que les pièces défectueuses ont été réparées, la provision est reprise.

3.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées au cours de la date de transaction. Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées, à la clôture de l'exercice, en appliquant les taux de change à la date de clôture.

Lorsque la valeur d'une créance s'avère à la clôture de l'exercice, pour quelque raison que ce soit, dévalorisée, ou qu'un risque même partiel de non-recouvrement apparaît, une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de la perte probable.

3.6 Opérations en devises

Les créances, dettes, prêts et emprunts en devises sont convertis au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture en contrepartie des postes « Ecarts de conversion - Actif/Passif » au bilan. Les gains de change latents n'entrent pas dans la formation du résultat comptable.

Une provision pour pertes de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes à l'exception des situations suivantes :

- En cas de couverture, la provision n'est constituée qu'à hauteur du risque non couvert ;
- Lorsque les pertes ou gains de change latents portent sur des opérations libellées dans la même devise et dont l'échéance est comprise dans le même exercice comptable, la provision est limitée à l'excédent des pertes sur les gains.

3.7 Instruments financiers

Le résultat d'exploitation de Riber peut être affecté par des variations de taux de change, principalement celui entre l'euro et le dollar américain. En effet, les charges d'exploitation de Riber SA sont libellées en euros alors qu'une partie de son chiffre d'affaires est libellé en dollars américains, correspondant aux ventes aux Etats-Unis.

3.8 Provisions pour risques et charges

La provision pour garantie est déterminée de la manière suivante : un coefficient correspondant aux coûts moyens de garantie des 2 dernières années rapportés au chiffre d'affaires ayant généré ces dépenses, est appliqué au chiffre d'affaires



sous garantie à la clôture de l'exercice.

Les autres provisions (litiges prud'homaux, risques clients, risques techniques, ...) sont évaluées sur la base d'une analyse du risque auquel l'entreprise est exposée, dans le strict respect du principe de prudence. Cette analyse est partagée avec les avocats de la société dès lors qu'ils interviennent sur les dits litiges.

3.9 Indemnités de départ à la retraite

Les montants des engagements de la société en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite figurent en engagements hors bilan.

Ces engagements ont été calculés selon une méthode rétrospective avec projection des salaires et les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

taux d'actualisation des Indemnités de Fin de Carrière (*)
taux d'actualisation des Indemnités pour Médailles du Travail (*)
3,77%
taux de charges sociales
47,0%
taux de revalorisation annuelle des salaires
2%
turn over (en fonction de l'âge)
table de mortalité
Insee 2022
âge de départ en retraite (cadres et non cadres)
62 ans

(*) taux iBoxx Corporate AA10+ au 31 décembre 2022

3.10 Résultat de change

Suite à l'application obligatoire depuis le 01/01/2017 du règlement 2015-05 de l'ANC, le résultat de change est enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré.

4 NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Immobilisations

Les acquisitions de l'exercice en termes d'immobilisations incorporelles, concernent notamment l'acquisition d'une licence d'exploitation d'un logiciel.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles se rapportent principalement à l'achat de matériels et outillages et d'agencements intérieurs et de bâtiments.

Il est à noter qu'au cours de l'exercice les coûts de préparation d'un système dans le cadre d'un partenariat en R&D ont été comptabilisés pour 955 milliers d'euros en immobilisations en cours.

4.2 Biens acquis en crédit-bail

Au 31 décembre 2022, la société disposait de 2 biens financés par crédit-bail : serveur informatique AS400 et fraiseuse numérique.

4.3 Immobilisations financières

Ce poste intègre notamment les titres de participation de la filiale américaine Riber Inc, titres intégralement provisionnés, ainsi que des titres de participation de la filiale chinoise RSTS créée en 2018.

Riber SA détient 2% du capital de la société IPVF SAS, pour une valeur de 290 milliers d'euros.

Les autres immobilisations financières comportent essentiellement les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société Gilbert Dupont et de son programme de rachat des actions.



4.4 Stocks

(en milliers d'euros)	2022	2021
Stock de matières premières & approvisionnements	8 066	6 131
Provision pour dépréciation	-1 948	-1 706
Total net matières premières	6 618	4 426
Stock de produits intermédiaires	3 673	2 591
Provision pour dépréciation	-1 000	-860
Total net produits intermédiaires	2 673	1 731
Stock d'en-cours de production	5 991	2 282
Provision pour dépréciation	-309	-242
Total net en-cours	5 682	2 040
Otanto da una desta finia	0.004	0.044
Stock de produits finis	2 634	2 641
Provision pour dépréciation	-1 334	-864
Total net produits finis	1 300	1 777
Total stock brut	20 364	13 645
Total provisions	-4 590	-3 672
TOTAL STOCK NET	15 774	9 973

Le niveau des stocks nets augmente entre 2022 et 2021 de 5 801 milliers d'euros dont 6 899 milliers d'euros au titre de la valeur brute. Le niveau de provisionnement-progresse passant de 3 672 milliers d'euros à 4 590 milliers d'euros.

Le stock de produits finis correspond exclusivement à des pièces et composants destinés à l'activité de vente de services et accessoires.

L'augmentation du stock d'en-cours est liée à un fort volume d'encours au niveau des machines EJM en phase d'assemblage au 31 décembre 2022.

4.5 Clients

Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit :

(En millers d'euros)	Hors groupe	Riber Inc	Total
Valeur à l'ouverture	251	1 328	1 580
Dotations	138		138
Reprises	(131)		(131)
Valeur à la clôture	259	1 328	1 587

4.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour garantie diminuent de 133 milliers d'euros entre 2021 et 2022, du fait de la baisse du taux de garantie, portant ainsi la provision à 374 milliers d'euros.

Quant à la provision pour risque de change, celle-ci a été reprise en totalité soit 130 milliers d'euros, du fait de l'évolution de la parité dollar / euro entre 2021 et 2022.

Concernant la provision pour impôts, dans le cadre d'un contentieux avec l'administration fiscale portant sur les CIR de 2013 à 2017, celle-ci a été reprise en intégralité pour 580 milliers d'euros. Cette reprise est la conséquence du jugement du Tribunal Administratif en janvier 2022 rejetant l'ensemble des requêtes de Riber SA.

Pour les autres provisions pour risques et charges, elles ont augmenté de 214 milliers d'euros entre 2021 et 2022 : 361 milliers d'euros au 31 décembre 2021 pour 575 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

4.7 Dettes financières

Au cours de l'exercice 2022, Riber a commencé à rembourser les emprunts garantis par l'Etat (PGE), qui avaient été souscrits en 2020 pour une valeur de 8 millions d'euros, et ce pour 753 K€.



4.8 Charges constatées d'avance

Les charges d'exploitation constatées d'avance s'élèvent à 615 milliers d'euros en 2022 contre 991 milliers d'euros en 2021. Elles incluent des charges relatives uniquement à l'exercice 2023, comme, notamment des contrats de maintenance informatique pluriannuels (116 milliers d'euros) et des prestations de recherche (426 milliers d'euros).

4.9 Capitaux propres

(En milliers d'euros, sauf données par action)	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2021	21 253 024	3 400	19 293	857	(4 868)	958	19 640
Affectation du résultat					958	(958)	
Résultat net de la période						(539)	(539)
Résultat global de la période					958	(1 496)	(539)
Acquisition ou cession de titres d'auto-contrôle							
Reclassement des dividendes sur titres d'auto-contrôle							
Autres variations				(111)	111		
Distribution attribuée (prélevée sur la prime d'émission)			(1 051)				(1 051)
Augmentation de capital							
Total des transactions avec les actionnaires			(1 051)	(111)	111		(1 051)
Capitaux propres au 31/12/2022	21 253 024	3 400	18 242	746	(3 799)	(539)	18 050

4.10 Emission de bons/options de souscription d'actions et suivi des bons/options antérieurs, attribution gratuite d'actions

Aucun bon de souscription d'action ou option de souscription d'action n'est actuellement en vigueur au sein du groupe Riber.

4.11 Rachat d'actions

Dans le cadre de son contrat d'animation de cours, Riber SA détenait, au 31 décembre 2022, 187 541 titres pour un montant brut de 283 433 €. Sur la base de 1,648 € par action correspondant au cours de bourse moyen du mois de décembre 2022, la valeur de marché de ces titres au 31 décembre 2022 était de 309 068 €. La trésorerie affectée à ce contrat d'animation de cours s'élevait au 31 décembre 2022 à 94 527 € et a été classée au bilan en actifs financiers.

Dans le cadre du programme de rachat des actions, Riber SA détenait, au 31 décembre 2022, 76 454 titres pour un montant brut de 176 742 €. Sur la base de 1,648 € par action correspondant au cours de bourse moyen du mois de décembre 2022, la valeur de marché de ces titres au 31 décembre était de 125 996 €. La trésorerie affectée à ce programme de rachat s'élevait au 31 décembre à 40 888 € et a été classée au bilan en actifs financiers.

4.12 Effectifs

L'effectif moyen de la société est le suivant (incluant 1 salarié travaillant à l'étranger en 2022 comme en 2021) :

	2022	2021
Ingénieurs et cadres	48,8	51,0
Agent de maitrise	18,3	19,3
Employés et ouvriers	32,6	32,3
TOTAL	99,6	102,5

Les charges de personnel se sont élevées à 8 876 milliers d'euros pour l'exercice 2022 (8 605 milliers d'euros en 2021).

4.13 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation (351 milliers d'euros) reprennent notamment le montant des jetons de présence (170 milliers d'euros), des pertes sur créances irrécouvrables (105 milliers d'euros), ainsi que des redevances pour (65 milliers d'euros).



4.14 Résultat financier

Les opérations sur actions propres ont dégagé un gain financer net de 14 milliers d'euros sur l'exercice.

En 2022, Riber SA a payé des intérêts bancaires à hauteur de 47 milliers d'euros. A noter qu'à compter de 2019, les services bancaires relatifs notamment aux commissions sur cautions et commissions de mouvement sont intégrés dans les charges d'exploitation et non en charges financières.

Le résultat de change est bénéficiaire de 93 milliers d'euros.

Une reprise de provision pour dépréciation sur les titres de participation de la société IPVF a été enregistrée pour 1 millier d'euros.

4.15 Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices s'établit comme suit :

	Résultat	Impôt		ésultat Impôt Résultat net		t net
(En milliers d'euros)	avant impôt	Théorique (25%)	Dû	Théorique	Réel	
Résultat courant	-951	238	0	-713	-951	
Résultat exceptionnel	638	-160	0	478	638	
Résultat net (hors participation et crédits d'impôts)	-312	78	0	-234	-312	

Du fait de l'absence de bénéfice, la société Riber SA n'a pas comptabilisé de charge d'impôt sur les sociétés sur l'exercice. Cependant, elle a enregistré un produit d'impôt de 352 milliers d'euros relatif au CIR et CII de l'année 2022 et une charge d'impôt de 579 milliers d'euros relatif à l'annulation partielle du CIR 2013 à 2015 et du CIR 2017.

4.16 Participations

Les participations de Riber SA sont reprises ci-dessous :

Filiales	% de détention
RIBER INC (USA)	100%
RSTS (CHINE)	100%
IPVF	2%

4.17 Opérations avec les entreprises liées

Le tableau ci-avant en annexe « Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan », donne le détail des créances, des dettes ainsi que des charges et produits financiers relatifs aux sociétés liées.

Sont considérées comme sociétés liées, l'ensemble des filiales entrant dans le périmètre de consolidation du groupe Riber selon la méthode de l'intégration globale, à savoir les sociétés Riber Inc et Riber Chine (RSTS).

Au cours de l'exercice 2022, les transactions significatives vis-à-vis des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Au 31 décembre 2022, les créances sur les filiales s'élèvent à 6 867 milliers d'euros dont 5 896 milliers d'euros de créances échues réparties ainsi :

- Riber Inc : 3 864 milliers d'euros dont 1 328 milliers d'euros provisionnés
- Riber Chine: 2 032 milliers d'euros non provisionnés



5 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés - Cautions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Cautions bancaires accordées aux clients	828	500

Dans le cadre de contrats de vente internationaux en cours au 31 décembre 2022, la société a produit via ses partenaires bancaires une caution de restitution d'acomptes et guatre garanties de bonne fin.

Engagements donnés - Nantissements

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Nantissement de placement de trésorerie	0	0

Riber n'a aucun nantissement au 31 décembre 2022.

Engagements donnés - Retraites

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Pensions, retraites et indemnités	447	607

Engagements reçus

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Aides à l'innovation (subventions publiques)	1 137	240
Garantie export	0	0

Au 31 décembre 2022, Riber SA bénéficie de subventions publiques dans le cadre de quatre programmes de recherche pluriannuels correspondant au remboursement d'une partie des frais engagés (à hauteur de 23% ou 45 %) et d'une avance remboursable pour 44 milliers d'euros.

Par ailleurs, au cours du 1^{er} semestre 2022, Riber SA s'est vu octroyer, dans le cadre du plan France Relance, une aide de 1,1 million d'euros. Un 1^{er} versement de 0,3 million d'euros au titre d'avance a été reçu en avril 2022.

6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Gouvernance

Le Conseil de surveillance de la société s'est réuni le 25 janvier 2023 et sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a procédé à la nomination de Monsieur Christian DUPONT en tant que membre et Vice-Président du Directoire de la Société à compter du 6 février 2023.

Réuni le 13 avril 2023, le Conseil de surveillance a nommé Monsieur Christian DUPONT en qualité de Président du Directoire de la Société avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michel PICAULT qui, reste membre du Directoire et prestataire de la Société Riber, par l'intermédiaire de sa société Lakmi,.

Monsieur Christian DUPONT a notamment pour mission de renforcer le marketing et le développement commercial de RIBER grâce à sa grande expérience du secteur de la microélectronique et de ses acteurs. Ses compétences humaines et son goût de l'entrepreneuriat de haute technologie sont de solides atouts pour soutenir la Société dans une nouvelle phase d'expansion.

Monsieur Christian DUPONT a également pris la Présidence des deux filiales Riber Inc. (USA) et RSTS (Chine).

Impacts macroéconomiques et conséquences de la guerre en Ukraine

La Société rappelle qu'elle n'est pas directement exposée au conflit actuel Russo-Ukrainien et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, n'ayant pas de filiales implantées localement et ne réalisant pas d'opérations significatives avec ces deux pays.

En ce début d'année 2023, l'environnement macro-économique est marqué par une baisse de la croissance mondiale et par le retour d'une forte inflation qui s'accélère depuis l'entrée en guerre de l'Ukraine et de la Russie. La Société s'est montrée réactive en procédant à des augmentations de prix.

La reprise économique post-COVID et les conséquences du conflit Russo-Ukrainien ont également engendré des perturbations persistantes dans les chaînes logistiques, qui s'accompagne d'une pénurie de matériels, de pièces détachées et de matières premières dans certains secteurs industriels.



Dans ce contexte, Riber continue à faire face à une pénurie de composants électroniques du fait de contraintes de la chaîne d'approvisionnement, et ce malgré la mise en place de solutions de sourcing alternatives au cours de l'exercice 2022. Si elle devait durer, cette situation pourrait occasionner des retards de livraison pour des machines livrables en 2023.

Concernant la hausse des coûts de l'énergie, la Société précise que ses processus de fabrication sont faiblement consommateurs en énergie du fait de leur nature (atelier mécanique, assemblage de composants et de systèmes). Riber a souscrit à un contrat de fourniture d'électricité au tarif réglementé (index ARENH, loi NOME 7/12/2010). En 2023, l'écrêtement (plafond 100TWh) aura pour effet de doubler la facture prévisionnelle d'électricité. Les hausses tarifaires du gaz et des fluides devraient avoir des impacts similaires. Néanmoins, l'impact global de ces hausses sur les comptes consolidés devrait rester modéré du fait de la faible consommation énergétique de la Société.

7 AUTRES INFORMATIONS

Néant.



RIBER

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance Au capital de 3.400.483,84 € Siège social : 31, Rue Casimir Perier 95873 Bezons Cedex R.C.S Pontoise 343 006 151

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

RSM PARIS

SIEGE SOCIAL : 26 RUE CAMBACÉRÈS - 75008 PARIS TEL : +33 (0) 1 47 63 67 00 - FAX : +33 (0) 1 47 63 69 00

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

KPMG AUDIT

SIÈGE SOCIAL : 2, AVENUE GAMBETTA - 92066 COURBEVOIE TÉL : +33 (0) 1 55 68 68 68 - FAX : +33 (0) 1 55 68 73 00

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Riber S.A.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Riber S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les stocks d'en-cours de production des systèmes, cellules et composants dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'élève à 5 991 milliers d'euros en valeur brute, sont valorisés selon les modalités décrites dans la note 3.4 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de détermination de la valeur brute des stocks d'en-cours, puis nous avons vérifié la correcte valorisation des divers coûts de production incorporés. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3.4 et 4.4 de l'annexe.
- Les titres de participation de la filiale Riber INC, intégralement dépréciés au 31 décembre 2022 et les créances détenues sur cette même filiale, sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 3.3.3. et 3.5 de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir les perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établis sous le contrôle de la direction générale. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les



comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 27 avril 2022 Paris, le 27 avril 2022

KPMG SA RSM Paris

Laurent Genin Associé Paul-Evariste Vaillant Associé INNOVATIVE SOLUTIONS FOR SEMICONDUCTOR INDUSTRY



RIBER

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance Au capital de 3.400.483,84 Euros Siège social : 31, Rue Casimir Perier 95873 Bezons Cedex 343 006 151 R.C.S Pontoise

DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Je soussigné, Christian DUPONT, Président du Directoire, atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Bezons, le 21 avril 2023

Christian DUPONTPrésident du Directoire



INFORMATION RELATIVE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2023





RIBER

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance Au capital de 3.400.483,84 € Siège social : 31, Rue Casimir Perier 95873 Bezons Cedex R.C.S Pontoise 343 006 151

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RSM PARIS

SIEGE SOCIAL : 26 RUE CAMBACÉRÈS - 75008 PARIS TEL : +33 (0) 1 47 63 67 00 - FAX : +33 (0) 1 47 63 69 00

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

KPMG AUDIT

SIÈGE SOCIAL : 2, AVENUE GAMBETTA - 92066 COURBEVOIE TÉL : +33 (0) 1 55 68 68 68 - FAX : +33 (0) 1 55 68 73 00

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société RIBER S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-86 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec un membre du Directoire

Engagement pris par le Conseil de Surveillance en date du 21 juin 2022, à l'occasion de la nomination de Monsieur Picault en qualité de membre du Directoire, il a été convenu un contrat de prestation de services entre Riber S.A. et la société LAKMI, société à responsabilité limitée à associé unique, représentée par Monsieur Michel Picault.

Lakmi, a pour activité toutes prestations de services, de conseils et d'assistance, notamment dans les domaines de stratégies d'entreprises, marketing, recherche et développement, commerce, production, finances, et dispose de l'ensemble des moyens de structure et d'organisation lui conférant la possibilité d'assurer de telles prestations au profit de ses clients.

Riber S.A. souhaite faire appel à Lakmi, représentée par Monsieur Michel Picault, afin de bénéficier de son savoir-faire et de son organisation dans ces domaines.

Livrables:

Les livrables sont des rapports et comptes rendus remis mensuellement au Directoire.

Durée de la convention : du 21 juin 2022 au 21 décembre 2022, prolongée de 6 mois jusqu'au 20 juin 2023

Montant total de facturation pour l'année 2022 : 160 000€ HT (cent-soixante-mille euros HT)

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec un membre du Directoire :

Engagement pris le Conseil de Surveillance en date du 21 juin 2018, à l'occasion de la nomination de Monsieur Ley en qualité de membre du Directoire ayant le titre de « Directeur Général », d'octroyer à ce dernier :

Le bénéfice de l'affiliation aux régimes de base et complémentaires de santé, de frais de santé, de retraite et de prévoyance mis en place par la Société au bénéfice de l'ensemble de ses salariés, dans les conditions et selon les modalités applicables à l'ensemble des salariés, étant précisé que, s'il y a lieu, Monsieur Ley est libre de souscrire à des garanties supplémentaires et/ou additionnelles moyennant le versement de cotisations supplémentaires qui pourront être prélevées par la Société sur sa



rémunération.

Le Conseil de Surveillance a indiqué, le 21 juin 2018 que la décision d'octroyer un tel engagement de rémunération était justifié par l'évolution de la politique de rémunération déterminée par le Conseil devant permettre de renforcer le Directoire par l'arrivée de nouveaux profils aux fins de poursuivre l'amélioration de la gestion de Riber.

Le mandat de Monsieur Philippe Ley au sein de Riber ayant pris fin au cours de l'exercice 2022, cette convention n'est plus en vigueur à la clôture.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec un membre du Directoire :

Engagement pris le Conseil de Surveillance en date du 21 juin 2018, à l'occasion de la nomination de Monsieur Ley en qualité de membre du Directoire ayant le titre de « Directeur Général », d'octroyer à ce dernier :

Une indemnité forfaitaire de départ conventionnelle, en cas de révocation du mandat social de membre du Directoire de Monsieur Ley, dont le montant dépend de la mise en place ou non, par la Société, d'une garantie perte d'emploi, type CSG, formule 70, sous réserve que l'ensemble des conditions de performance arrêtées par le Conseil de Surveillance et reproduites ci-dessous aient été réunies :

- ✓ Si la Société a effectivement mis en place une garantie perte d'emploi (type GSC, formule 70) permettant une indemnisation équivalente à 24 mois de rémunération :
 - Dans l'hypothèse d'une révocation du mandat social avant l'expiration de 12 mois suivant l'affiliation à la garantie perte d'emploi, compte-tenu du fait que la formule 70 de la garantie perte d'emploi ne devrait être effective qu'à l'issue de 12 mois suivant la date d'affiliation à cette garantie :

Monsieur Ley percevra, de la part de la Société, en cas de révocation de son mandat de membre de Directoire et sous réserve de ce qui suit, une indemnité conventionnelle de départ forfaitaire brute équivalente à 24 mois de rémunération fixe brute, étant précisé que pour le calcul de cette indemnité, le montant d'un mois de rémunération brut correspondra à la moyenne des rémunérations mensuelles brutes perçues au titre des 12 derniers mois écoulés ayant précédé la révocation du mandat.

Les conditions de performance à réunir pour permettre l'obtention d'une telle indemnité sont les suivantes, étant précisé que Monsieur Ley devra avoir été membre du Directoire à la date de clôture de chacun des deux derniers exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation :

- Le montant du résultat net consolidé de la Société doit avoir été positif au titre d'au moins l'un des deux derniers exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation ;
- Les actions prioritaires suivantes doivent avoir été menées avec succès au titre de chacun des deux exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation : (i) action synergie des coûts, (ii) action absence de litiges et (iii) action organisation et gestion du Directoire.
- Dans l'hypothèse de la révocation du mandat social après l'expiration de 12 mois suivant l'affiliation à une garantie perte d'emploi :

Monsieur Ley percevra de la part de la Société, en cas de révocation de son mandat de membre de Directoire et sous réserve de ce qui suit, une indemnité conventionnelle de départ forfaitaire brute équivalente à 12 mois de rémunération fixe brute, étant précisé que pour le calcul de cette indemnité, le montant d'un mois de rémunération brute correspondra à la moyenne des rémunérations mensuelles brutes perçues au titre des 12 derniers mois précédant la révocation du mandat.

Les conditions de performance à réunir pour permettre l'obtention d'une telle indemnité sont les suivantes, étant précisé que Monsieur Ley devra avoir été membre du Directoire à la date de clôture de chacun des deux derniers exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation :

- Le montant du résultat net consolidé de la Société doit avoir été positif au titre d'au moins l'un des deux derniers exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation ;
- Les actions prioritaires suivantes doivent avoir été menées avec succès au titre de chacun des deux exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation : (ii) action absence de litiges et (iii) action organisation et gestion du Directoire.



✓ Si la Société n'a pas effectivement mis en place la garantie perte d'emploi (type GSC, formule 70) :

Monsieur Ley percevra de la part de la Société, en cas de révocation de son mandat de membre du Directoire et sous réserve de ce qui suit, une indemnité conventionnelle de départ forfaitaire brute équivalente à 24 mois de rémunération fixe brute, étant précisé que pour le calcul de cette indemnité, le montant d'un mois de rémunération brute correspondra à la moyenne des rémunérations mensuelles brutes perçues au titre des 12 derniers mois précédant la révocation du mandat.

Les conditions de performance à réunir pour permettre l'obtention d'une telle indemnité sont les suivantes, étant précisé que Monsieur Ley devra avoir été membre du Directoire à la date de clôture de chacun des deux derniers exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation :

- Le montant du résultat net consolidé de la Société doit avoir été positif au titre d'au moins l'un des deux derniers exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation ;
- Les actions prioritaires suivantes doivent avoir été menées avec succès au titre de chacun des deux exercices clos précédant l'exercice au cours duquel intervient la révocation : (i) action synergie des coûts, (ii) action absence de litiges et (iii) action organisation et gestion du Directoire.

Le Conseil a précisé que cette indemnité conventionnelle de départ susvisée ne serait due qu'en cas de révocation de Monsieur Ley et qu'aucune indemnité ne serait versée par la Société si, notamment, ce dernier quitte la Société à son initiative pour exercer de nouvelles fonctions ou change de fonctions à l'intérieur du groupe Riber, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite. De plus, le Conseil a décidé que cette indemnité ne serait pas due en cas de révocation intervenant suite à une condamnation judiciaire ayant force de chose jugée ou à une sanction par l'AMF, prononcée à l'encontre de Monsieur Ley ou à l'encontre de la Société, pendant l'exercice du mandat de Monsieur Ley et pour des faits commis depuis la prise de fonctions de Monsieur Ley.

Il est par ailleurs précisé qu'aucun versement de cette indemnité conventionnelle ne pourra intervenir avant que le Conseil n'ait constaté, lors ou après la cessation des fonctions, le respect des conditions de performance ci-dessus prévues.

Le Conseil de Surveillance a indiqué, le 21 juin 2018 que la décision d'octroyer un tel engagement de rémunération était justifié par l'évolution de la politique de rémunération déterminée par le Conseil devant permettre de renforcer le Directoire par l'arrivée de nouveaux profils aux fins de poursuivre l'amélioration de la gestion de Riber.

Le mandat de Monsieur Philippe Ley au sein de Riber ayant pris fin au cours de l'exercice 2022, cette convention n'est plus en vigueur à la clôture.

Avec la société RIBER INC. :

Autorisation de se porter caution à hauteur d'un plafond d'engagement de huit millions d'euros et autorisation de demander à des établissements bancaires d'émettre des engagements par signature pour le compte de sa filiale Riber Inc. pour un encours total de trois millions d'euros afin de permettre l'octroi de garanties bancaires dans le cadre de marchés commerciaux.

Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2022 Paris, le 27 avril 2022

KPMG SA RSM Paris

Laurent Genin Paul-Evariste Vaillant Associé Associé



RIBER

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance Au capital de 3.400.483,84 Euros Siège social : 31, Rue Casimir Perier 95873 Bezons Cedex R.C.S Pontoise 343 006 151 INSEE : 343.006.151.00033

PROJET DE RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUIN 2023

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2023

Lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux Comptes.

I - EN TANT QU'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Résolution n°1 : Approbation des comptes sociaux annuels de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Résolution n°2 : Affectation du résultat de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Résolution n°3 : Constatation des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.
- Résolution n°4 : Prélèvement de la somme de 75.601,10 euros sur le compte « primes d'émission, de fusion, d'apport » et affectation de cette somme sur le compte « Réserves réglementées ».
- Résolution n°5 : Distribution d'une somme prélevée sur le compte « Prime d'émission, de fusion et d'apport », à concurrence de 0,05 euro par action.
- Résolution n°6 : Approbation des comptes consolidés de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Résolution n°7: Approbation, en application des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, de la convention règlementée conclue avec la société Lakmi et mentionnée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.
- Résolution n°8 : Constatation de l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Didier
 Cornardeau et proposition du renouvellement de son mandat.
- Résolution n°9 : Constatation de l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Nicolas
 Grandjean et proposition du renouvellement de son mandat.
- Résolution n°10 : Nomination de Madame Sylviane Troadec, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- Résolution n°11 : Fixation du montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance, en application de l'article L.225-83 du Code de commerce.
- Résolution n°12 : Autorisation d'opérer sur les actions de la Société.

II - EN TANT QU'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Résolution n°13 : Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la Société.

III - EN TANT QU'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Résolution n°14 : Pouvoirs.



Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2023

I - EN TANT QU'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RESOLUTION N°1

Approbation des comptes sociaux annuels de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations ressortant desdits comptes et rapports.

L'Assemblée Générale, prend acte qu'aucune charge somptuaire visée à l'article 39 4 du CGI n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

RESOLUTION N°2

Affectation du résultat de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux Comptes et avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2022 font apparaître un résultat déficitaire de 538.525,65 euros, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter ce résultat déficitaire sur le compte « report à nouveau », ainsi porté de (3.799.433,51) euros à (4.337.959,16) euros.

RESOLUTION N°3

Constatation des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices clos le 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. Il est toutefois précisé que :

- l'Assemblée Générale du 23 juin 2020 a décidé de procéder à une distribution prenant la forme d'un remboursement d'une partie de la prime d'émission qui était inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de 0,03 euros par action, soit une somme totale de 631.126,20 euros effectivement distribuée ;
- l'Assemblée Générale du 25 juin 2021 a décidé de procéder à une distribution prenant la forme d'un remboursement d'une partie de la prime d'émission qui était inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de 0,03 euros par action, soit une somme totale de 631.085,60 euros effectivement distribuée.
- l'Assemblée Générale du 21 juin 2022 a décidé de procéder à une distribution prenant la forme d'un remboursement d'une partie de la prime d'émission qui était inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de 0,05 euros par action, soit une somme totale de 1.051.222,50 euros effectivement distribuée.

RESOLUTION N°4

Prélèvement de la somme de 75.601,10 euros sur le compte « primes d'émission, de fusion, d'apport » et affectation de cette somme sur le compte « Réserves réglementées ».

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de surveillance et des Commissaires aux Comptes,

- Prend acte, sur la base du rapport de gestion du Directoire, que le compte « Réserves réglementées », figurant dans les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2022, vise exclusivement les « Réserves pour actions propres et parts propres » et s'élève à 405.929,34 euros ;



- Prend acte, sur la base du rapport de gestion du Directoire, que la valeur de l'ensemble des actions que la Société possède au 31 décembre 2022 s'élève à 405.929,34 euros ;
- Constate en conséquence que le montant sur le compte « Réserves réglementées » est inférieure à la valeur historiques des actions propres de 75.601,10 euros ;
- Décide de prélever une somme de 75.601,10 euros sur le compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », qui s'élève alors à 18.166.497,49 euros et de l'affecter en totalité sur le compte « Réserves réglementées », le poste « Réserves réglementées » s'élevant alors à 481.530,44 euros.

RESOLUTION N°5

Distribution d'une somme prélevée sur le compte « Prime d'émission, de fusion et d'apport », à concurrence de 0,05 euro par action.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux Comptes et avoir constaté que le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » s'élève à la somme de 18.166.497,49 euros,

- 1. Décide de procéder à une distribution en numéraire sous forme de remboursement d'une partie de la prime d'émission inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de 0,05 euros par action, soit, sur la base d'un capital composé de 21.253.024 actions au 31 décembre 2022, d'une somme totale de 1.062.651,20 euros,
- 2. Décide que si le nombre d'actions ouvrant droit à cette distribution s'avérait inférieur (notamment du fait des actions auto-détenues par la Société) ou supérieur à 21.253.024 actions, le montant affecté à cette distribution serait ajusté à la baisse ou à la hausse et le montant prélevé sur le compte « primes d'émission, de fusion, d'apport » serait déterminé sur la base des sommes effectivement mis en paiement,
- 3. Décide que la date de mise en paiement de cette distribution sera fixée par le Directoire, laquelle interviendra le 5 juillet 2023.
- 4. Confère, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son Président, à l'effet de constater le montant de la distribution effectivement versée, mettre en œuvre la distribution et imputer son montant sur le compte « Primes d'émission, de fusion et d'apport » et plus généralement, faire le nécessaire et prendre toutes mesures utiles pour assurer la bonne fin des opérations objet de la présente résolution.
- 5. En application des dispositions de l'article 112 du Code général des impôts et de l'interprétation qui en est faite par la jurisprudence du Conseil d'Etat et la doctrine administrative, ne sont pas considérées comme des revenus distribués imposables les sommes réparties au profit des actionnaires présentant le caractère de remboursement d'apports ou de prime d'émission, à condition qu'à la date du remboursement tous les bénéfices et réserves autres que la réserve légale et les réserves indisponibles aient été répartis. Au regard de ces dispositions, le montant distribué constitue un remboursement de prime d'émission pour sa totalité.

RESOLUTION N°6

Approbation des comptes consolidés de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations ressortant desdits comptes et rapports.

RESOLUTION N°7

Approbation, en application des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, de la convention règlementée conclue avec la société Lakmi et mentionnée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport spécial et approuve la nouvelle convention réglementée conclue par la Société avec la société Lakmi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dans les termes exposés dans ce rapport spécial, et approuve ce rapport.

RESOLUTION N°8

Constatation de l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Didier Cornardeau et proposition du renouvellement de son mandat.



L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Didier Cornardeau arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

RESOLUTION N°9

Constatation de l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Nicolas Grandjean et proposition du renouvellement de son mandat.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Nicolas Grandjean arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

RESOLUTION N°10

Nomination de Madame Sylviane Troadec, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de nommer Madame Sylviane Troadec, né le 30 octobre 1964 à Montreuil 93date de naissance] à [lieu de naissance], de nationalité Française, domiciliée 14 rue Saint-Cyr 22610 Pleubian [Adresse - code postal ville], en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

RESOLUTION N°11

Fixation du montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance, en application de l'article L.225-83 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, fixe à **170.000 euros** le montant brut de la somme fixe annuelle allouée aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2023.

RESOLUTION N°12

Autorisation d'opérer sur les actions de la Société.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, en conformité avec les articles L. 22-10-62 et L. 225-210 et suivants du Code de Commerce et avec le règlement sur les abus de marché (règlement n° 596/2014/UE), à procéder ou faire procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions correspondant à 10 % du capital social au jour de l'utilisation de cette délégation, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 % du capital social conformément aux dispositions légales.

Cette autorisation met fin, avec effet immédiat pour la partie non utilisée, à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 21 juin 2022, dans sa 14ème résolution.

Cette autorisation pourra être utilisée en vue des finalités suivantes :

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire ;
- attribuer ou céder des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne groupe, ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conformément à la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport;
- satisfaire aux obligations découlant de titres de créances et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'une autre manière, dans le cadre de la réglementation en vigueur,



L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, en tout ou partie, y compris par acquisition ou transfert de blocs d'actions et à tout moment. Ces moyens incluent, le cas échéant, l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action (hors frais d'acquisition) et le montant maximal consacré au programme est fixé à 3.000.000 d'euros, étant toutefois précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, les montants susvisés seront ajustés en conséquence.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions définitives, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et, au plus tard, 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

II - EN TANT QU'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION N°13

Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la Société.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, autorise le Directoire à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale au Directoire, dans la limite de 10 %, par période de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par l'Assemblée, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, bénéfices ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, et prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée toute délégation antérieure donnée au Directoire ayant le même objet.

III - EN TANT QU'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RESOLUTION N°14 Pouvoirs.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales de publicité.